

# M I S E E N G A R D E

## Résultats de recherches

**Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.**

**Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.**



— 1 —

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL  
Distrit de Hull }  
No. 1

SEANCE D'INAUGURATION DU CONSEIL ELU POUR LE  
TERME D'OFFICE COMMENÇANT LE 1er JANVIER, 1943,  
ET SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE, 1944

A une assemblée d'inauguration du conseil de la cité de Hull, pour le terme d'office commençant le premier janvier, 1943, et se terminant le trente-et-un décembre, 1944, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le 28 décembre, 1942, laquelle est convoquée conformément aux dispositions de la loi 56 Victoria, chapitre 52 et ses amendements.

Sont présents:— H. Léon Leblanc, greffier de la cité et président de cette assemblée, son honneur le Maire élu, monsieur Raymond Brunet, et les échevins élus W. Boudria, E. Duguay, J. H. Meilleur, J. A. Rose, J. Léon Thériault, A. Beauchamp, J. A. Maurice, F. E. St-Jean, Docteur J. E. Perras, A. Desjardins et J. E. Décosse formant quorum du dit conseil.

Les avis de convocation de cette assemblée d'inauguration sont lus et déposés sur la table avec le certificat de la signification d'iceux.

Monsieur l'échevin J. A. Morin prend son siège.

Après le serment d'office prêté par son honneur le Maire et les échevins, le Maire est invité à présider officiellement comme Maire et déclare le conseil dûment formé pour la transaction des affaires.

1. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. A. Rose:

Que le rapport du Président des élections tenues les 14 et 21 décembre, 1942, soit approuvé.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin J. L. Thériault, secondé par l'échevin J. A. Maurice:

Que le rapport du Président des élections, en date du 23 décembre, 1942, concernant les dépenses des élections municipales des 14 et 21 décembre, 1942, soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire le paiement des comptes y mentionnés.

Adopté.

Ajournement sine die.

**A LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL**

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Je, H. Léon Leblanc, greffier de la cité et président de l'élection ou nomination d'un Maire et des Echevins pour la cité de Hull pour le terme d'office commençant le 1er janvier 1943 et se terminant le 31 décembre, 1944, ai l'honneur de faire rapport que le quatorzième jour de décembre, 1942, à dix heures de l'avant-midi, j'ai ouvert dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de la dite cité de Hull, district de Hull, une assemblée publique, convoquée par moi par avis public en date du 30 novembre, 1942, afin de recevoir la mise en nomination des candidats à la charge de Maire et d'Echevins pour représenter les différents quartiers de la cité durant le terme ci-dessus mentionné; que j'ai tenu la dite assemblée ouverte depuis dix heures du matin jusqu'à onze heures dudit jour 14 décembre, 1942, et que pendant cette heure j'ai reçu et mis devant le public de la manière prévue dans le dit avis, les bulletins de nomination suivants:—

**POUR MAIRE**

Raymond Brunet, contracteur.

POUR ECHEVINS

QUARTIER VAL TETREAU ou numéro UN (1)

Siège numéro un (1)

William Boudria, contre-maître.

Siège numéro deux (2)

Joseph Baker, machiniste

Albert Roy, surintendant

QUARTIER WRIGHTVILLE ou numéro UN "A" (1A)

Siège numéro trois (3)

Emile Duguay, faiseur de papier

Siège numéro quatre (4)

Joseph Labelle, ouvrier

J. Honoré Meilleur, contracteur

QUARTIER MONTCALM ou numéro deux (2)

Siège numéro cinq (5)

Louis Gagnon, journalier

J. Achille Morin, ingénieur mécanicien

Siège numéro six (6)

Jean Baptiste Cadieux, tourne-clefs.

J. Aimé Rose, administrateur

QUARTIER LAFONTAINE ou numéro TROIS (3)

Siège numéro sept (7)

J. Adélard Clairoux, manufacturier

J. Oscar Gagnon, employé civil

J. Léon Thériault, agent

Siège numéro huit (8)

Jacques Boucher, avocat

Emile Dompierre, boulanger

QUARTIER FRONTENAC ou numéro TROIS "A" (3A)

Siège numéro neuf (9)

Adélard Beauchamp, entrepreneur de pompes funèbres  
J. David Joanisse, contre-maitre  
Lionel Limoges, industriel

Siège numéro dix (10)

J. Alexis Maurice, marchand

QUARTIER DOLLARD ou numéro quatre (4)

Siège numéro onze (11)

Wilfrid D. St-Cyr, contracteur  
F. Ernest St-Jean, dessinateur

Siège numéro douze (12)

J. Ephrem Perras, médecin

QUARTIER LAURIER ou numéro cinq (5)

Siège numéro treize (13)

Antonio Desjardins, gérant

Siège numéro quatorze (14)

J. Eugène Décosse, imprimeur  
Hector Tessier, employé civil

Attendu qu'à onze heures dudit jour 14 décembre, 1942, les candidats suivants ont été seuls nommés à la charge de Maire et d'Echevins pour représenter les différents quartiers aux sièges ci-dessous mentionnés, conformément aux bulletins de nomination, savoir:—

MAIRE

Raymond Brunet, contracteur

ECHEVINS

Quartier Val Tétreau (1) siège numéro 1,

William Boudria, contre-maitre

Quartier Wrightville (1A), siège numéro 3,

Emile Duguay, (faiseur de papier)

Quartier Frontenac (3A), siège numéro 10,

J. Alexis Maurice, (marchand)

Quartier Dollard (4), siège numéro 12,

J. Ephrem Perron, (médecin)

Quartier Laurier (5), siège numéro 13,

Antonio Desjardins, gérant)

J'ai alors déclaré comme par les présentes je déclare les candidats ci-dessus mentionnés dûment élus MAIRE et ECHEVINS de la cité de Hull, tel que précité.

Conformément au dit avis, j'ai annoncé que des bureaux de votation seraient tenus au temps et lieu indiqués dans l'avis du 30 novembre, 1942, pour recevoir les suffrages relatifs à l'élection d'échevins pour les quartiers et sièges suivants:-

Quartier Val Tétreau, siège numéro deux (2)

Quartier Wrightville (1A), siège numéro quatre (4)

Quartier Montcalm (2), siège numéro cinq (5)

Quartier Montcalm (2), siège numéro six (6)

Quartier Lafontaine (3), siège numéro sept (7)

Quartier Lafontaine (3), siège numéro huit (8)

Quartier Frontenac (3A) siège numéro neuf (9)

Quartier Dollard, (4) siège numéro onze (11)

Quartier Laurier (5), siège numéro quatorze (14)

Conformément à la loi et à l'avis ci-dessus mentionné, les bureaux de votation ont été ouverts et, après avoir reçu les rapports des officiers d'élection en présence de messieurs J. B. Michon, W. Drapeau, A. Lambert, R. Roger, J. A. Laroche, E. Bézaire, H. Lessard et plusieurs autres, j'ai procédé de la manière ordinaire au dépouillement du scrutin avec le résultat suivant:—

ECHEVINS

Quartier Val Tetreau, siège numéro deux (2)

Joseph Baker	129 votes
Albert Roy	93 votes

Quartier Wrightville (1A) siège numéro quatre (4)

Joseph Labelle	200 votes
J. Honoré Meilleur	229 votes

Quartier Montcalm (2), siège numéro cinq (5)

Louis Gagnon	102 votes
J. Achille Morin	172 votes

Quartier Montcalm (2), siège numéro six (6)

J. B. Cadieux	116 votes
J. Aimé Rose	143 votes

Quartier Lafontaine (3), siège numéro sept (7)

J. Adélard Clairoux	72 votes
J. Oscar Gagnon	34 votes
J. Léon Thériault	135 votes

Quartier Lafontaine (3), siège numéro huit (8)

Jacques Boucher	164 votes
Emile Dompierre	76 votes

Quartier Frontenac (3a), siège numéro neuf (9)

J. David Joanisse	174 votes
Lionel Limoges	127 votes
Adélard Beauchamp	178 votes

Quartier Dollard (4), siège numéro onze (11)

Wilfrid D. St-Cyr	141 votes
F. Ernest St-Jean	187 votes

Quartier Laurier (5), siège numéro quatorze (14)

J. Eugène Décosse	248 votes
Hector Tessier	210 votes

En conséquence, j'ai déclaré et proclamé, comme par les présentes je déclare et proclame élus échevins de la cité de Hull:-  
Monsieur Joseph Baker avec une pluralité de 36 votes.  
Monsieur J. Honoré Meilleur avec une pluralité de 29 votes.  
Monsieur J. Achille Morin avec une pluralité de 70 votes.  
Monsieur J. Aimé Rose, avec une pluralité de 27 votes.  
Monsieur J. Léon Thériault avec une pluralité de 63 votes.  
Monsieur Jacques Boucher avec une pluralité de 88 votes.  
Monsieur Adélard Beauchamp avec une pluralité de 4 votes  
Monsieur F. Ernest St-Jean avec une pluralité de 46 votes.  
Monsieur J. Eugène Décosse avec une pluralité de 38 votes.

Donné en mon bureau à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Hull, ce vingt-troisième jour du mois de décembre, mil neuf cent quarante-deux.

H. LEON LEBLANC  
Greffier de la cité,  
Président de l'Election.

---

le 23 décembre, 1942

A la Corporation de la cité de Hull.

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

J'ai l'honneur de vous faire rapport des comptes couvrant les frais encourus pour la tenue des élections municipales des 14 et 21 décembre 1942, savoir:-

Imprimerie Provinciale	\$26.52
G. E. Gauvin & Fils	29.20
P. A. Larocque	3.64
Isidore Michaud	5.00

H. L. Leblanc, liste des voteurs	395.00
Taxi Henri	1.25
Papeterie-stock	41.94
	<hr/>
	\$502.55

19 sous-officiers rapporteurs à \$6.00; 19 greffiers

19 sous-officiers rapporteurs à \$6.00; 19 greffiers du bureau de votation à \$5.00; 16 constables du bureau de votation à \$3.00; 17 bureaux de votation, loyer à \$7.00..... 376.00

Les dépenses de la présente élection municipale se sont donc élevées à la somme de \$878.55.

Veuillez me croire, messieurs,

Votre tout dévoué,

## Le greffier.

H. LEON LEBLANC



LE BUREAU DES NOTAIRES CANADA, DIVISION D'UNION BOUTEILLER  
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL  
Distrit de Hull }  
No. 2

SEANCE DU 4 JANVIER 1943

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 4 janvier 1943, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'échevin J. Achille Morin soit nommé Maire-Suppléant pour l'année 1943.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que ce conseil nomme pour l'année 1943, les échevins suivants comme Présidents des comités permanents comme suit:

- Comité des Finances—l'échevin E. Décosse.
- Comité des Rues et Améliorations—l'échevin A. Maurice.
- Comité de l'eau—l'échevin W. Boudria.
- Comité de Feu, Lumière et Alarme—l'échevin A. Beauchamp.
- Comité de Police—l'échevin H. Meilleur.
- Comité de Santé et Hospitalisation—l'échevin E. Perron.
- Comité des Parcs et Marché—l'échevin A. Rose.
- Comité des Affaires Litigieuses—l'échevin J. Boucher.

Tous les échevins seront membres de ces différents comités.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que ce conseil nomme, pour l'année 1943, les personnes suivantes comme membres des Commissions non-permanentes:—

1—Commission de Publicité, de l'industrie et du tourisme:

L'échevin L. Thériault, Président.

Un représentant de la Chambre de Commerce de Hull.

Un représentant de la Chambre de Commerce Junior de Hull.

Un représentant de l'Association des Petits Propriétaires.

Un représentant des Syndicats Catholiques Nationaux.

2—Commission des bâtiasses:—

L'échevin Emile Duguay, Président

L'échevin Aimé Rose

L'échevin F. Ernest St-Jean.

L'échevin A. Maurice.

3—Commission de Police indépendante:—

L'échevin H. Meilleur, Président

L'Honorable Juge R. Millar

Monsieur J. F. Taylor

Monsieur A. J. Desfossés

Monsieur Hector Tessier

4—Commission de l'assistance municipale:—

L'échevin J. Baker, président

Le Directeur Emile Bond

Le Directeur A. Robert

Monsieur Adéodat Lambert

5—Commission d'Urbanisme et d'Embellissement

L'échevin A. Desjardins, Président

Un représentant de la Chambre de Commerce de Hull

Un représentant de la Chambre de Commerce Junior de Hull.

Un représentant de l'Association des Petits Propriétaires.

Un représentant des Syndicats Catholiques Nationaux.

6—Commission des Terrains de jeux et de récréation municipale:-

l'échevin F. E. St-Jean, Président

l'échevin W. Boudria

l'échevin A. Rose

l'échevin H. Meilleur

l'échevin E. Décosse

l'échevin J. Baker

7—Commission de la Circulation et du transport urbain:-

l'échevin H. Meilleur, Président

l'échevin A. Rose

Le directeur A. Robert

Un représentant de la Commission Scolaire Catholique.

Un représentant de la Ligue de Sécurité, section de Hull.

Un représentant de la compagnie Hull Electric.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— l'avocat Frs. Caron au nom de son client M. Alphonse Carpentier; E. Binet; Service Forestier du Ministère des Terres et Fôrets; Canadian Underwriters' Ass.; René Roger; Association des Petits Propriétaires; Le Directeur du Comité de précaution en cas de raids aériens; A. Taché; Le secrétaire de la Chancellerie de Québec; Commission du District Fédéral; La ligue d'Hygiène Sociale de Hull; Le Directeur de l'Unité Sanitaire de Hull; La Fédération Canadienne des Maires et Municipalités.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin L. Thériault, Président, Son Honneur le Maire Raymond

Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

76—J. W. Ste. Marie, C.R., mémoire de frais taxés dans la cause de Dame Arthur Labonté vs la Cité de Hull, \$176.70.

77. Réclamation de M. Victor Bilodeau, 111 rue Hôtel-de-Ville, Hull:— La lettre de Me Alexandre Taché, C.R., en date du 22 décembre et le rapport de l'Ingénieur de la Cité en date du 29 décembre, 1942, sont référés à l'Aviseur Légal de la cité pour rapport au conseil.

L. Thériault, Président	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	A. Desjardins
E. Décosse	E. Duguay
J. Baker	A. Morin
A. Maurice	W. Boudria
H. Meilleur	

5. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin E. Décosse:

Que le 1er rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.  
1er RAPPORT DU COMITE DES FINANCES  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Décosse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Imprimérie Provincial	(Papeterie)	\$8.67
2	P. A. Larocque	"	16.98
3	Imprimerie Leclerc Enrg.	"	30.85
4	Pritchard-Andrews Co.	"	1.50
5	D. Gestetner	"	5.86
6	G. E. Gauvin & Fils	"	27.54
7	Le Progrès de Hull	"	14.59
		(Greffier)	10.64
8	Bélanger Frères & Cie	(H-de-Ville)	57.55
9	Purcell & Chatelain	"	3.15
10	Département des incendies	"	75
11	Henri Lafrance	"	15.00
12	Jos. Sarazin	"	7.14
13	Financial Post	(Trésorier)	5.00
14	Isidore Michaud	(Elections)	17.00
15	B. J. Déry	(imprévus)	98.94
16	Boucher Frères	(C. bâtisses)	13.35
17	National Grocers Ltd.	(Secours)	24.00
18	P. D'Aoust Ltée	"	83.50
19	A. L. Raymond	"	46.00
20	G. Atlantic & Pacific Ltd.	"	8.00
21	Lémieux & Dompierre	"	34.50
22	Léon Couture	(Evaluateur)	16.60
23	Léon Couture	(Vente pour taxes)	5.80

SALAIRE: Paie Nos. 33-34-35-36 (Décembre 1942)

Secours Directs	\$10.80
Comité des bâtisses	113.15
Evaluateur	80.00
H-de-Ville & Parcs	13.60

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité, en date du 28 décembre, 1942, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la cité, soit approuvé.

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 23 décembre, 1942, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Tré-

sorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

E. Décosse, Président	H. Meilleur
W. Boudria	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	A. Desjardins
L. Thériault	A. Duguay
A. Maurice	J. Baker
A. Morin	

HULL, le 23 décembre 1942

Monsieur le Maire,  
Messieurs les échevins.  
Messieurs :

Veuillez autoriser le trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$174.86 et débiter les départements suivants:

Trésorier	\$12.51
Greffier	20.94
Ingénieur	11.26
Evaluateur	1.33
Police	20.38
Santé	8.20
C. Bâtisses	1.54
Election	98.70

Bien à vous,

Le Greffier,

H. L. LEBLANC

#### BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 12

Hull, P.Q., le 28 décembre 1942

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Echevins,  
Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et des mutations pour le mois de décembre 1942.

(Pour rôles d'évaluation 1942-43 et 1943-44)

QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

480-481 Substituer Albert Hopson (30 Cartier, Ottawa) à Wm. J. Leland.

482 Substituer Albert Hopson à Wm. J. Leland pour 7 pieds du lot 255-S-. 65, avec évaluation de \$42.00, retranchant l'évaluation existante de \$150.00.

483. Ajouter 18 pieds pour pte. 255. N. 65, avec \$108.00 d'évaluation formant un total de \$258.00 pour terrain et \$1450.00 pour bâisse en tout \$1708.00 à Albert Andrew, 27-29 Roussillon.

QUARTIER 1A (Wrightville)

4521 Substituer Arthur Delangie à Cité de Hull pour lot No. 247-445 rue Labelle. Taxes Municipales et Scolaires, 1er novembre 1942.

2161. Incrire Fred. McFadden comme propriétaire occupant avec Cité de Hull, à 27 rue Carrière. Taxes Municipales et Scolaires du 1er novembre 1942.

2363 Substituer 247-49-550 et 247-48-549, avec \$475.00 pour terrain et Bâisse, \$5,600.00, formant un total de \$6,075.00 pour Léonard Ayers, à 47-51 rue Binet—66 pieds pour neige, arrosage et améliorations.

2365 Substituer 247-47, 548 avec évaluation de \$225.00 pour terrain et \$5,300.00 pour bâisse, un total de \$5,525.00 pour Richard Ayers à 53-55 rue Binet, 33 pieds pour améliorations rue Binet et 79 pieds, rue Dufferin, total 112 pieds.

4305 Charger 34 pieds pour améliorations, neige et arrosage, à Caisse Populaire Ste. Anne, 2-4 rue Dufferin.

2302. Retrancher Rodrigue Bédard, laissant seul Alcide Berniquez comme propriétaire.

2303 Retrancher J.-E. Bédard, laissant seul Arthur Leblanc, propriétaire.

4353 Substituer Dame Arthur Delangie Ux: Arthur Delangie à Simone Massie pour 7 rue Davies.

QUARTIER 2 (Montcalm)

5456 Retrancher la taxe spéciale d'eau \$25.00 pour manufacture et la taxe de \$10.00 de manufacture depuis mai 1941, et l'intérêt chargés sur iceux.

5239 Substituer Ida Léonard à Veuve Cléophas Léonard.

5446 Substituer Roland, Emile Léonard et Dame Yvonne Leblanc à Veuve Cléophas Léonard.

5188 Substituer Pte. 175 et Pte. de rue Burke à pte. de rue, pte. 155, pte. 156 pour 2 rue Dupuis.

5189 Substituer pte. de rue Burke pte. 155, pte. 156 pour 4 rue Dupuis.

5190 Substituer pte. de rue Burke pte. 154 et pte. 155, à pte. 155 et pte. 154, à 6 et 8 rue Dupuis.

5192 Substituer pte. 137, pte. 138, pte. 153, pte. 154, pte. 155, à pte. 154, pte. 155 pour 16 rue Dupuis.

5549 Substituer Arthur Ouellette à Cité de Hull, pour 5 rue Charlevoix. (Taxes Municipales et Scolaire du 1er novembre 1942.)

5613 Substituer lot 96-77 à 96-79.

QUARTIER 3a (Frontenac)

7407 Retrancher  $\frac{1}{2}$  du 13 sud 24, laissant seul le 13-25 avec évaluation de \$300.00 et \$875.00 pour bâtisses, un total de \$1175.00 au lieu de \$1225.00.

7408 Substituer lot 13-24 et 13-23 au lieu de Pte. N. 13-24 et 13-23 avec évaluation de \$400.00 au lieu de \$350.00 pour terrain et \$300.00 pour bâtisses, un total de \$700.00 au lieu de \$650.00.

6825 Substituer Eugène Léonard à Cléophas Léonard.

7201 Substituer Henri Lamothe à Dame Henri Lamothe pour 76 rue St-Henri.

7374 Inscrire Roland Renaud comme occupant à 74 rue Falardeau et non pas à 45 Victoria.

7061 Substituer Jules Laverdure à Vve Anthime Meloche, pour 89 St-Hyacinthe.

7529 Substituer David Daley à Dame Denis Daley pour le lot 14-23 rue St-Pierre.

707759 Substituer Edmond Alarie à Ernest Charron à 85 rue Charlevoix.

**QUARTIER 3 (Lafontaine)**

6464 Substituer Wilfrid Desmarais à Capital Trust Corporation pour propriété à 85 rue Dupont.

**QUARTIER 4 (Dollard)**

8269 Substituer Joseph Boivin à Rodolphe Charbonneau pour 71 rue Dollard.

8757 Retrancher au rapport du 30 novembre 1942, le changement y mentionné, soit, Roland Renaud comme propriétaire occupant à 85 rue Dupont.

8491 Substituer Omer Massé (190 rue Principale) à Mlle Marguerite Dufour pour S. 60, 137 rue Notre-Dame.

**QUARTIER 5 (Laurier)**

9961B. Incrire Isidore Charron comme occupant, laissant Josaphat Pharand propriétaire à 195-197 Boulevard Sacré-Coeur.

9347 Substituer Cyrille Moisan à Cyrille Mosant, propriétaire occupant à 276 rue Maisonneuve.

9370. Retrancher Conrad Sabourin comme propriétaire occupant, laissant la Cité de Hull seule propriétaire.

9231 Retrancher Edgar Dussault, laissant Naphtalie Lesage seul propriétaire à 188 rue Dollard.

9579A. Substituer Aldège Charette à J.-R. Fafard, comme propriétaire avec Zéphir et Eugène Leblanc à 221 rue Notre-Dame.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur

6. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 1er rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé. **Adopté.**

1er RAPPORT DU COMITE DE SANTE & HOSPITALISATION  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Perrès, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, E. Meilleur, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

24	Beauchamp & Fils	(Santé)	\$36.00
25	A. Lambert	(Vidanges)	25.00
	A. Lambert	(Hospitalisation)	25.00
26	Hôpital Général	"	53.60
27	Hospice St-Charles	"	913.00

## SALAIRE: Paies Nos. 33-34-35-36 (décembre 1942)

Service des Vidanges \$40.00  
Santé et Hospitalisation 40.00

7. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 1er rapport du comité de Santé et Hospitalisation, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME  
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient: — Monsieur l'échevin A. Maurice, Président, Son Honneur le Maire Ray-

mond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, L. Thériault, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

**DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME**

28	Marchand Electrical Company Limited	\$1.30
29	Northern Electric	6.72
30	Département des Incendies	20.36
31	Campbell Motors Limited	2.38
32	Bureau des Electriciens	35.00
33	Baker Brothers	4.50

**DEPARTEMENT DES INCENDIES**

34	Welch & Johnston Limited	6.46
35	A. Workman Co. Ltd.	26.00
36	Keyes Supply Co. Ltd.	3.39
37	Kelly & Leduc	2.76
38	Imperial Oil Ltd.	90.00
39	Dominion Rubber Co. Ltd.	31.54

**SALAIRE: Paies Nos. 33-34-35-36 (décembre 1942)**

Lumière et Alarme	71.40
Incendies	1.35

F. E. St-Jean

L. Thériault

W. Boudria

E. Décosse

J. Baker

A. Desjardins

H. Meilleur

E. Duguay

A. Beauchamp

A. Morin

8. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 1er rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé. *Adopté.*

### 1er RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, L. Thériault, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

40	Woods Manufacturing Ltd.	\$10.74
41	Léo. Régimbald	.71
42	Poste de Service Rochon	9.60
43	Laval Motor Sales	2.23
44	L. Michaud	174.42
45	Kelly & Leduc	6.41
46	Département Incendies	14.30
47	Haddad Cleaners	.69
48	I. Ducharme & Fils	184.21
49	Chez Pierre	1.00

A. Beauchamp, Président

E. Décosse

W. Boudria

A. Maurice

J. Baker

A. Desjardins

H. Meilleur

E. Duguay

F. E. St-Jean

A. Morin

L. Thériault

9. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin

A. Maurice:

Que le 1er rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

### 1er RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de l'Eau dûment assemblé en chambre mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. Bou-

dria, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins E. Duguay, H. Meilleur, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

50	Wallace & Tiernan Ltd.	\$64.49
51	Plessisville Fdg.	64.42
52	Ottawa Light & Power Ltd.	5.25
53	Gatineau Power Co.	266.22
54	Kelly & Leduc	8.53
55	Nichols Chemical Co. Ltd. (note de crédit)	\$345.82

SALAIRES: Paies Nos. 33-34-35-36 (décembre 1942)

Réparations services	\$327.40
Bornes-fontaines	764.03
Tuyaux Principaux	34.37
Dégelage	219.63
Chateau d'eau	115.15

W. Boudria, président

L. Thériault

A. Maurice

E. Décosse

J. Baker

A. Desjardins

H. Meilleur

E. Duguay

F. E. St-Jean

A. Morin

A. Beauchamp

10. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin J. H. Meilleur:

Que le 1er rapport du comité de l'eau, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 29 décembre 1942, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Meilleur, Président, Son Honneur le Maire Ray-

mond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

56	Wright Brothers Supply Ltd.	\$177.38
57	Thomas Robertson Ltd.	198.45
58	Reliable Repair Shop	2.50
59	People's Gas Supply Ltd.	01.50
60	Purcell & Chatelain	1.27
61	Papineau Transport	2.88
62	Ottawa Motor Sales Ltd.	9.18
63	Ottawa Welding Co.	70.00
64	J. A. Maurice & Fils	6.63
65	Thomas Lawson Ltd.	170.86
66	Keyes Supply Co. Ltd.	3.10
67	Kelly & Leduc	15.37
68	Département des incendies	104.40
69	Imperial Oil Ltd.	47.48
70	General Supply Co. Ltd.	2.50
71	P. D'Aoust Ltd.	3.85
72	Can. National Telegraphs	.61
73	Can. Pacific Ry. Co.	89.52
74	Bell Téléphone Co.	9.03
75	A. Amyot & Fils	26.52

SALAIRS: Paies Nos. 33-34-35-36 (décembre 1942)

Neige	3,641.81
Egoûts	193.33
Rues pavées	74.90
Imprévus	282.37

H. Meilleur, Président

L. Thériault

F. E. St-Jean

A. Maurice

A. Beauchamp

E. Duguay

W. Boudria

A. Morin

11. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le 1er rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé. *Adopté.*

12. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de faire le transport du stock, de l'outillage et de la papeterie, tel que mentionné dans le rapport de l'acheteur en date du 29 décembre 1942.

*Adopté.*

13. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que l'acheteur soit autorisé à faire l'achat de marchandises au montant de \$4,179.65, tel que mentionné dans le rapport des chefs de départements en date du 29 décembre 1942.

*Adopté.*

14. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil est heureux d'accorder un octroi de \$50.00 pour les timbres de Noel de la Ligue d'Hygiène Social de Hull à titre d'encouragement dans sa lutte contre la tuberculose; que le trésorier de la cité soit autorisé de payer cette somme de \$50.00 à la Ligue d'hygiène Social de Hull. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

*Adopté.*

15. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que les minutes de l'assemblée du 7 décembre 1942, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

*Adopté.*

16. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Maurice:

Et résolu que ce conseil prie la compagnie Hull Electric de bien vouloir faire le service du transport des passagers par autobus sur la ligne de ceinture en attendant que le déblaiement des rails soit complété et aussi dans le but d'accommoder les résidents de cette partie de la cité.

Copie de cette résolution soit envoyée à M. G. S. Gray.  
et aussi à l'autre membre du conseil municipal de la ville de Hull.  
**Adopté.**

17. Proposé par l'échevin E. Perron, secondé par l'échevin E. Duguay:

Et résolu que le conseil municipal de la cité de Hull avise respectueusement l'Honorable Adélard Godbout, premier ministre de la province de Québec, que le dit conseil s'oppose énergiquement à ce que les débits de liqueurs alcooliques, de quelques genres qu'ils soient, soient ouverts plus tard que 10.00 p.m. durant la semaine, et qu'il demande avec instance, que les mêmes débits soient complètement fermés le dimanche;

Que le dit conseil prie l'honorable Adélard Godbout, de s'efforcer d'obtenir, lors de la prochaine réunion des représentants des provinces, qui aura lieu le 7 janvier, que toutes les provinces aient les mêmes heures de vente quant à ce qui concerne les débits de liqueurs alcooliques, et, qu'advenant le cas où cette entente ne serait pas possible, il fasse adopter pour la province de Québec, les mêmes heures de vente qu'adoptera la province d'Ontario, ce qui évitera bien des abus, particulièrement dans les villes limitrophes.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur le Député Alexis Caron, de Hull, et au Président de la Commission des Liqueurs de Québec.

Proposé en amendement par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil prie l'honorable Adélard Godbout de s'efforcer d'obtenir lors de la prochaine réunion des représentants des Provinces, qui aura lieu le 7 janvier, que toutes les provinces aient les

mêmes heures de vente quant à ce qui concerne les débits de liqueurs alcooliques, et qu'advenant le cas où cette entente ne serait pas possible, il fasse adopter pour la province de Québec, les mêmes heures de vente qu'adopterait la province d'Ontario, ce qui évitera bien des abus, particulièrement dans les villes limitrophes.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur le député Alexis Caron, et au Président de la Commission des Liqueurs de Québec.

Pour l'amendement les échevins Boudria, Baker, Morin, Thériault, Boucher, Beauchamp, Maurice, St-Jean, Décosse. 9.

Contre les échevins Duguay, Meilleur, Rose, Perras, Desjardins.

5.

Son Honneur le Maire déclare l'amendement remporté et la motion principale défaite sur même division.

Hull, le 29 décembre 1942

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$4,179.65 soit employé pour l'achat de marchandises, les fonds devant être pris à même les appropriations suivantes:—

Hôtel-de-Ville \$10.70.

(Signé) J. E. DECOSSÉ,  
échevin

Police \$2.70.

(signé) A. BEAUCHAMP,  
échevin

Feu \$193.02.

(signé) A. MAURICE,  
échevin

Chlorination \$3,391.00.

(signé) W. BOUDRIA,  
échevin

Chantier municipal \$146.00; Egoût \$11.10; Réparation des services \$30.05; Magasin Stock \$395.08.

(signé) H. MEILLEUR,

échevin

Le budget de l'année 1943 devra être adopté par le conseil avant de donner le certificat demandé.

(signé) JOS. RAYMOND,

trésorier

18. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil ajourne au 18 janvier courant.

Adopté.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
Distrit de Hull }  
CITE DE HULL

No. 3

SEANCE DU 18 JANVIER 1943

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 18 janvier 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Henri Desrosiers; Le Régisseur de l'électricité; Le Shérif I. St-Pierre; Madame Emma Brault; Dr. Frs. Labreque; Association des Petits Propriétaires; Hermas Bertrand; Léon T. Madore; Federation of Catholic Charities, Inc.; La Commission Catholique des Ecoles de Hull; John F. Taylor; La Chambre de Commerce de Hull.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que la question des causes devant le Recorder ou la Cour du Recorder soit référée à l'aviseur légal le priant de donner au conseil les explications suivantes:—

1. —la différence entre la Cour du Recorder et le Recorder.

2. —quant à l'amende et aux frais qui a droit de ~~encaisser~~ dans chaque cas.

3. —quelles sont les raisons qui ont amenées le changement dans l'opération de la cour du Recorder et du Recorder.

4.—que l'aviseur légal donne son opinion quant à la validité et à l'efficacité du projet de résolution ci-joint.

Adopté.

Monsieur l'échevin Thériault quitte son siège.

3. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin E. Perras:

Que la lettre du shérif L. St-Pierre, à laquelle est annexée une lettre du département du Procureur Général de la province, au sujet du paiement du coût des améliorations locales imposé pour le Palais de Justice, soit référée à l'aviseur légal de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

Monsieur l'échevin Perras quitte son siège.

4. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le comité de la Circulation et du transport urbain soit autorisé d'engager temporairement les services de personnes compétentes pour faire un relevé du service donné par la compagnie Hull Electric re:

1.—les cédules de tramways.

2.—les causes de retard.

3.—l'accommodation fournie aux divers terminus de la compagnie.

Ce relevé sera fait afin que le conseil soit en meilleure position de faire rapport sur la question du transport urbain au Contrôleur du trafic, département des Munitions et de l'approvisionnement. Qu'une somme n'excédant pas \$200.00 soit mis à la disposition du comité pour faire ce travail.

Que le comité de la circulation et du transport urbain soit autorisé de rencontrer les autorités de la compagnie Hull Electrique en vue d'étudier la possibilité de réduire considérablement le nombre d'arrêts sur les divers parcours de la compagnie afin d'accélérer le trafic des tramways et des automobiles; que des recommandations soient faites au conseil municipal à ce sujet pour l'assemblée du 1er février prochain.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé de préparer un règlement pour la fermeture des ruelles désignées comme étant la subdivision mille cent cinquante-neuf du lot deux cent cinquante-cinq (255-1159) et la partie est de la subdivision mille cent cinquante-huit du lot deux cent cinquante-cinq (255-est-1158) dans le quartier Val Tétreau ou numéro un de la cité de Hull. Ces ruelles ont été cédées à la Corporation Episcopale du Diocèse d'Ottawa pour l'érection d'une église.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que la lettre de monsieur Hermas Bertrand, 8 rue Bégin, avisant qu'il tient la Cité responsable des dommages subis par son fils Claude à la suite de blessures infligées par le constable Désormeaux, soit référée au Directeur du département de police pour rapport au conseil.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Qu'un sténographe ou une sténographie soit engagé pour l'usage de son Honneur le Maire et des membres du conseil; et que le salaire soit prévu et les dépenses incluses dans les prochains estimés de 1943.

Adopté.

8. Considérant que Son Honneur le Maire a, antérieurement, été autorisé à faire des démarches relatives à la réévaluation des biens immobiliers dans la cité,

Il est proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Rose;

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à retenir les services d'experts nécessaires pour agir dans la cause pendante "The E. B. Eddy Co. Ltd." vs La Cité de Hull" relativement à l'évaluation des immeubles de la compagnie; et que ces mêmes experts soient aussi retenus pour la re-évaluation projetée des propriétés immobilières dans la ville. Le tout devant être soumis au conseil pour approbation, ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

Monsieur l'échevin A. Morin, dissident.

9. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin A. Maurice:

Qu'un vote de félicitations soit adressé à monsieur Emile Coté qui a été choisi récemment chef de police de la ville d'Aylmer.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la lettre de Madame Emma Brault, 124 rue Garneau, soit référée à l'ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin W. Boudria:

Qu'un comité, composé des échevins H. Meilleur, A. Beauchamp, A. Rose, et E. Décosse, soit chargé de s'enquérir de l'état de la bâtie du poste de police. Ce comité fera rapport au conseil.

Adopté.

Ajournement Sine Die.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL }  
Distrit de Hull }  
No. 4

SEANCE DU 1er FEVRIER 1943

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 1er février 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin E. Décosse:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— La compagnie Hull Electric; Le comité provincial du Fonds Canadien de l'aide à la Russie; Léo Groulx; Victor Falardeau; Dr. Jean Grégoire; Le Foyer Ste. Thérèse; La Chambre de Commerce de Hull; Etienne Talbot; Ministère des Terres et Fôrets; A. Courroux; Le Directeur de la protection en cas de raids aériens, district fédéral; Canadian Underwriters' Association; Les entrepreneurs de Pompes Funèbres de Hull.

Adopté.

Monsieur l'échevin A. Desjardins prend son siège.

2ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Décosse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les

échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	G. E. Gauvin & Fils	(Papeterie)	\$49.58
2	L'Opinion	"	15.98
3	P. A. Larocque	"	24.75
4	Imprimerie Provinciale	"	10.71
5	Imprimerie Leclerc	"	2.48
6	Le Progrès de Hull	"	22.04
7	A. A. Laflamme	"	10.80
8	Léon Couture	(Vente taxes)	352.30
9	J. M. Hill	(B. du Greffier)	6.75
10	Léon Couture	(Evaluateur)	5.80
11	Soublière & Lepage	(H-de-Ville)	6.47
12	J. Sarazin	"	7.14
13	Bélanger Frères	"	75.59
14	Jos. Pilon Ltée	"	2.62
15	Union des Mun. Québec	(Imprévus)	190.00
16	Féd. des Maires Can.	"	48.75
17	W. D. St-Cyr	(C. des bâtisses)	3.14
18	A. Champagne	"	4.12
19	A. L. Raymond	(Secours Directs)	29.00
20	A. Labelle	"	10.00
21	J. A. Duquette	"	24.00
22	Atlantic & Pacific Co.	"	6.00
23	P. D'Aoust Ltée	"	59.00

SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4 (Janvier 1943)

Evaluateur	\$80.00
Comités des bâtisses	83.40
Hôtel-de-Ville	17.00

Que le rapport du Greffier, en date du 22 janvier, 1943, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la

cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le Rapport de l'Evaluateur de la cité, en date du 26 janvier, 1943, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la cité, soit approuvé.

E. Décosse, Président

J. Baker

J. Boucher

L. Thériault

E. Perras

A. Maurice

H. Meilleur

A. Beauchamp

W. Boudria

A. Morin

E. Duguay

## BUREAU DE L'EVALUATEUR

### Rapport No. 13

Hull, P.Q., le 26 janvier 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et des mutations pour le mois de janvier 1943.

(Pour rôles d'évaluation 1942-43 et 1943-44)

### QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

871-2. Substituer Romuald Larivière à Pierre Servais pour propriété à 32 rue Chapleau.

1732. Substituer Pierre Servais à Arthur Gougeon pour 41-43 Blvd. St-Joseph.

32. Substituer Ludovic Tremblay à Mme Vve. Pierre Légaré pour 377 Chemin d'Aylmer.

658-9. Substituer Laurier Hébert à Cité de Hull.

### QUARTIER 1A (Wrightville)

2686. Substituer Robert McNally à Richard B. Ayers pour propriété à 54 rue Brodeur.

2268. Retrancher Cité de Hull, laissant Lorenzo Arbique seul propriétaire du lot 247-433 rue Amherst.

4561-2. Retrancher Cité de Hull, laissant Joseph Aubin seul propriétaire des lots 493-494 rue Montmartre.

3832 Retrancher Cité de Hull, laissant Théodore Barette seul propriétaire à 63 rue Lois.

3177 Substituer Alexandre à Cité de Hull, pour lot 244-277 Blvd. Montclair.

2804-5 Retrancher Cité de Hull, laissant Norbert Leblond seul propriétaire des lots 246-12 et 13 rue Dumas.

1951. Substituer Armand Ruais à Cité de Hull, pour lot 254-226 rue Chauveau.

3472-3 Substituer Earl Pink à Robert Pink.

4553-4 Substituer Mme Vve Rebecca Bolduc à Leon Bolduc, 51 rue Labelle.

1913. Retrancher Cité de Hull, laissant Camille Comeau seul propriétaire des lots 246-187-188 rue Sherbrooke.

2925. Retrancher Cité de Hull, laissant F. X. Trottier seul propriétaire du lot 246-637 rue Sherbrooke.

3734-5 Retrancher Cité de Hull, laissant J. B. Goulet seul propriétaire des lots 201-202 rue Levesque.

3848 Substituer S. V. Feeley, à S. V. Felly.

2912. Substituer Pierre Gascon à Cité de Hull.

3038 Substituer A. Tessier à Stevens Daly, pour 25 rue Jeanne-d'Arc.

3058-59 Substituer Eugène Rochon à J. Bte. Ayotte.

3604. Substituer Jean Tanguay à Cité de Hull.

4268. Substituer Ernest Lauzon à Cité de Hull.

#### QUARTIER 2 (Montcalm)

5355 Substituer Napoléon Gagnon à Geo. D. Graham pour propriété à 35 rue Taché.

#### QUARTIER 3 (Lafontaine)

6228 Substituer Alphonse Labelle à Vve Geo. Bélanger, pour 45-47 rue Laval.

6114 Substituer Mme. Adolphe Courval, ux: Adolphe Courval, à Succ. Joseph Courval, pour propriété à 139 rue Wright.

6092 Substituer Mme Adolphe Courval, ux: Adolphe Courval, à Succ. Joseph Courval, pour propriété à 136-138 rue Wright.

QUARTIER 3a (Frontenac)

7409 Retrancher Cité de Hull, laissant Moise Brazeau seul propriétaire à 23 rue Falardeau.

7421 Substituer Roland Gauthier à Cité de Hull, pour lot 1/2 lot 13-43 rue Mance.

7198 Retrancher Cité de Hull, laissant J.-Bte. Phillion seul propriétaire à 82 rue St-Henri.

7293 Retrancher Cité de Hull, laissant William Renaud seul propriétaire du lot S. 58 rue St-Florent.

7115 Incrire J. N. Fortin et Dame Elvina Gravelle comme propriétaires et Albert Paiement comme occupant à 100 rue St-Hyacinthe.

7075 Incrire J. N. Fortin et Dame Elvina Gravelle comme propriétaires et Joseph Bifodeau comme occupant à 117 rue St-Hyacinthe.

6860. Incrire J. N. Fortin et Dame Elvina Gravelle comme propriétaires et Jeanne Tremblay, ux: Paul Dallaire comme occupante à 306 rue St-Rédempteur.

6858-9. Incrire J. N. Fortin et Vve Elvina Gravelle comme propriétaires et Euclide Proulx comme occupant pour les lots 9-51, 52.

7113. Incrire J. N. Fortin et Vve Elvina Gravelle comme propriétaires et François Pichard comme occupant pour le lot 9-15.

7114-7114a Incrire J. N. Fortin et Vve Elvina Gravelle comme propriétaires et Florimont Caron comme occupant à 92 et 96 rue St-Hyacinthe.

6975 Sur recommandtion du comité des bâisses, la vente faite à Jos. Carpentier pour la propriété à 160 rue Leduc, en considération du montant de \$222.47, les taxes seront acquittées jusqu'au 1er mai 1942.

6856 Incrire J. N. Fortin et Vve Elvina Gravelle comme propriétaires, et John Arthish comme occupant du lot 9-48.

6855. Incrire J. N. Fortin et Vve Elvina Gravelle comme propriétaires et Jos.-Charles Mongeon comme occupant du lot 9-47.

7065 Incrire J. N. Fortin et Vve Elvina Gravelle comme propriétaire et Omer Servant occupant du lot 9-41.

6848. Substituer Oscar Leblanc à Cité de Hull, pour la propriété à 272 rue St-Rédempteur.

QUARTIER 4 (Dollard)

8237 Substituer Adelmar Dion à l'Abbé Léon Binet et al. pour No. 96 rue Kent.

8342. Substituer Ls.-Geo. et J. E. Robitaille à Vve Rose-Anne Normand pour 151 rue Maisonneuve.

8415 Substituer Alexandre Taché à Lucien Massé pour 172-174 rue Champlain.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9420 Substituer André Mongeon à Joseph St-Arnaud pour la propriété à 269 rue Champlain.

9058 Retrancher Cité de Hull, laissant Hector Boucher seul propriétaire du lot N. 389 rue Kent.

9996 Retrancher Cité de Hull, laissant Alcidas Charron seul propriétaire à 33 rue d'Aiguillon.

9983 Retrancher Cité de Hull, laissant Hormidas Desjardins seul propriétaire à 12 rue Cartier.

9370 Substituer Oscar Leblanc à Cité de Hull, pour 222 rue Maisonneuve. (Taxes Municipales et Scolaires du 1er Novembre 1942).

9828 Substituer Roger Champagne et Vve Edgar Carrière, à Maurice Champagne et Vve Edgar Carrière.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

HULL, le 22 janvier 1943.

Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins.

Messieurs:

Veuillez autoriser le trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$141.52 et débiter les départements suivants:—

Trésorier	\$28.85
Greffier	55.69
Ingénieur	32.44
Police	18.24
Comité bâtisses	6.30

Bien à vous,

Le Greffier,

H. LEON LEBLANC

2. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 2ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 2ième RAPPORT DU COMITÉ DE MARCHE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Marché et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Rose, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

24	Jos. Pilon Ltée	(Parcs)	\$8.25
25	Pritchard-Andrews	(Marché)	1.25
26	Gatineau Power Ltd.	"	1.02

L. Thériault	E. Duguay
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
E. Décosse	A. Morin
J. Baker	E. Perron
H. Meilleur	A. Maurice
W. Boudria	J. Boucher

3. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 2ième rapport du comité du Marché et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 2ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE et ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

### DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

27	P. de service St-Denis	\$0.95
28	Northern Electric	1.78
29	Département des Incendies	25.65
30	Charron & Ménard	26
31	Northern Electric	153.09
32	Marchand Electrical Co.	159.66
33	Ottawa Paint Works	2.50
34	Jos. Pilon Ltée	4.59

35	Boucher Frères	115.88
36	Kelly & Leduc	225.61
37	Ahearn & Soper Ltd.	81.04
38	Gatineau Power Co.	23.40

DEPARTEMENT DU FEU

39	J. Baillot & Fils	4.91
40	Chez Pierre	3.25
41	Can. National Telegraphs	.37
42	Dominion Rubber Ltd.	6.41
43	S. S. Holden Ltd.	8.10
44	Imperial Radiator Co.	15.00
45	Imperial Oil Ltd.	210.00
46	Keyes Supply Co. Ltd.	.29
47	Kelly & Leduc	.60
48	McMullen-Perkins Ltd.	3.75
49	Lafrance Fire Ltd.	65.70
50	People's Gas Supply	4.50
51	Patterson Motors Ltd.	9.20
52	P. de Service St-Denis	86.40
53	M. Viau	2.16
54	A. Workman Co. Ltd.	0.49

SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4 (janvier 1943)

Lumière et Alarme ..... \$73.10

A. Beauchamp, président	H. Meilleur
J. Boucher	W. Boudria
F. E. St-Jean	E. Duguay
L. Thériault	A. Maurice
E. Décosse	A. Morin
J. Baker	E. Perras

4. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Meilleur.

Que le 2ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 2ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:—Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duuay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse,

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

55	Boucher Frères	\$2.81
56	E. Bélanger	6.40
57	British American Oil Co.	(crédit) 120.00
58	Poste de Service St-Denis	151.45
59	J. D. Sanderson Co.	6.20
60	W. D. St-Cyr	19.01
61	T. Robertson Ltd.	6.35
62	People's Gas Supply	3.15
63	Jos. Pilon Ltée	1.63
64	Ottawa Motor Sales	9.18
65	Massé Electric	25.00
66	Kelly & Leduc	11.48
67	Imperial Oil Ltd	82.00
68	Département des Incendies	111.60
69	Hull Coal Co.	95.47
70	Dominion Rubber Co. Ltd	22.97
71	A. Champagne	1.53
72	Brake Service Station	10.66
73	Builders Sales Ltd	17.30
74	Bell Téléphone	5.82
75	Alie Machine Shop	36.65

### SALAIRES; Paies Nos. 1-2-3-4 (janvier 1943)

Neige	\$6614.66
Egoûts	141.30

Rues pavées .....	89.25
Imprévus (patinoires) .....	247.70
A. Maurice, président .....	L. Thériault .....
F. E. St-Jean .....	W. Boudria .....
E. Décosse .....	E. Duguay .....
H. Meilleur .....	J. Boucher .....
E. Perras .....	A. Beauchamp .....
J. Baker .....	A. Morin .....

5. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 21ème rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 21ème RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Meilleur, président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

76	Léo Régimbald .....	\$3.78
77	J. Pharand .....	60.86
78	Kelly & Leduc .....	6.31
79	J. M. Hill .....	10.50
80	I. Ducharme & Fils .....	213.84
81	P. D'Aoust .....	4.25
82	Charron & Ménard .....	3.68
83	A. Champagne .....	2.81
84	Dr. G. Brisson .....	3.00

85	Bentley's Ltd	11.73
86	Caisse Police	2.65

H. Meilleur, président	E. Duguay
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
L. Thériault	A. Morin
E. Décosse	A. Perron
J. Baker	A. Maurice
W. Boudria	J. Boucher

6. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 2ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 2ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Eau dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. Boudria, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

87	Nichols Chemical Co. Ltd.	\$2699.79
88	Can. National Telegraphs	.41
89	Soublière & Lepage	.21
90	Ottawa Light & Power Co. Ltd.	3.32
91	Kelly & Leduc	5.26

## SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4 (Janvier 1943)

Réparations services	\$116.70
Chlorination	12.50
Dégelage	102.21

Chateau d'eau	97.43
Bornes-fontaines	792.50
W. Boudria, Président	E. Perras
J. Boucher	L. Thériault
A. Maurice	E. Décosse
F. E. St-Jean	H. Meilleur
J. Baker	E. Duguay
A. Morin	A. Beauchamp

7. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 2ième rapport du comité de l'Eau, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 2ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE et HOSPITALISATION A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 26 janvier 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Perras, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

92	Charron & Ménard	(Santé)	\$19.38
93	Beauchamp & Fils	"	30.00
94	Adrien Ferland	"	50.00
95	Gauthier Cie Ltée	"	7.00
96	Ministère de la Santé	(Hospitalisation)	5938.94
97	Hospice St-Charles	"	839.44
98	Orphelinat St-Joseph	"	928.50
99	Hôpital Général	"	84.60
100	A. Lambert	"	85.00
		(Vidange's)	25.00
101	Wrightville F. Mattress	(Ass. m.)	9.76

SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4 (Janvier 1943)

Santé et Hospitalisation	\$40.00
Vidanges	40.00

E. Perras, président	A. Beauchamp
J. Boucher	A. Morin
L. Thériault	A. Maurice
E. Décosse	W. Boudria
J. Baker	E. Duguay

8. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que le 21ème rapport du comité de Santé et Hospitalisation, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que les estimés, tels que préparés pour l'année 1943 au montant de \$753,450.00, dont \$545,400.00 pour le compte de la Corporation et \$208,050.00 pour le compte de l'aqueduc, soient approuvés.

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer les salaires des employés réguliers de la cité, suivant les montants mentionnés dans le budget de 1943, le 15 et le dernier jour de chaque mois.

Que le trésorier soit autorisé de payer l'abonnement aux téléphones installés dans les différents bureaux, postes, magasins et chantiers de la cité de Hull, suivant les prévisions budgétaires de l'année 1943.

Adopté.

Monsieur l'échevin Perras quitte son siège.

10. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le rapport du comité de la circulation, relativement à certains changements dans les arrêts des tramways, soit reçu et accepté; que la compagnie Hull Electric soit prié de bien vouloir

prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution ces changements dans le plus court délai possible. Le tout sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'aviseur légal de la cité soit prié de répondre à la lettre de monsieur L. Desilets, assistant-procureur général de la province de Québec, en date du 4 janvier, relative au paiement du coût des améliorations locales, des taxes d'arossage et d'enlèvement de la neige, étant des redevances municipales imposées sur l'immeuble du Palais de Justice de Hull.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le trésorier de la cité soit autorisé à faire le transport du stock et de l'outillage provenant du magasin municipal, ainsi que de la papeterie provenant du Bureau de l'ingénieur, tel que mentionné dans le rapport de l'acheteur en date du 26 janvier 1943.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que l'acheteur soit autorisé à faire l'achat de marchandises au montant de \$1186.68 tel que mentionné dans le rapport des chefs de département en date du 26 janvier 1943.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le compte de Gatineau Power Co. au montant de \$690.40 à être chargé aux appropriations du chateau d'eau, les égouts, de la neige, et du chantier municipal.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le trésorier soit autorisé à remettre à monsieur Falardeau et à monsieur Madore, employé dans le bureau de l'évaluateur et à monsieur Piché employé au chateau d'eau le montant retenu à date pour cause de maladie.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin J. Baker:

Qu'un comité, composé des échevins J. Boucher, E. Décosse, du proposeur, du secondeur, H. Meilleur, de l'aviseur légal, soit chargé de faire enquête au sujet de l'incident Bertrand. Ce comité fera rapport au conseil.

Monsieur l'échevin Perras reprend son siège.

17. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les minutes des assemblées du 4 et du 18 janvier 1943, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées

Adopté.

18. Proposé par l'échevin E. Décosse secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de verser la somme de \$25.00 au fonds Canadien de l'aide à la Russie. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le Greffier de la cité soit autorisé d'écrire une lettre à la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre à l'effet que ce conseil n'a pas d'objection à accorder l'augmentation demandée par les Entrepreneurs de Pompes Funèbres de la cité de

Hull, dans leur lettre en date du 15 janvier 1943, pour les services d'ambulance et d'enterrements de personnes indigentes.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay:

Conformément à l'avis de motion donné le 26 janvier 1943, que le trésorier de la cité soit autorisé de verser un montant de \$50.00 du département de Police pour faire des causes de moralité. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

Monsieur l'échevin J. Boucher, dissident.

21. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le rapport du comité des vidanges, fait par le Président du comité de Santé le 16 mars 1942, soit approuvé et confirmé à toutes fins que de droit.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que la soumission de monsieur Narcisse Royer, pour assurances sur l'outillage prêté à la cité de Hull par le Gouvernement Fédéral pour la protection des civils en cas de raids aériens, soit acceptée au montant de \$41.66 pour 3 ans.

Adopté.

Hull, le 26 janvier 1943.

Je donne avis de motion qu'à la première assemblée de février, qu'un montant de cinquante dollars soit accordé, au département de police, pour faire faire la préparation des causes de moralité.

(signé) H. MEILLEUR,

échevin

Impossible de donner un certificat qu'il y a des fonds de disponibles pour cette dépense avant l'adoption du budget de l'année 1943.

(signé) JOS. RAYMOND,  
Trésorier

Hull, le 26 janvier 1943.

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$1,186.68 soit employé pour l'achat de marchandises, les fonds devant être pris à même les appropriations suivantes:

Feu \$262.21 ; Lumière et Alarme \$49.25.

(signé) A. BEAUCHAMP,  
échevin

Hôtel-de-Ville \$90.77.

(signé) E. DECOSSE,  
échevin

Police \$17.75.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Magasin stock \$222.35 ; réparations de services \$60.20 ; Neige \$158.75 ; Bornes-fontaines \$107.50 ; Egoûts \$3.50 ; Chantier municipal \$146.00 ; magasin-outillage \$68.40.

(signé) A. MAURICE,  
échevin

Avant l'adoption du budget pour 1943, je ne peux émettre de certificat qu'il y a des fonds disponibles.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Ajournement Sine Die.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL  
Distrit de Hull  
No. 5

SEANCE DU 1er MARS 1943

À une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 1er mars 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— J. L. Brunet; Syndicats Catholiques Nationaux; A. Taché, avocat au nom de Raoul Lagassé; A. Taché, avocat au nom de madame Jérémie Lebeau; La succession V. et A. Falardeau; La Société Canadienne de la Croix Rouge; H. Desrosiers, notaire; Le Ministère de l'Agriculture de Québec; Rodrigue Bédard, avocat au nom de Daniel Ryaesbeck; Le comité des patrons du Hull-Volant, A.A.A.; Hull Electric Co.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943; auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Décosse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A.

Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	L'Opinion	(Papeterie)	\$62.34
2	P. A. Larocque	"	6.12
3	A. A. Laflamme	"	41.04
4	J. M. Hill	"	24.06
5	Imprimerie Provinciale	"	10.20
6	G. E. Gauvin & Fils	"	22.04
7	L'Opinion	"	7.44
8	D. Gestetner	"	5.86
9	Office Specialty Co.	"	12.61
		(B. Greffier)	35.25
10	Jos. Pilon Ltée	(C. Bâtisses)	7.48
11	Soublière & Lepage	(H-de-Ville)	6.30
12	Josaphat Sarrazin	"	7.14
13	Purcell & Chatelain	"	1.17
14	Bélanger Frères	"	110.14
15	Léon Couture	(V. pour taxes)	56.50
16	J. E. Bédard	(Evaluateur)	12.00
17	Léon Couture	"	18.20
18	P. D'Aoust	(S. Directs)	96.50
19	Great Atlantic & Pacific	"	8.00
20	National Grocers Ltd.	"	8.00
21	A. L. Raymond	"	43.00
22	Mme A. Robillard	"	21.00
23	Jos. Clément	"	2.50
24	J. A. Duquette	"	6.00
25	Lemieux & Dompierre	"	15.00

SALAIRE: Paies Nos. 5-6-7-8 (février 1943)

Evaluateur	\$80.00
Comité bâtisses	80.00
Assistance municipale	(S. Directs) 135.33
H-de-Ville & Parcs	17.00

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 23 février, 1943, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres les transports y mentionnés.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité, en date du 22 février, 1943, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation, soit approuvé.

E. Décosse, Président	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	W. Boudria
H. Meilleur	A. Rose
E. Duguay	A. Maurice
L. Thériault	A. Morin

#### BUREAU D'EVALUATION

#### Rapport No. 14

Hull, P.Q., le 22 février 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et des mutations pour le mois de février 1943.

(Pour rôles d'évaluation 1942-43 et 1943-44)

#### QUARTIER 1 (Val Tétreau)

212 Substituer Romuald Landry (79 rue Lanaudière) à Vve. Charles Gaudreau pour propriété à 74 rue Provost.

1169. Incrire Isidore Michaud comme propriétaire et J.-Charles Michaud comme occupant. (Factures à Isidore Michaud)

995 Retrancher la Cité de Hull, laissant seul Gérard Dagenais comme propriétaire.

1096 Incrire Paul Séguin comme occupant à 18 rue Duquesne.

24. Substituer Mde. Adélard Charron née Régina Richard, à Adélard Richard, pour 403 Chemin d'Aylmer.

1009-10. Substituer Adrien Barette à Cité de Hull.

993 Retrancher la Cité de Hull, laissant Gérard Dagenais seul propriétaire à 16 rue Chatelain.

446. Substituer Mme Vve. Maria St-Louis à Olivier St-Louis, pour 58-60 rue Bégin.

QUARTIER 1a (Wrightville)

4270 Substituer Isaie Regimbald à Alexis Larose pour 50 rue Demontigny (1943-44).

4247 Retrancher Cité de Hull, laissant seul Napoléon Brunet, propriétaire à 81 rue Berri.

4336a Retrancher Cité de Hull, laissant Louis Gendron seul propriétaire des lots 244 1/2 S. 280 et 1/2 S. 281.

1851 Substituer Isidore Michaud comme propriétaire et Romuald Durocher comme occupant à 25 rue Rouville.

4561-62. Retrancher la Cité de Hull, laissant Joseph Aubin seul propriétaire.

2952 Retrancher la Cité de Hull, laissant Omer Blais seul propriétaire.

2929 Substituer Cité de Hull à Lionel Gagné pour lot 246 Pt. S. 208, 245-97 rue Sherbrooke.

2855-56 Substituer Rodolphe Bédard à J. B. Bédard pour propriété à 37 rue Sherbrooke.

4157 Retrancher la Cité de Hull, laissant Euclide Lupien seul propriétaire à 121 Boulevard St-Joseph.

3774 Substituer Mme Oscar Faubert à Cité de Hull.

4185. Retrancher Cité de Hull, laissant Léon Bergeron seul propriétaire rue Joggues.

3950-51 Retrancher Cité de Hull, laissant Florence Brown seule propriétaire à 17 rue Talon.

3773 Substituer Mme Eugène Chartrand à Cité de Hull.

1856 Substituer Albert Laroche (8 rue Poplar, Ottawa) à Mme Basile J. Finn, pour 35 rue Rouville.

QUARTIER 2 (Montcalm)

5552. Substituer Louis Gagnon à Geo.-D. Graham pour 11 rue Charlevoix.

QUARTIER 3 (Lafontaine)

6059. Incrire Henri Labrie comme occupant à 169 rue Wellington. Factures à Caisse Populaire Notre-Dame.

6138 Substituer Joseph Bélanger à Fernand Bourbeau pour 2-4 rue Hôtel-de-Ville.

6481 Substituer Joseph Bélanger à Fernand Bourbeau pour lots No. 494-495-496 rue St-Rédempteur.

6138 Ne charger que 33 pieds pour améliorations locales, arrosage et neige. Le 66 pieds chargé pour le trottoir devra être aussi enlevé et transporté au rôle 6481.

6481 Charger 66 pieds sur la rue Hôtel-de-Ville et 99 pieds sur la rue St-Rédempteur pour améliorations locales, neige et arrosage.

QUARTIER 3a (Frontenac)

7036 Retrancher S. 66, laissant seul N. E. 80 comme cadastre.

7856 Incrire S. 66 et 77 comme cadastre.

7045 Substituer Caisse Populaire Notre-Dame comme propriétaire, et Rodolphe Albert comme occupant à Wilfrid Lacroix pour 53 rue St-Hyacinthe. (Factures à Caisse Populaire).

7570 Substituer Caisse Populaire Notre-Dame comme propriétaire et Lionel Laflamme comme occupant à 165 rue Laval, à J. B. Pharand et Adélard Côté. (Factures à Caisse Populaire).

7209 Substituer Wilfrid Courroux à Collège d'Ottawa et Edouard Martel pour 54 rue St-Henri.

7210 Retrancher Collège d'Ottawa, laissant Lionel Tremblay seul propriétaire à 52 rue St-Henri.

6848 Substituer Oscar Leblanc à Cité de Hull, pour 272 rue St-Rédempteur.

7083 Substituer Roméo Latreille à Collège d'Ottawa pour propriété à 18 rue St-Hyacinthe.

7251 Retrancher Cité de Hull, laissant Ernest Charron seul propriétaire.

QUARTIER 4 (Dollard)

8443 Substituer Léopold Legault à Olivier Lebrun pour 83 rue Champlain.

8090 Ne charger que 4 services d'eau pour 1942-43, et 6 services pour 1943-44.

8236. Retrancher la Cité de Hull, laissant Armand Nault seul propriétaire à 98 rue Kent.

QUARTIER 5 (Laurier)

9390-91. Inscrire J. Ernest Gavard comme occupant. (Factures à Caisse Populaire).

9031 Inscrire Alfred Lauzon comme occupant. (Factures à Caisse Populaire).

9610 Inscrire Napoléon Patry comme occupant. (Factures à Caisse Populaire).

9072 Substituer Vve. Aurore Savard à Léo Savard pour 159 rue Kent.

9155 Substituer Paul Dagenais à Cité de Hull, pour 167 rue Dollard.

9222 Substituer Yvon Dumoulin à Cité de Hull, pour 172 rue Dollard.

9370 Substituer Oscar Leblanc à Cité de Hull, pour 222 rue Maisonneuve.

9350 Inscrire Rodolphe Charbonneau comme propriétaire et Robert Marcoux comme occupant à 260 rue Maisonneuve et retrancher le nom de Slater-Sherwood.

9199 Retrancher Edgar Beaudin, laissant la Cité de Hull seule propriétaire.

9198 Inscrire avec N. 491, partie 1/2 sud 488 et substituer \$900.00 pour terrain, à \$400.00, formant avec bâties, \$2300.00 à 108 rue Dollard.

9198a Retrancher cette entrée. Devant être inscrite au rôle 9198.

9918. Substituer Mozart Martineau (87 rue Laurier, Appartement 1) à Edmond Laurin pour 54 rue Verdun.

SUPPLEMENT

QUARTIER 1a (Wrightville)

3614-15. Substituer Vve Moise Trottier à Moise Trottier pour 46 rue Archambault.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur

Hull, le 23 février 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs,

Veuillez autoriser le trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$234.26 et débiter les départements suivants:

Trésorier	\$35.13
Greffier	78.35
Ingénieur	21.25
Police	84.72
Lumière et Alarme	1.23
Feu	6.24
C. des bâtisses	7.34

Bien à vous,

Le Greffier,

H. LEON LEBLANC

2. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 3ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3. ATTENDU que le conseil de la cité de Hull a, le 1er jour de mai 1933, adopté un règlement d'emprunt au montant de \$115,500.00 savoir le règlement numéro 307 pour rencontrer les dépenses de secours données par la cité de Hull aux chômeurs, lequel a été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 2 juin 1933;

ATTENDU que le dit règlement d'emprunt portait l'échéance des débentures émises en vertu d'icelui sur une période de trente ans à compter du 1er mai 1934.

ATTENDU qu'après la passation du dit règlement et suivant les dispositions de la section 3 du chapitre 111 des Statuts Refondus de Québec 1925, et de la loi 22 George V, chapitre 55, le conseil de la cité a passé une résolution demandant au Lieutenant-Gouverneur en conseil à émettre les débentures à un terme plus court que celui fixé par le règlement, sur recommandation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, a, par arrêté-en-conseil, autorisé l'émission des bédentures pour une période plus courte que celle fixée par le dit règlement, savoir dix ans;

ATTENDU que le capital des dites débentures et les intérêts sur icelui ont été payés régulièrement depuis la passation du dit règlement, et qu'il reste dû sur le capital des dites obligations ou débentures une somme de \$95,000.00;

ATTENDU que le conseil doit faire un nouvel emprunt de renouvellement pour la balance du terme autorisé par le dit règlement;

ATTENDU qu'à cause des conditions financières actuelles, il serait désirable d'apporter des modifications au dit règlement à savoir:

a) de contracter cet emprunt pour la balance du terme de 20 ans.

b) d'y ajouter une clause de rachat par anticipation.

Il est proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Et résolu par la présente résolution:

1. Que la cité de Hull est autorisée à effectuer un emprunt au moyen d'obligations, au montant de \$95,000.00, afin de pourvoir au paiement de la balance du capital du règlement de \$115,500.00 prévu par le règlement numéro 307 des règlements de la cité de Hull.

2. Que le présent emprunt soit daté du 1er mai 1943 et remboursable sur une période de 20 ans suivant le tableau ci-après:

1er mai	Capital	1er mai	Capital
1944	\$2,500.00	1955	5,000.00
1945	3,000.00	1956	5,000.00
1946	3,000.00	1957	5,500.00
1947	3,000.00	1958	6,000.00
1948	3,500.00	1959	6,000.00
1949	3,500.00	1960	6,500.00
1950	4,000.00	1961	7,000.00
1951	4,000.00	1962	7,000.00
1952	4,000.00	1963	7,500.00
1953	4,500.00		
1954	4,500.00	Total	\$95,000.00

3. La cité se réserve le droit de racheter par anticipation au pair, à toute échéance d'intérêt, à partir du 1er mai 1950, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette Officielle de Québec pas moins de 30 jours, ni plus de 60 jours, avant la date du rachat et sera affiché au public en la manière prescrite pour les avis publics de la cité.

4. Le règlement numéro 307 est, par les présentes modifié en réduisant le taux d'intérêt à 4% l'an, payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre, au lieu de 5½%.

5. La présente résolution aura force et effet après avoir été soumise à l'approbation de la commission municipale de Québec et du Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Perras:

Que l'offre de monsieur E. Dionne de A. E. Ames & Co. Ltd. en date du 1er mars 1943, concernant l'émission de \$95,000.00 du règlement numéro 307 de la cité soit acceptée - sujet à l'approbation de la commission municipale de Québec, et du département des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce.

Adopté.

### 3ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET HOSPITALISATION

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Perras, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

26	W. Desmarais	(Ass. municipale)	\$13.50
27	Purcell & Chatelain	"	27.43
28	Thomas Robertson Ltd.	"	54.03
29	Boucher Frères	"	67.14
30	Z. Miron & Fils	"	.43
31	Beauchamp & Fils	(Santé)	38.00
32	A. Ferland	"	25.00
33	Hôpital Général d'Ottawa	(Hosp.)	76.38
34	Hospice St-Charles	"	859.16
35	A. Lambert	"	25.00
		(vidanges)	25.00

#### SALAIRES: Paies Nos. 5-6-7-8 (février 1943)

Vidanges	40.00
Hospitalisation	40.00

E. Perras, Président	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	W. Boudria
E. Décosse	A. Rose
L. Thériault	A. Maurice
E. Duguay	A. Morin

5. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 3ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

### 3ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Meilleur, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

36	Caisse Police	\$1.15
37	Soublière & Lepage	.74
38	Léo. Régimbald	1.60
39	Pharmacie Principale	.38
40	Northern Electric	1.47
41	R. O. Morris	.46
42	Edouard Laverdure	4.00
43	Département des incendies	18.91
44	L. Gauthier	1.75
45	A. Champagne	2.45
46	Bentley's Sport's Ltd.	11.73
47	J. Baillot & Fils	1.84

SALAIRE: Paies Nos. 5-6-7-8 (février 1943)

Police	2.70
--------	------

H. Meilleur, Président	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	W. Boudria
E. Décosse	A. Rose
E. Duguay	A. Maurice
L. Thériault	A. Morin

6. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que le 3ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

Monsieur l'échevin J. Baker, prend son siège.

### 3ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Maurice, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

48	Can. Pacific Ry. Co.	\$10.00
49	Imperial Oil Ltd. (Note de crédit)	\$7.10
50	Thomas Robertson	103.90
51	People's Gas Supply	15.90
52	Purcell & Chatelain	67.57
53	Jos. Pilon Ltée	18.19
54	Ottawa Motor Sales	25.16
55	McMullen Supplies Ltd.	3.80
56	Laval Motor Sales	70.84
57	Kelly & Leduc	14.66
58	Just Equipment Ltd.	4.90
59	Instruments Ltd.	7.45
60	Dépt. du Feu	172.80
61	Hull Electric Co.	35.26
62	Hull Coal Co.	88.54
63	Gaulin's Pump Service	9.14
64	Can. Pacific Ry Co.	117.09
65	Dominion Rubber Co. Ltd.	8.13
66	Can. Cotton & Wool	35.81

67	Carleton Motor	39.85
68	Can. National. Tel.	41
69	Bureaux ex. électriciens	1.00
70	A. Bélanger	1.02
71	Boucher Frères	1.08
72	Bell Téléphone	5.82
73	A. Amyot & Fils	194.82

SALAIRE: Paiés Nos. 5-6-7-8 (février 1943)

Neige	\$5924.99
Egoûts	173.78
Rues Pavées	22.85
Imprévus	50.00
Compensation	39.87

A. Maurice, Président	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	A. Morin
E. Décosse	W. Boudria
H. Meilleur	A. Rose
E. Duguay	E. Perras
L. Thériault	

7. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 3ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Eau, dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943., auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. Boudria, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

74	Nichols Chemical Co. Ltd.	Note de crédit	\$806.92
75	Ontario Hughes-Owens Co.		.60
76	Ottawa Light Heat & Power		3.32
77	Gatineau Power Co.		285.19

SALAIRE: Paies Nos. 5-6-7-8 (février 1943)

Réparations de services	35.70
Bornes fontaines	919.35
Dégelage	204.16
Chateau d'eau	85.95

W. Boudria, Président	A. Rose
F. E. St-Jean	L. Thériault
E. Décosse	A. Maurice
H. Meilleur	A. Morin
A. Beauchamp	E. Perras

8. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 3ième rapport du comité de l'eau, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE  
ET ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

DEPARTEMENT LUMIERE et ALARME

78	T. Lanctôt	\$80.00
79	Département du Feu	22.96

80	Walter Axe & Co.	2.43
81	Jos. Pilon Ltée	3.03
82	Kelly & Leduc	1.50
83	Robert J. Ferguson & Sons	4.86
84	A. Champagne	.85
85	J. Baillot & Fils	22.85

### DEPARTEMENT DU FEU

86	Ottawa Drug Co.	5.45
87	Z. Miron & Fils	1.18
88	Kelly & Leduc	.59
89	Imperial Oil Ltd.	120.00
90	Dominion Rubber Co. Ltd.	17.37

### SALAIRE: Paies Nos. 5-6-7-8 (février 1943)

Département Lumière et Alarme \$81.20

A. Beauchamp, Président	A. Rose
F. E. St-Jean	L. Thériault
E. Décosse	A. Maurice
H. Meilleur	A. Morin
E. Duguay	E. Perras
W. Boudria	

9. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 3ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

### 3ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 23 février 1943, auquel assistaient:— Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

91. Réclamation de Madame Jérémie Lebeau:— Cette réclamation est référée à l'Ingénieur de la cité qui devra faire un rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité.

92. Réclamation de M. Raoul Lagassé:— Cette réclamation est référée à l'Evaluateur de la cité et à l'Ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

J. Boucher, President	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	A. Rose
E. Décosse	A. Maurice
H. Meilleur	E. Perrin
L. Thériault	

10. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 3ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés de signer le contrat soumis par la compagnie The Nichols Chemical Company Limited, pour la fourniture du chlore liquide pour l'année se terminant le 31 décembre 1943.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le rapport du trésorier de la cité, en date du 15 février 1943, concernant la taxe de vente de 2% imposée par le gouvernement de la province de Québec, soit référé à l'aviseur légal de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

13. Considérant que messieurs Archambault et Lapensée du département de Lumière et Alarme ont travaillé des heures sup-

plémentaires pour faire l'installation de lampes de rues sur le projet de la Wartime Housing Limited; ~~l'ouvrage évoqué au paragraphe précédent~~

Considérant que la Wartime Housing Limited a payé à la cité de Hull la somme de \$114.30,

Il est proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que ce montant de \$114.30 soit remboursé, à part égal, à messieurs Archambault et Lapensée.  
Adopté.

14. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que l'acheteur soit autorisé à faire l'achat de marchandises au montant de \$3,351.19 tel que mentionné dans le rapport des chefs de département en date du 23 février 1943.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le trésorier de la cité soit autorisé à faire le transport de l'outillage et du stock provenant du magasin municipal, et de la papeterie provenant du bureau de l'ingénieur, tel que mentionné dans le rapport de l'acheteur en date du 23 février 1943.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin E. Perrin:

Que le règlement numéro 396, divisant la cité en section de vote, suivant les dispositions de la loi électorale de Québec, soit adopté tel que lu;

Que le Greffier de la cité soit autorisé de faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$350.00 à monsieur Marcel Ste. Marie, arpenteur-géomètre, comme balance due pour travail d'arpentage fait au lac Minnow. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire aux différents contracteurs pour l'enlèvement des vidanges leur demandant de bien vouloir aviser le conseil de ville avant le premier avril 1943, s'il est de leur intention de renouveler pour une autre année leurs contrats avec la cité.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Perras,

Que ce conseil est heureux d'offrir ses plus sincères félicitations à monsieur l'échevin Eugène Décosse pour avoir obtenu l'insigne honneur d'être nommé Président du comité éliminatoire du Baseball Senior de la Province de Québec, lors d'une assemblée tenue à Montréal le 27 février 1943.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Suivant avis de motion donné le 23 février 1943, que le trésorier de la cité soit autorisé de payer une somme de \$200.00 au comité des Patrons du Hull-Volant A.A.A. à titre de contribution à l'oeuvre des sports dans notre cité.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que la lettre de Me Rodrigue Bédard, en date du 26 février 1943, réclamant la somme de \$10,000.00 comme dommages-intérêts au nom de monsieur Daniel Ryaesbeck, 292 chemin d'Aylmer, Hull

soit référée à l'ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'aviseur légal de la cité.)

Adopté.

Hull, le 23 février 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$200.00 soit employé pour venir en aide à l'association du Hull-Volant. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(signé) E. PERRAS,  
échevin

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND,

Hull, le 1er mars 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement pour la pasteurisation obligatoire du lait dans les limites de la ville de Hull.

(signé) E. PERRAS,  
échevin

Hull, le 23 février 1943.

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$3504.76 soit employé pour l'achat de marchandises, les fonds devant être pris à même les appropriations suivantes:-

Feu \$245.70, Lumière et Alarme \$17.10.

(signé) A. BEAUCHAMP,  
échevin

Police \$2642.65.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Bornes-fontaines \$54.50; Neige \$153.57; Chantier municipal

\$140.20; Réparations de services \$43.85; Magasin stock \$78.65, (signé) A. MAURICE, échevin

Auger

Chateau d'eau \$35.95.

(signé) W. BOUDRIA, échevin  
Hotel-de-Ville \$82.59. (signé) E. DECOSSÉ, échevin  
Parcs \$10.00. (signé) (Auger)  
échevin

(signé) A. ROSE, échevin

Les montants ci-dessus mentionnés, ajoutés aux dépenses faites pour ces départements depuis le 1er janvier 1943 n'excedent pas les montants des dépenses prévues dans le budget pour l'année 1943, excepté les dépenses pour le compte de l'enlèvement de la neige, dont les fonds sont à découvert.

(signé) JOS. RAYMOND, trésorier

22. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin J. Baker:

Que ce conseil ajourne au 8 mars 1943.

Adopté.

CANADA, }  
PROVINCE DE QUEBEC }  
District de Hull }  
CITE DE HULL }

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 1er mars 1943, à la quelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Mau-

rice, F. E. St-Jean, E. Perron, E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

**REGLEMENT No. 396**

Divisant la cité en sections de vote, suivant  
les dispositions de la Loi électorale de Québec.

ATTENDU que les dispositions de la Loi électorale de Québec (ch. 13, 6 Geo. VI, 1942, Québec) requièrent que, dans toute municipalité où le nombre des électeurs dépasse 300, le conseil, par règlement, divise la municipalité en autant de sections de vote qu'il y a de fois 300 électeurs, plus une section pour toute partie de ce nombre;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT décidé et statué comme suit:

1. Pour les fins des élections provinciales (Loi électorale de Québec, ch. 13, 6 Geo. VI, 1942) la cité est par les présentes divisée en sections de vote contenant respectivement trois cents électeurs ou moins, les dites sections de vote étant déterminées et délimitées comme suit:

**SECTION No. 1**

Partant de l'extrémité OUEST de la Cité de Hull, au point de la rivière Ottawa, allant vers le NORD jusqu'au chemin d'Aylmer côté SUD, de là, allant vers l'EST jusqu'à la rue Coallier côté OUEST, de là, vers le SUD jusqu'à la rivière Ottawa, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 2**

Partant de l'extrémité OUEST de la Cité de Hull, au point NORD du chemin Aylmer, de là, vers le NORD jusqu'au lot 6, de là, vers l'EST jusqu'à la rue de Boucherville, et de la rue Boucherville jusqu'à la rivière Ottawa, et vers l'OUEST jusqu'à l'angle

dé la rue Bourget et Coallier côté EST, et là, jusqu'au chemin Aylmer, et vers l'OUEST jusqu'au point de départ.

#### SECTION No. 3

Partant du chemin Aylmer angle Boucherville, côté EST, vers le NORD jusqu'à la rue Bienville, dans la ligne de division avec Booth, de là, au Boulevard St-Joseph côté OUEST, de là, vers le SUD jusqu'au chemin Aylmer, et de là, vers l'OUEST au point de départ.

#### SECTION No. 4

Partant de la ligne de division entre la rue Booth et Bienville sur le Boulevard St-Joseph, de ce point, vers l'OUEST jusqu'à l'extrémité OUEST de la rue Booth, de là vers le NORD jusqu'à la rue Chauveau côté SUD, de là, vers l'EST jusqu'à la rue Demontigny côté OUEST, de là, vers le Sud jusqu'à la rue Delorimier côté SUD, de là, jusqu'au Boulevard St-Joseph côté OUEST, et de là au point de départ.

#### SECTION No. 5

Partant d'un point sur le Boulevard St-Joseph à l'angle de la rue Delorimier, vers le NORD, jusqu'à la rue Montcalm côté SUD, de là, vers la rue Demontigny côté EST, de là, vers la rue Delorimier côté NORD, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 6

Partant au coin NORD-OUEST de la rue Chauveau angle Demontigny, vers l'OUEST jusqu'à la rue Labelle côté EST, de là, vers le NORD jusqu'à la rue Montcalm côté SUD, de là, vers la rue Davies côté EST, de là, à la rue Amherst côté SUD, de là, vers la rue Demontigny côté OUEST, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 7

Partant à l'angle NORD-OUEST du Boulevard St-Joseph et Montcalm, allant vers le NORD jusqu'au presbytère St-Joseph, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Berri, de là vers le SUD jusqu'à la rue Binet côté SUD, de là vers l'ouest jusqu'au centre

de la rue Demontigny, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Montcalm, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 8

Partant du centre de la rue Labelle à la rue Chauveau, vers le NORD, jusqu'au centre de la rue Montcalm, vers l'EST, jusqu'au centre de la rue Davies, de là vers le NORD, jusqu'au centre de la rue Amherst, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Richelieu, de là vers le NORD jusqu'à la ligne de division entre les rues Amherst et Lafontaine, de là vers l'OUEST jusqu'au bout de la rue Amherst, de là vers le SUD jusqu'à la rue Chauveau, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 9

Partant du No. civique 247 Boulevard St-Joseph, vers le NORD, jusqu'au centre de la rue Brodeur, de là vers l'OUEST, jusqu'au centre de la rue Berri, de là vers le NORD, jusqu'à la ligne de division entre les rues Dumas et Sherbrooke, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Richelieu, de là vers le SUD, jusqu'au centre de la rue Amherst, de là vers l'EST, jusqu'au centre de la rue Demontigny, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Binet, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Berri, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Durocher, et vers l'EST, au point de départ.

#### SECTION No. 10

Partant du centre de la rue Brodeur angle Boulevard St-Joseph, vers le NORD, jusqu'au centre de la rue Jeanne-d'Arc, de là, vers l'OUEST, jusqu'au centre de la rue Labelle, de là, vers le SUD, jusqu'à la ligne de division entre les rues Sherbrooke et Dumas, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Berri, de là vers le SUD, jusqu'au centre de la rue Brodeur, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 11

Partant du centre de la rue Jeanne-d'Arc, angle du Boulevard St-Joseph, vers le NORD, jusqu'à la ligne de division entre les rues Fontaine et Ste-Marie, de là, vers l'OUEST, jusqu'au centre de la rue Fortier, vers le SUD, jusqu'au centre du Boulevard Montclair,

vers l'OUEST, jusqu'à la rue Labelle, vers le SUD, jusqu'au centre de la rue Jeanne-d'Arc, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 12

Partant du centre du Boulevard Montclair et Fortier, vers le NORD, jusqu'à la ligne de division entre les rues Ste-Marie et Caron, vers l'OUEST, jusqu'à la ligne de division entre le lot 4 et le 244, vers le SUD, jusqu'au centre du Boulevard Montclair, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 13

Partant de la ligne de division entre les rues Fointaine et Ste-Marie sur le Boulevard St-Joseph, allant vers le NORD jusqu'au centre du chemin de la Montagne, de là, vers l'OUEST, jusqu'au centre de la rue Fortier, de là vers le SUD, jusqu'à la ligne de division entre Fontaine et Ste-Marie, de là, au point de départ.

#### SECTION No. 14

Partant de la ligne de division entre les rues Ste-Marie et Caron sur la rue Fortier, de là vers le NORD, jusqu'au centre du Chemin de la Montagne, de là, jusqu'aux limites OUEST de la ville, de là, vers le SUD, jusqu'à l'intersection des lots 4, 6, et 8, de là, vers l'OUEST, jusqu'aux limites OUEST de la Ville, de là, jusqu'à la ligne de division entre les lots 6 et 9, de là, vers l'EST jusqu'à l'extrémité OUEST de la rue Chauveau, de là, vers le NORD jusqu'à la ligne de division entre les rues Ste-Marie et Caron et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 15

Partant de la ligne de division entre les quartiers FRONTENAC et MONTCALM, allant en ligne droite vers l'OUEST rejoindre le Chemin de la Montagne, et continuant vers l'OUEST, jusqu'aux limites OUEST de la Ville, de là vers le NORD, jusqu'aux limites NORD de la Ville, de là vers l'EST jusqu'au Boulevard St-Joseph, de là vers le NORD jusqu'au centre du chemin entre HULL SUD et la Cité de Hull, de là vers le NORD-EST jusqu'à la ligne de division entre les quartiers FRONTENAC et MONTCALM, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 16**

Partant de l'angle de la rue Amherst et Blvd. St-Joseph, allant vers le NORD, jusqu'au chemin de la Montagne, de là vers l'EST jusqu'à la Crique de la Brasserie, de là vers le SUD longeant la Crique de la Brasserie, jusqu'à un point où la rue Amherst pourrait être prolongée, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 17**

Partant de l'angle du Boulevard St-Joseph et Amherst, allant vers l'EST jusqu'à la ligne de division entre les quartiers Wrightville et Montcalm, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue MONTCALM, de là, vers l'OUEST jusqu'au centre du Boulevard St-Joseph et de là, au point de départ.

**SECTION No. 18**

Partant à un point de la Rivière Ottawa où le Boulevard St-Joseph pourrait être prolongé, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Montcalm, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Front, de là, jusqu'à la rivière Ottawa et de là, au point de départ.

**SECTION No. 19**

Partant à un point de la rivière Ottawa où la rue Front pourrait être prolongée, allant vers le NORD dans le centre de la rue Front jusqu'au centre de la rue Montcalm.

**SECTION No. 20**

Partant au centre de la rue Montcalm à l'angle de la rue Front, allant vers l'EST jusqu'au centre de la Crique Brasserie, de là vers le SUD jusqu'au prolongement de la rue Bagot, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Montcalm, de là jusqu'à la rivière Ottawa, de là, suivant le rivage de la rivière Ottawa vers l'OUEST jusqu'au prolongement de la rue Front, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 21**

Partant du chemin d'Aylmer angle de la rue St-Rédempiteur, vers le NORD jusqu'au centre de la rue Wright, de là, jusqu'au centre de la rue Carillon, de là vers le NORD dans le centre de la

rue Ravine jusqu'au centre de la rue Bagot, de là, vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Montcalm et de là vers le SUD, jusqu'au chemin d'Aylmer et de là, au point de départ.

**SECTION No. 22**

Partant à l'angle de la rue St-Rédempteur et Wright, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Taché, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Ravine, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Ferland, de là, vers l'OUEST jusqu'à la ligne de division des lots entre les rues Montcalm et Ravine, de là vers le NORD-OUEST jusqu'au Crique de la Brasserie, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Bagot, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Ravine de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Wright, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 23**

Partant du centre de la rue Taché à l'intersection de la rue St-Rédempteur, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Iberville, de là vers l'OUEST jusqu'à la rue Dupuis, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Papineau, de là jusqu'à la ligne de division des lots entre les rues Montcalm et Ravine, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Ferland, de là jusqu'à la rue Ravine, de là jusqu'au centre de la rue Taché, et de là au point de départ.

**SECTION No. 24**

Partant du centre de la rue St-Rédempteur à l'intersection de la rue Iberville, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division des lots entre la rue Garneau et Papineau, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Marquette, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Garneau, de là vers l'OUEST jusqu'à la Crique de la Brasserie, de là vers le SUD jusqu'à l'intersection des rues Dupuis et Papineau, de là jusqu'au centre de la rue Iberville, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 25**

Partant au centre de la rue St-Rédempteur à la ligne de division des lots entre les rues Garneau et Papineau, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division entre les lots des rues Garneau et Charlevoix, de là, vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Carillon, de là vers le NORD, jusqu'au centre de la rue Charlevoix, de là, vers l'OUEST jusqu'à la Crique de la Brasserie et remontant le courant de la Crique jusqu'au centre de la rue Garneau, de là, à la rue Marquette, et de là à la ligne de division entre les lots des rues Garneau et Papineau, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 26**

Partant dans la ligne de division des lots entre les rues Garneau et Charlevoix, sur la rue St-Rédempteur, allant vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Carillon, de là, vers le NORD au centre de la rue Charlevoix, de là, au centre de la Crique de la Brasserie, de là, suivant la Crique vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Rédempteur et de là, au point de départ.

**SECTION No. 27**

Partant à l'intersection du chemin d'Aylmer et de la rue St-Rédempteur, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, de là jusqu'au centre de la rue Dupont, de là jusqu'au chemin d'Aylmer, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 28**

Partant au centre de la rue Dupont à la glissoire du Gouvernement, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Wright, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Leduc, de là, vers le SUD jusqu'à la glissoire du Gouvernement, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 29**

Partant de la Glissoire du Gouvernement à un point en ligne avec le centre de la rue Leduc, allant vers le NORD dans le centre

de la rue Leduc jusqu'au centre de la rue Wright, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laval et de là vers le SUD, à la glissoire du Gouvernement, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 30**

Partant à l'intersection des rues Dupont et Wright, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laval, de là, vers le SUD, jusqu'au centre de la rue Wright, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 31**

Partant à l'intersection des rues Dupont et Hôtel-de-Ville, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Vaudreuil, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laval, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 32**

Partant à l'Intersection de la rue St-Rédempteur et Hôtel-de-Ville, de là vers l'EST au centre de la rue Dupont, vers le NORD au centre de la rue Vaudreuil, de là vers l'EST au centre de la rue St-Jacques, de là vers le NORD au centre de la rue Frontenac, de là vers l'OUEST à la rue St-Rédempteur, et de là au point de départ.

**SECTION No. 33**

Partant de l'intersection des rues St-Jacques et Vaudreuil, allant vers le NORD au centre de la rue Frontenac, vers l'EST au centre de la rue Laval, vers le SUD, au centre de la rue Vaudreuil et de là, au point de départ.

**SECTION No. 34**

Partant de l'intersection des rues St-Rédempteur et Frontenac, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Garneau, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Dupont, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Frontenac, et de là, au point de départ.

**SECTION No. 35**

Partant de l'intersection des rues Dupont et Frontenac, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Papineau, de là vers l'EST,

jusqu'au centre de la rue Leduc, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Frontenac, et de là, au point de départ.

SECTION No. 36

Partant à l'angle des rues Frontenac et Leduc, allant vers l'EST jusqu'à l'arrière des lots du côté EST de la rue Chateauguay, de là, vers le NORD jusqu'à la rue Papineau, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Leduc et de là, au point de départ.

SECTION No. 37

Partant de l'intersection des rues Papineau et Dupont, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Garneau, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Leduc, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Charlevoix, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laval, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Frontenac, de là vers l'OUEST jusqu'à la ligne de division des lots en arrière et de ceux faisant face au côté EST de la rue Chateauguay, et de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Papineau et de là, au point de départ.

SECTION No. 38

Partant de l'angle des rues Garneau et St-Rédempteur, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Laurent, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Dupont, de là vers le SUD jusqu'à la ligne centre des lots entre les rues St-Laurent et Charlevoix, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Leduc, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Garneau, et de là, au point de départ.

SECTION No. 39

Partant au centre de la rue St-Laurent à l'extrémité NORD de la rue Dupont, allant vers le SUD jusqu'à ligne centre des lots entre les rues St-Laurent et Charlevoix, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Leduc, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Charlevoix, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laval, de là vers le NORD jusqu'à la ligne de division en arrière des lots faisant face à la rue St-Laurent, de là vers l'OUEST jusqu'au

centre de la rue St-Henri, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Laurent, de là vers l'OUEST au point de départ.

#### SECTION No. 40

Partant à l'intersection des rues St-Laurent et St-Rédempthead, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Etienne, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue St-Florent, de là vers le SUD jusqu'à l'arrière des lots faisant face au côté NORD de la rue St-Laurent, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue St-Henri, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Laurent, et de là au point de départ.

#### SECTION No. 41

Partant à l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Laval, allant vers le NORD jusqu'à la ligne en arrière des lots faisant face au côté NORD de la rue St-Laurent, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Bréboeuf, de là, vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Etienne, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laval, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verdun, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Kent, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 42

Partant de l'intersection des rues St-Etienne et Laval, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division des lots du Bloc 135 et des Blocs 13, 14 et 15, de là vers l'OUEST jusqu'à la ligne de division entre les lots des rues Guertin et Falardeau, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Etienne et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 43

Partant sur la rue St-Etienne, entre les lots des rues Guertin et Falardeau, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division des Blocs 135 et 13, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Bréboeuf, de là vers le NORD, jusqu'au centre de la rue Gamelin, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue St-Henri, de là vers

le SUD jusqu'au centre de la rue St-Etienne et de là, au point de départ.

**SECTION No. 44**

Partant au centre de la rue St-Hyacinthe et St-Etienne, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Gamelin, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue St-Rédempteur, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Etienne et de là, au point de départ.

**SECTION No. 45**

Partant à l'intersection des rues Gamelin et St-Rédempteur, allant vers le NORD jusqu'à la Crique de la Brasserie, et suivant la Crique vers l'EST jusqu'à la ligne de division du quartier 3a et 5, de là, vers le SUD jusqu'à l'intersection des lots 3, 4 et 2170, de là vers l'OUEST jusqu'à la ligne des lots entre les rues St-Hyacinthe et St-Henri, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Gamelin et de là vers l'OUEST jusqu'au point de départ.

**SECTION No. 46**

Partant du centre de la rue Gamelin à l'intersection des lots entre les rues St-Hyacinthe et St-Henri, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division des lots 3 et 9, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue St-Florent, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Gamelin et de là, au point de départ.

**SECTION No. 47**

Partant au centre de la rue Mance à l'intersection des lots 135 et 13, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division entre les lots 3 et 6, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue St-Florent, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Gamelin, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Bréboeuf, de là vers le SUD jusqu'à la ligne de division entre les lots 135 et 12 et de là, au point de départ.

**SECTION No. 48**

Partant au centre de la la rue Mance à l'intersection des lots

135 et 14, allant vers le NORD jusqu'à la ligne de division entre les lots 3 et 6, de là vers l'EST jusqu'au prolongement de la rue Laval, de là, continuant dans le centre de la rue Laval vers le SUD jusqu'à la ligne de division des lots 135 et 15, et de là vers l'OUEST au point de départ.

#### SECTION No. 49

Partant à un point de la Rivière Ottawa en ligne avec le prolongement de la rue Maisonneuve, de ce point allant vers le NORD dans le centre de la rue Maisonneuve jusqu'à la ligne de division en arrière des lots faisant face à la rue Langevin, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Principale, de là vers le SUD-OUEST jusqu'à l'intersection de la rue Laval, et de ce point en ligne droite vers le SUD jusqu'à la rivière Ottawa et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 50

Partant à un point de la Rivière Ottawa en ligne avec le prolongement de la rue Maisonneuve, de ce point, allant vers le NORD au centre de la rue Maisonneuve jusqu'au centre de la rue Verchères, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Champlain, de là, vers le NORD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, de là, vers l'EST jusqu'à la Rivière Ottawa et de là, remontant le courant de la rivière jusqu'au point de départ.

#### SECTION No. 51

Partant à un point au centre de la rue Principale en arrière des lots faisant face à la rue Langevin, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Maisonneuve, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verchères, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Champlain, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Principale et de là vers le SUD-OUEST au point de départ.

#### SECTION No. 52

Partant de l'intersection des rues Principale et Laval, allant vers le NORD sur la rue Laval jusqu'au centre de la rue Victoria,

de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Kent, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Principale et de là, sur la rue Principale au point de départ.

#### SECTION No. 53

Partant à l'intersection des rues Kent et Hôtel-de-Ville, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Vittoria, de là vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Laval, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Dollard, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Salaberry, de là vers l'EST jusqu'à la ligne de division des lots entre les rues Dollard et Maisonneuve, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, et de là vers l'OUEST au point de départ.

#### SECTION No. 54

Partant à la ligne de division des lots entre Maisonneuve et Dollard sur la rue Hôtel-de-Ville, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Salaberry, de là, vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Dollard, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste, de là vers l'EST jusqu'à la division des lots entre Maisonneuve et Champlain, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, de là vers l'OUEST jusqu'au point de départ.

#### SECTION No. 55

Partant de la ligne de division des lots entre Champlain et Maisonneuve, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste, de là vers l'EST jusqu'à la ligne de division des lots entre Champlain et Notre-Dame, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville, et de là vers l'OUEST au point de départ.

#### SECTION No. 56

Partant à la ligne de division des lots entre Champlain et Notre-Dame, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste, de là vers l'EST jusqu'à la Rivière Ottawa, de là, remontant le courant jusqu'au centre de la rue Hôtel-de-Ville et de là, vers l'OUEST jusqu'au point de départ.

#### SECTION N°. 57

Partant à l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Kent, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verdun, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Dollard, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste et de là vers l'OUEST au point de départ.

#### SECTION N°. 58

Partant de l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Dollard, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verdun, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Maisonneuve, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste et de là, au point de départ.

#### SECTION N°. 59

Partant de l'intersection des rues Maisonneuve et St-Jean-Baptiste, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verdun, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Champlain, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste, et de là, au point de départ.

#### SECTION N°. 60

Partant à l'intersection des rues Champlain et St-Jean-Baptiste, allant vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verdun, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Notre-Dame, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue St-Jean-Baptiste et de là, au point de départ.

#### SECTION N°. 61

Partant de la Rivière Ottawa au centre de la rue St-Jean-Baptiste, allant vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Notre-Dame, de là, vers le NORD jusqu'au centre de la rue Verdun, et de là vers l'EST jusqu'à la Rivière Ottawa, et de là, au point de départ.

#### SECTION N°. 62

Partant à l'intersection des rues Verdun et Laval, allant vers le NORD jusqu'au centre du Boulevard Sacré-Coeur, de là vers

l'EST jusqu'à la ligne arrière des lots faisant face au côté OUEST de la rue Maisonneuve, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Verdun, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 63

Partant de la ligne de division en arrière des lots faisant face à la rue Maisonneuve côté OUEST sur la rue Verdun, allant vers le NORD jusqu'au centre du Boulevard Sacré-Coeur, de là, vers l'EST jusqu'au centre de la rue Champlain, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Verdun, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 64

Partant à l'intersection des rues Verdun et Champlain, allant vers le NORD jusqu'au centre du Boulevard Sacré-Coeur, de là vers l'EST jusqu'au centre de la rue Laurier, de là vers le SUD jusqu'au centre de la rue Verdun, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 65

Partant à l'intersection des rues Verdun et Laurier, allant vers l'OUEST jusqu'au centre du Boulevard Sacré-Coeur, de là, vers l'OUEST jusqu'au centre de la rue Maisonneuve, de là vers le NORD jusqu'au centre de la rue Marston, de là vers l'EST jusqu'à la Rivière Ottawa, et de là, remontant le courant jusqu'au centre de la rue Verdun, et de là, au point de départ.

#### SECTION No. 66

Partant à l'intersection des rues Marston et Maisonneuve, allant vers le NORD jusqu'à la Crique de la Brasserie, de là, suivant la Crique vers l'EST, jusqu'à la Rivière Ottawa, et de là, remontant le courant jusqu'au prolongement de la rue Marston, et de là vers l'OUEST sur la rue Marston au point de départ.

#### SECTION No. 67

Partant dans le centre du Boulevard Sacré-Coeur, dans la ligne de division entre les quartiers Laurier (5) et Frontenac (3a) allant vers le NORD jusqu'au Pond Creek, de là vers l'EST suivant le Pond-Creek jusqu'à la Rivière Ottawa, de là, remontant

le courant de la Rivière Ottawa jusqu'à la Crique de la Brasserie, et remontant le courant de la dite Crique jusqu'à la rue Maisonneuve, et de là, suivant le centre de la rue Maisonneuve jusqu'au Boulevard Sacré-Coeur, et de là au point de départ.

#### SECTION No. 68

Partant de la Rivière Ottawa à un point où se décharge le Pond Creek, allant vers l'OUEST suivant le cours du Pond Creek jusqu'à la ligne de division entre les quartiers Frontenac (3a) et Laurier (5), de là vers le SUD suivant la dite ligne de division jusqu'à la Crique de la Brasserie, de là vers l'OUEST suivant le cours de la Crique de la Brasserie, jusqu'à la ligne de division entre les quartiers Frontenac (3a) et Montcalm (2) et de là vers le NORD dans la dite ligne de division jusqu'au Lac Leamy, de là vers l'OUEST dans le chemin Brigham jusqu'au centre du Boulevard St-Joseph, de là vers le NORD jusqu'au centre du chemin Leamy, étant la ligne de division entre la Cité de Hull et Hull SUD, de là, suivant la dite ligne de division, jusqu'à la rivière Gatineau, de là, vers l'EST jusqu'à la Rivière Ottawa, et de là, remontant le courant de la Rivière Ottawa jusqu'au point de départ.

2. Le présent règlement viendra en force et vigueur suivant la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC,  
Greffier.

RAYMOND BRUNET,  
Maire.



— CANADA —  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL  
District de Hull

No. 6

SEANCE DU 8 MARS 1943

À une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 8 mars 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudrià, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que ce conseil apprend avec regret le décès de Madame Pierre Chénier et offre à ce dernier ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères condoléances.

Adopté debout.

2. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Perron:

Qu'un comité, composé du Président du comité des Affaires Litigieuses, des échevins du quartier Dollard (4) et du Président du comité des Finances, soit chargé de faire une étude de la réclamation de monsieur Lagassé pour rapport au conseil.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'acheteur de la cité soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat des uniformes et des chaussures pour le département des incendies.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Qu'une somme de \$250.00 soit offerte à monsieur Edgar Holt en règlement final de sa réclamation y compris ses propres frais légaux. Le réclamant devra donner une décharge à la cité de toute réclamation présente et future pouvant résulter de cet accident en dommages-frais et intérêts.

Que le trésorier soit autorisé à payer cette somme de \$250.00 sur acceptation de la présente offre.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le trésorier soit autorisé à payer les factures du percepteur du revenu de la province pour les permis de chauffeurs de 1943.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que l'acheteur de la cité soit autorisé à faire l'achat de dix (10) paires de bottes en caoutchouc pour le département des incendies, tel que recommandé dans la lettre du Directeur en date du 18 mars 1943

Adopté.

7. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le règlement numéro 397, concernant la sécurité et la protection contre les incendies, soit adopté tel que lu.

Que le Greffier de la cité soit autorisé de faire les procédures nécessaires pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que les minutes de l'assemblée du 1er février 1943, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'un comité, composé du Président du comité des bâtisseuses, des échevins du quartier Lafontaine (3) et de l'échevin A. Rose, soit chargé de rencontrer les administrateurs de la succession V. et A. Falardeau en rapport avec l'offre faite dans la lettre de la dite succession en date du 23 février 1943.

Adopté.

10. Attendu que les municipalités bien organisées possèdent des dossiers sanitaires du logement;

Attendu que la cité de Hull désire établir ce système de renseignements qui seraient des plus utiles à la bonne administration municipale,

Il est proposé par l'échevin E. Perrin, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil municipal prie monsieur le Député du comté de Hull de bien vouloir faire les démarches nécessaires afin de demander au gouvernement de la province s'il serait disposé à aider financièrement la cité dans l'établissement d'un dossier sanitaire du logement et à fournir les formules nécessaires à la documentation. Si le gouvernement consent à contribuer, ce travail sera sous la direction de l'unité sanitaire de Hull.

Adopté.

Monsieur l'échevin E. Décosse quitte son siège.

11. Attendu que l'unité sanitaire a, dans ses attributions, l'examen des boulangeries, voitures, et le pain lui-même au point de vue hygiénique;

Il est proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'inspecteur de la cité, préposé au travail d'inspection du pain, limite ses attributions à la pesée du pain. Cet employé sera sous les ordres du directeur du département de la police, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Que copie de cette résolution, soit envoyée au directeur de l'unité sanitaire de Hull.

Adopté.

Monsieur l'échevin E. Décosse reprend son siège.

12. Considérant la pénurie des logements dans notre cité;

Considérant que ce conseil désire encourager la construction de nouvelles résidences dans notre cité, dont la valeur devra être de \$2,500.00 et plus;

Considérant que l'imposition des taxes municipales sur ces constructions nouvelles devra être faite de la manière ci-dessous décrite;

Considérant que les propriétaires de ces nouvelles résidences devront payer les taxes municipales et autres redevances suivant la valeur du terrain, telle que portée aux rôles d'évaluation,

Il est proposé par l'échevin F. E. St- Jean, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que ce conseil fasse les démarches et instances nécessaires afin d'insérer dans le projet des amendements à la charte une clause à l'effet de l'autoriser à imposer les taxes municipales sur les nouvelles constructions de résidences de la manière suivante:

1. Exemption complète du paiement des taxes municipales, durant les deux premières années, sur les bâtisses seulement, le propriétaire payant les taxes municipales et autres redevances

imposées sur la valeur de son terrain, telle que portée aux rôles d'évaluation alors en vigueur.

2. Durant la troisième année, les taxes municipales seront imposées sur une base de un tiers de la valeur immobilière de la dite bâtisse.

3. Durant la quatrième année, les taxes municipales seront imposées sur une base des deux tiers de la valeur immobilière de la dite bâtisse.

4. Durant la cinquième année et les années subséquentes, les taxes municipales seront imposées sur la dite bâtisse suivant les stipulations de la charte de la cité, c'est-à-dire suivant la pleine valeur des immeubles.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin J. Boucher:

Que ce conseil municipal est heureux de contribuer la somme de \$50.00 à la Société Canadienne de la Croix Rouge; le trésorier de la cité est autorisé à payer ce montant à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

14. Attendu que la mortalité est encore très élevée, malgré les améliorations des dernières années;

Attendu qu'il y a actuellement à l'hôpital une clinique de nourrissons qui se donne une fois par semaine,

Il est proposé par l'échevin E. Perrin, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que ce conseil demande au comité médical de l'hôpital ainsi qu'aux révérendes soeurs de la Providence de porter le nombre de cliniques à deux par semaine afin de combattre plus efficacement la mortalité infantile, aussi de porter à une clinique consultative par semaine pour la tête. Bien entendu les frais étant les mêmes.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Dr. A. Lessard.

Adopté.

Monsieur l'échevin J. Boucher quitte son siège.

15. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Conformément à la demande des entrepreneurs de pompes funèbres de la cité de Hull, en date du 15 janvier 1943, les taux ci-dessous mentionnés seront payés par la cité de Hull pour les services d'ambulance et frais funéraires pour les personnes indigentes, savoir:

Pour services d'ambulance \$2.00; pour les services d'enterrement de personnes indigentes adultes, \$20.00 plus les frais du cimetière; le tarif pour les enfants demeure le même.

Adopté.

16. Considérant que le bureau local de Rationnement de Hull sert une population d'au-delà de 60,000 âmes;

Considérant que les officiers de la commission des Prix et du Commerce en temps de guerre n'ont pas de bureaux dans la cité de Hull;

Considérant que l'établissement d'un bureau local pour la cité de Hull et la région rendrait beaucoup plus facile l'application des ordonnances de la commission des Prix et du Commerce en temps de guerre,

Il est proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Et résolu que ce conseil municipal prie l'honorable Alphonse Fournier, C.R., ministre des travaux publics et député du comté de Hull, de bien vouloir faire des instances auprès des autorités du gouvernement Fédéral afin d'obtenir l'établissement, dans notre cité, d'un bureau local de la commission des Prix et du Commerce en temps de Guerre dont les officiers verraient à faire exécuter et observer les ordonnances concernant le contrôle des prix de détail des marchandises, le contrôle du prix des loyers et, en général, le rationnement.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable J. L. Ilsley et W. G. Masson et à la Chambre de Commerce de Hull.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Et résolu que ce conseil municipal prie l'honorable Ministre de la Justice de bien vouloir prendre les moyens nécessaires pour maintenir l'interdit qui frappe le parti communiste et, aussi, de prendre des mesures efficaces pour empêcher toute propagande communiste au Canada.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Alphonse Fournier, C.R., ministre des travaux publics, à Ottawa.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin A. A. Morin:

Que ce conseil ajourne au 22 mars courant.

Adopté.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 8ième jour de mars 1943, à huit heures de l'après-midi, à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire, M. Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins, J. H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire;

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.  
REGLEMENT No. 397

Concernant la sécurité et la protection contre les incendies.

ATTENDU qu'il existe dans la Cité de nombreuses maisons qui sont habitées par plusieurs familles et qui ne possèdent pas de sorties adéquates en cas d'incendie;

ATTENDU que souvent des personnes ont perdu la vie parce qu'elles logent dans les logements qu'elles habitaient n'avaient pas de sorties adéquates avec l'extérieur;

ATTENDU que ce Conseil juge à propos d'adopter un règlement pour remédier à cet état de chose;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;  
Il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit:

1. Toute maison de deux étages ou plus (le rez-de-chaussée étant considéré comme un étage), dans laquelle habitent deux ou plus de deux familles, devra avoir une porte de sortie communiquant avec l'extérieur reliée à un escalier pour chaque étage, ou devra être pourvue à l'extérieur d'un appareil de sauvetage approuvé par le Directeur du Service des Incendies;

2. Toute telle porte de sortie devra ouvrir du côté extérieur de la dite maison;

3. Chaque escalier devra être constamment libre de toute obstruction ainsi que de neige ou de glace;

4. Dans chaque telle maison où habitent deux ou plus de deux familles, une lumière devra demeurer allumée toute la nuit, dans le corridor ou passage de chaque étage;

5. Tout propriétaire dont la maison ou bâtisse n'est pas aménagée tel que ci-dessus indiqué et qui refusera de se conformer aux ordres du Directeur du Service des Incendies ou de son représentant dans un délai de quinze jours, sera passible pour

chaque jour d'infraction d'une amende n'excédant pas \$40.00 et des frais, et à défaut du paiement de la dite amende et des dits frais, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois, tel emprisonnement devant cesser sur paiement des dits amende et frais.

6. Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC, RAYMOND BRUNET,  
Greffier Maire



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL  
Distrit de Hull

No. 7

SEANCE DU 22 MARS 1943

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 22 mars 1943, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil et les échevins J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin E. Duguay:

Ce conseil apprend avec regret le décès de monsieur Louis Vien et offre à monsieur Donat Vien et à sa famille l'expression de ses profondes sympathies.

Adopté debout.

Monsieur l'échevin F. E. St-Jean prend son siège.

2. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:- M. E. Dionne de la maison A. E. Ames Co. Ltd.; L'honorable Alphonse Fournier; l'honorable J. L. Ilsley; monsieur W. G. Masson de la commission des Prix et du Commerce en temps de guerre; Association Municipale de Récréation; l'honorable L. St-Laurent; Bureau des Examinateurs électriques de la Province de Québec; Dr. Frs. Labrec-

que de l'Unité Sanitaire; La commission municipale de Québec; Le Lieutenant-Gouverneur en conseil; Dr. Arthur Lessard du Ministère de la Santé de Québec.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la réclamation de monsieur Ernest Bilodeau et le rapport de l'ingénieur en date du 18 mars 1943, soient référés à l'aviseur légal pour rapport au conseil.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin J. Boucher:

Que la réclamation de monsieur Delphis Laflamme et le rapport de l'ingénieur en date du 9 mars 1943, soient référés à l'aviseur légal pour rapport au conseil.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin L. Thériault:

Qu'un comité, composé des échevins J. Boucher, E. Duguay, H. Meilleur et A. Rose, soit chargé de faire une étude du rapport de l'aviseur légal en date du 12 février 1943, traitant de la Cour du Recorder et du Recorder de la cité de Hull.

Monsieur l'échevin Boucher sera le président de ce comité spécial, lequel devra faire rapport au conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin E. Perron, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que le règlement numéro 398, concernant le lait et la pasteurisation, soit adopté tel que lu; que le Greffier de la cité soit autorisé de faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin E. E. St-Jean:

Que les services de monsieur J. L. Brunet, 140 rue Notre-Dame, Hull, soient retenus pour faire la collection des arrérages de loyers et de baux conditionnels dûs à la cité de Hull à raison de 25% du montant total qui sera perçu sur les dits arrérages. Cet engagement entrera en vigueur le premier jour d'avril 1943 et pourra être terminé en aucun temps par la cité de Hull sur un avis de huit jours donné par écrit à monsieur J. L. Brunet.

Le secrétaire du comité des bâtisses, monsieur J. E. Bédard, devra fournir à monsieur J. L. Brunet une liste donnant les noms et adresses des personnes et montrant les montant dûs par celles-ci comme arrérages de loyers et de baux conditionnels.

Monsieur J. L. Brunet devra fournir à la cité un bon de garantie et de fidélité au montant de \$1,000.00.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin J. L. Thériault, secondé par l'échevin J. A. Maurice:

Que ce conseil municipal est heureux de souscrire la somme de \$50.00 pour une page d'annonce dans le journal "Le Travail et la Vie Syndicale", 1231 est, rue de Montigny, Montréal. Ce journal est l'organe officiel des Syndicats Catholiques Nationaux de la Province de Québec.

Le Trésorier de la cité est autorisé de payer cette somme de \$50.00 prise à même les appropriations pour publicité, sur réception de la facture pour la dite annonce.

Adopté.

9. Considérant que les gouvernements Fédéral et Provincial ont demandés aux municipalités de faire un relevé du nombre de cordes de bois de chauffage nécessaire à l'approvisionnement des citoyens;

Considérant que le conseil municipal de la cité de Hull, à la suite d'une enquête faite par son Maire, est mis au courant que

le minimum requis pour l'approvisionnement de bois de chauffage dans la cité est de 60,000 cordes;

Considérant que durant la présente saison d'hiver, et d'après les informations obtenues, la production du bois de chauffage n'atteint pas le quart de la coupe faite durant les saisons précédentes;

Considérant que les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités de trouver une solution pratique à ce problème afin de sauvegarder le bien-être des citoyens du pays qui sont appelés à contribuer à l'effort de guerre,

Il est proposé par l'échevin J. A. Maurice, secondé par l'échevin E. Duguay:

Et résolu que les suggestions ci-dessous mentionnées soient présentées au gouvernement Fédéral et Provincial dans le but d'arriver à atténuer la crise présente d'une disette de bois de chauffage, savoir:—

1. Que les bûcherons employés à la coupe de bois de chauffage bénéficient d'un sursis de l'appel au service militaire pour tout le temps qu'ils seront occupés dans cette industrie.
2. Que la limite fixant à 35 milles le charroyage par camions
3. Que le maximum fixé pour le prix du bois de chauffage soit établi de manière à permettre de payer un meilleur prix aux producteurs.
4. Que le bonus de \$1.00 par corde soit continué pour la période s'étendant jusqu'au mois de décembre au lieu du mois de juin.
5. Que le gouvernement Fédéral soit prié de prendre les mesures nécessaires pour aider financièrement à la production du bois de chauffage, soit au moyen de prêts d'argent ou par tout autre moyen qu'il jugera à propos de prendre pour activer cette industrie.

6. Qu'un système de prêts d'argent aux consommateurs soit établi afin de leur permettre d'acheter le bois de chauffage durant la saison d'été.

7. Que les lots de bois appartenant à la Couronne ou à des compagnies, situés à proximité de la cité de Hull, soient mis à la disposition des marchands de bois de chauffage pour le bénéfice des consommateurs.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Premier Ministre du Canada, à l'honorable Ministre des Travaux Publics, à l'honorable Premier Ministre de Québec, à monsieur le Député Alexis Caron, à la commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, au chef du service forestier du Ministère des Terres et Forêts de la province de Québec, à l'honorable Ministre des Terres et Forêts de Québec, à l'honorable C. D. Howe.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Trésorier et le Greffier de la cité soient autorisés à assister à la convention annuelle de "Municipal Finance Officers' Association", qui sera tenue dans la cité de Québec, en mai prochain, suivant l'invitation faite par le Président Provincial, monsieur L. Roberge, directeur du service des Finances de la cité de Montréal. Que le trésorier de la cité de Hull soit autorisé à payer la somme de \$75.00 à chacun des deux délégués, prise à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

11. Considérant que la province de Québec est connue comme étant le Canada français;

Considérant que les compagnies d'assurances contre le feu font un chiffre d'affaires considérable dans la province de Québec;

Considérant que le Syndicat des Assureurs Canadiens (Canadian Fire Underwriters' Association) représente un groupe de compagnies d'assurances syndiquées faisant des affaires dans la province de Québec;

Considérant que les compagnies d'assurances contre le feu se basent sur les rapports des inspections faites par le Syndicat des Assureurs Canadiens (Canadian Fire Underwriters' Association) pour fixer les taux d'assurances dans les diverses municipalités de la province de Québec;

Considérant que ces rapports d'inspection contiennent des recommandations aux municipalités de la province pour la prévention des incendies;

Considérant que ces rapports d'inspection intéressent tous les Canadiens-français du Québec qui paient, chaque année, un montant considérable de primes d'assurances,

Il est proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil prie l'Union des Municipalités de la province de Québec de faire des instances auprès du Syndicat des Assureurs Canadiens (Canadian Fire Underwriters' Association) lui demandant de prendre les moyens nécessaires afin de faire faire ses rapports d'inspection dans les langues française et anglaise.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le mémoire de frais de Me J. W. Ste-Marie, C.R. au montant de \$91.50 pour services professionnels dans la cause de Edgar Holt vs la cité de Hull.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le trésorier de la cité soit autorisé à payer les vouchers du Percepteur du Revenu de la Province pour les carnets de ration de gazoline du département de la police, pour les enregistrements des voitures du département des incendies et du département de lumière et alarme.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que la lettre de monsieur W. G. Masson de la commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, relativement au tarif des taxis, soit référée au directeur du département de police pour étude et rapport au conseil.

Adopté.

15. Considérant que le projet de faire faire une réévaluation des propriétés immobilières dans la cité de Hull est à l'étude depuis plusieurs mois;

Considérant que l'estimation du coût de ce travail d'expertise laisse prévoir une dépense d'environ \$24,000.00 pour mener à bonne fin ce projet de réévaluation,

Il est proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Rose:

Que son honneur le Maire et le Trésorier de la cité soient autorisés de demander à la commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter, par avances temporaires, cette somme de \$24,000.00 pour faire faire le travail d'expertise de la réévaluation des propriétés immobilières dans la cité de Hull. Ces emprunts, par avances temporaires, ne seront effectués qu'à mesure que les argent seront requis pour payer les dépenses courantes de ce travail. Ces emprunts temporaires seront remboursés à même le produit d'une émission d'obligations d'un prochain règlement d'emprunt.

Proposé en amendement par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin J. Boucher:

Que la question de la réévaluation des propriétés immobilières dans la cité de Hull soit laissée en suspens pour toute la durée de la présente guerre.

Pour l'amendement les échevins: Morin, Thériault, Boucher, Maurice, Desjardins, Décosse.

Contre: les échevins Baker, Duguay, Meilleur, Rose, Beauchamp, St-Jean, Perras. 7.

Son Honneur le Maire déclare l'amendement perdu et la motion principale remportée sur la même division.

16. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Et résolu que ce conseil municipal prie le gouvernement de bien vouloir passer une législation qui impose:—

1. la prohibition du travail de nuit aux femmes et aux jeunes filles.

2. L'interdiction du travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de seize ans.

3. La journée de travail de huit heures et la semaine de quarante heures applicable au travail des femmes.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Premier Ministre du Canada, à l'honorable Premier Ministre de la Province de Québec, à l'honorable Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, à l'honorable Ministre du Travail, à Québec, à monsieur le Député Alexis Caron, de Hull.

Adopté.

Ajournement Sine Die.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC }  
District de Hull }  
CITE DE HULL

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 22<sup>me</sup> jour du mois de mars 1943, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire, M. Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins MM. J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A.

Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, E. Perras, F. E. St-Jean, A. Desjardins, E. Décosse, formant quorum dudit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

### REGLEMENT No. 398

#### Concernant le lait et la pasteurisation

ATTENDU que ce Conseil juge à propos d'adopter un règlement pour réglementer la vente du lait, pour réglementer le lait, établir la pasteurisation compulsoire du lait et de la crème dans les limites de la Cité;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et statué comme suit:

1. Il est défendu à toute personne, corporation ou société de produire, vendre, offrir en vente, délivrer ou expédier dans les limites de la Cité du lait ou de la crème sans avoir au préalable obtenu un permis de la Cité par l'entremise de l'Unité Sanitaire de Hull;

Tel permis ne sera accordé qu'en autant que les conditions suivantes seront remplies;

a) La demande devra être faite par écrit à l'Unité Sanitaire du Comté de Hull et être accompagnée d'une description exacte des lieux que l'on se propose d'employer pour produire tel lait ou crème; pour le garder avant de le vendre ou de la manière dont il sera délivré ou expédié;

b) L'établissement ou les lieux où tel lait ou crème sera produit ou vendu ou offert en vente devra être approuvé par l'Unité Sanitaire du Comté de Hull ainsi que les véhicules servant à la livraison ou les récipients servant à l'expédition;

c) Toutes les prescriptions des Lois Fédérales, de la Loi d'Hygiène de Québec et des Règlements adoptés sous son empire

et celles du présent règlement devront être observées quant à la dite production, vente, mise en vente, livraison ou expédition;

Tel permis pourra être suspendu ou révoqué en tout temps sans aucun avis de la part de l'Unité Sanitaire du Comté de Hull, lorsqu'après enquête, le Chef de telle Unité Sanitaire jugera à propos ou aura raison de croire que la production, la vente, la mise en vente, la livraison ou l'expédition de tel lait ou crème pourraient être dangereuses pour la santé publique;

2. Tout laitier ou fournisseur de lait fournissant, vendant ou livrant du lait dans la Cité

a) Devra avoir une étable où vacherie dont le nombre d'animaux l'occupant sera limité de manière à assurer un cube d'air d'au moins huit cents pieds pour chaque animal; ce cube d'air pourra être réduit à six cents pieds si le Bureau municipal d'hygiène le permet, après avoir constaté qu'il existe une ventilation de l'étable jugée suffisante;

b) Telle étable ou vacherie devra être éclairée par des fenêtres dont la surface vitrée devra être égale à un dixième au moins de la surface des planchers;

c) Le plancher de telle étable ou vacherie devra être étanche et imperméable et incliné vers une rigole qui sera prolongée jusqu'en dehors de l'étable à moins que l'étable soit reliée à une canalisation d'égoût et que la rigole s'y déverse. Toute embranchement d'égoût pénétrant dans une étable devra être muni d'un syphon;

d) Les murs et plafonds de toute étable ou vacherie devront être blanchis à la chaux au moins deux fois par année et nettoyés au moins une fois par année. Dans le cas où les dits murs ou plafonds seraient peinturés à l'huile, un lavage complet remplacera le susdit blanchissement;

e) Les fumiers devront être sortis de la dite étable ou vacherie au moins à toutes les vingt-quatre heures;

3. Tout laitier ou fournisseur de lait ou de crème devra fournir à l'Unité Sanitaire du Comté de Hull, sur demande, un certi-

ficat du vétérinaire licencié attestant que les vaches qui produisent le lait ou la crème ont été soumises à l'épreuve de la tuberculine et que celles qui ont réagi à la dite épreuve ont été exclues du troupeau et que le lait et la crème provenant de ces dernières n'est pas vendu, livré ou expédié dans la cité;

4. Tout laitier ou fournisseur vendant du lait ou de la crème dans les limites de la cité sera tenu, sur demande, de fournir à l'Unité Sanitaire un certificat attestant que lui et les membres de sa famille et tous ses employés et serviteurs ont été vaccinés avec succès;

5. Il est interdit de remplir les bouteilles ou les bidons de lait ou de crème dans les rues ou dans tous autres endroits que dans la laiterie;

6. Il est interdit de vendre, d'offrir en vente, de délivrer et d'expédier du lait falsifié, malsain, provenant de vaches malades ou nourries de substances susceptibles d'altérer la qualité du lait ou soupçonné d'être un véhicule d'infection ou de contagion provenant soit d'êtres humains ou d'animaux ou du lait dont la teneur et densité serait contraire aux règlements adoptés sous l'empire de la Loi d'Hygiène de Québec;

7. Tout épicier ou propriétaire d'un dépôt de lait ou de crème devra garder tel lait ou telle crème dans une glacière exclusivement réservée à tel lait, crème ou beurre;

8. Tous bidons ou bouteilles vides devront, avant d'être retournés au marchand, être lavés;

9. Toute personne employée à produire, vendre, livrer ou expédier du lait ou de la crème dans la Cité devra, dès qu'une maladie contagieuse se déclare chez elle, chez ses serviteurs ou employés, avertir immédiatement l'Unité Sanitaire du Comté de Hull et cesser immédiatement ses opérations commerciales jusqu'à ce que la dite Unité Sanitaire les autorise à les reprendre;

10. Toute voiture servant à la livraison du lait ou de la crème devra porter, dans un endroit visible, le nom et l'adresse du propriétaire en lettres de trois pouces de longueur et d'une largeur

proportionnée. Les voitures devront être couvertes et fermées sur les côtés. Elles ne devront contenir aucun autre article que du lait, de la crème, des œufs, du fromage ou autres produits analogues;

11. Il est défendu à toute personne, compagnie ou société d'offrir en vente, de vendre, délivrer ou d'expédier dans les limites de la Cité du lait ou de la crème non pasteurisé;

La présente disposition ne s'appliquera pas aux vente, livraison ou expédition faites à une usine de pasteurisation;

12. Tout lait ou toute crème offert en vente, exposé pour être vendu, délivré ou expédié dans les limites de la Cité devra être pasteurisé conformément aux données suivantes: il devra avoir été chauffé dans toutes ses parties uniformément pendant au moins trente minutes à la température d'au moins 145° F.; telle température ne devra pas subir de chute pendant ledit chauffage; tel lait ou crème devra avoir été immédiatement refroidi à une température de 50° F. et maintenu à cette température jusqu'à la livraison;

La présente disposition ne s'appliquera pas aux vente, livraison ou expédition faites à une usine de pasteurisation;

13. Le lait ou la crème pasteurisé ne devra pas être repasteurisé, ni être mélangé avec du lait ou de la crème non pasteurisé;

14. Les ustensiles ou appareils servant à faire la clarification, la pasteurisation, le refroidissement, la mise en bouteilles, le bouillage ou toute autre manipulation devront être approuvés par l'Inspecteur de l'Unité Sanitaire du Comté de Hull et fonctionner normalement en tout temps et être sous la surveillance d'une personne compétente;

15. Chaque appareil à pasteurisation doit être pourvu d'un thermomètre enregistreur et d'un thermomètre indicateur en bon état. Les registres doivent être renouvelés à chaque pasteurisation et remis à l'inspecteur pour contrôle lorsqu'il l'exige;

16. Le lait pasteurisé doit être embouteillé immédiatement après la pasteurisation dans l'établissement même où se fait la

pasteurisation, dans des bouteilles préalablement stérilisées et hermétiquement bouchées immédiatement après l'embouteillage. Il ne doit être livré, vendu ou gardé qu'en bouteilles seulement et sans transvasement ultérieur;

17. Chaque récipient de lait ou de crème pasteurisé doit porter une étiquette ou une inscription indiquant en caractères apparents:

- a) le nom du produit suivi du mot "pasteurisé";
- b) les noms et prénoms (ou raison sociale) et l'adresse du marchand;

18. Toute crème, c'est-à-dire cette partie du lait qui monte à la surface lorsqu'il est mis au repos ou qui en est séparée par la force centrifuge, ne doit pas contenir moins de dix-huit pour cent de matière grasse du lait;

19. Il est défendu à tout laitier

- a) de recevoir d'un producteur ou fournisseur du lait plus vieux que vingt-quatre heures;
- b) d'expédier, de recevoir ou avoir en sa possession du lait ou de la crème dont le degré d'acidité est supérieur à vingt-et-un centième de un pour cent;
- c) d'avoir en sa possession ou de vendre du lait ou crème auquel on a ajouté de l'eau, du lait écrémé sans que le contenant l'indique bien clairement;
- d) d'avoir en sa possession ou de vendre du lait ou crème dont une partie des substances grasses a été enlevée sans que le contenant l'indique;

20. Tout lait ou crème non pasteurisé ou préparé, offert en vente, vendu, délivré ou expédié contrairement aux dispositions du présent règlement, qui sera trouvé chez un fournisseur ou marchand pourra être saisi et confisqué et ce sans préjudice aux recours imposés par la Loi d'Hygiène et les règlements adoptés sous son empire et le présent règlement;

21. Toute personne employée dans une usine de pasteurisation ou à la production du lait ou de la crème et pouvant venir en contact avec tel lait ou crème ou les appareils employés devra subir, sur demande du chef de l'Unité Sanitaire du comté, aux époques et de la façon prévus un examen médical pour démontrer qu'elle n'est pas porteur de germes pouvant causer une infection transmissible par le lait;

22. Le règlement No. 107 de la Cité étant le règlement "concernant le lait" est par les présentes abrogé;

23. Sans préjudice aux recours existant en vertu des Lois Fédérales, de la Loi d'Hygiène de Québec et des règlements adoptés sous son empire, toute personne enfreignant le présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas \$50.00 avec les frais et à défaut du paiement de la dite amende et des dits frais, à un emprisonnement n'excédant pas deux mois, le ddit emprisonnement devant cesser sur paiement des dits amende et frais; en plus des dits amende et frais, la destruction de tout lait ou crème saisi et confisqué à la suite de contravention au présent règlement pourra être ordonné.

24. Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

RAYMOND BRUNET,  
Maire

H. LEON LEBLANC,  
Greffier



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
Distrit de Hull } CITE DE HULL

No. 8

SEANCE DU 5 AVRIL 1943

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 5 avril 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— La Chambre de Commerce de Hull; A. J. Desfossés; Donat Vien; La Chambre de Commerce Junior de Hull; L'honorable W. L. McKenzie King; L'honorable Alphonse Fournier, L'honorable Edgar Rochette; L'avocat Alexandre Taché au nom de H. Lafrance; M. Cadieux; La Commission municipale de Québec; Frs. Caron, avocat au nom de Raoul L'Espérance; Bureau médical de l'Hôpital du Sacré-Coeur; Adrien Ferland, Pierre Servais, Josephat Sarrazin; Limoges & Frères; Emile Lemieux; Octave Charbonneau; Adéline Thibault.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Eau dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. Boudria, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault,

J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perris,  
A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

1	Nichols Chemical Co. Ltd. (note de crédit)	\$576.37
2	Ottawa Light Heat Ltd.	5.25
3	I. Létourneau	1.00
4	Hull Coal Co.	102.51
5	Gatineau Power Co.	315.53
6	A. Champagne	.92

SALAIRE: Paies Nos. 9-10-11-12-13 (mars 1943)

Réparations de services	\$116.62
Bornes-fontaines	1112.38
Dégelage	149.35
Chateau d'eau	147.15

L. Thériault	A. Maurice
F. E. St-Jean	A. Morin
H. Meilleur	J. Baker
E. Duguay	A. Beauchamp
E. Décosse	

2. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 4ième rapport du comité de l'eau qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 4ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Meilleur, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perris, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

7	Marian Tomaro	\$30.60
8	St-Denis Service Station	.50
9	Léo. Régimbald	2.10
10	Poste de Service Rochon	1.00
11	J. Pharand	7.05
12	Kelly & Leduc	1.33
13	Dépt. des incendies	36.15
14	P. D'Aoust	6.40
15	A. Champagne	2.81
16	Charron & Ménard	3.00
17	H. L. Byles	4.08
18	Bob- Morris Cap. Co.	2.85
19	G. Brisson Dr.	5.00
20	J. Baillot & Fils	1.50
21	Caisse Police	1.15

SALAIRE: Paies Nos. 9-10-11-12-13 (Mars 1943)

Police ..... \$12.44

H. Meilleur, Président	E. Décosse
L. Thériault	A. Maurice
F. E. St-Jean	A. Morin
E. Duguay	J. Baker
W. Boudria	A. Beauchamp

3. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que le 4ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITE DE FEU LUMIERE ET ALARME  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, Président, Son Honneur le Maire Ray-

mond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perrais, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

22	Ottawa Light Heat & Power	\$47.50
23	Département des incendies	21.45
24	Kelly & Leduc	.77
25	Z. Miron & Fils	8.16
26	Poste de Service Rochon	7.41
27	A. Couture & Cie	10.00
28	Campbell Motors Ltd.	.95
29	Northern Electric	28.53

DEPARTEMENT DU FEU

30	Lafrance Fire Ltd.	18.12
31	Poste de Service Rochon	4.47
32	Purcell & Chatelain	1.27
33	Patterson Motors Ltd.	57.03
34	Dr. J. E. Perrais	6.00
35	Ottawa Paint Works	.40
36	McMullen Supplies Ltd.	.91
37	R. O. Morris Motors Ltd.	5.39
38	Keyes Supply Co. Ltd.	5.50
39	Kelly & Leduc	1.28
40	Imperial Oil Ltd.	211.50
41	Imperial Radiator Co.	29.45
42	Hôpital du Sacré-Coeur	5.40
43	Gutta Percha & Rubber Ltd.	3.80
44	P. D'Aoust	6.15
45	Charron & Ménard	.46
46	Champlain Oil Products Ltd.	243.00
47	Chez Pierre	4.40
48	A. Champagne	4.43
49	J. Baillot & Fils	3.20

500	Dr. G. Brisson	10.00
51	Alie Machine Shop	6.00

**SALAIRE: Paies Nos. 9-10-11-12-13 (mars 1943)**

50	Département du Feu	13.48
51	Département Lumière et Alarme	95.20

A. Beauchamp, Président	W. Boudria
L. Thériault	E. Décosse
F. E. St-Jean	A. Maurice
H. Meilleur	J. Baker
E. Duguay	

4. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 4ième rapport du comité du Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

Monsieur l'échevin Rose prend son siège.

**4ième RAPPORT DU COMITE DES RUES & AMELIORATIONS**  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Maurice, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

52	Laval Motor Sales	\$166.14
53	M. Viau	60.83
54	W. D. St-Cyr	.87
55	St-Louis Machine Shop	25.17
56	Soublière & Lepage	.56
57	Poste de Service St-Denis	2.95
58	Thomas Robertson Ltd.	10.53

59	People's Gas Supply Ltd.	13.90
60	Jos. Pilon Ltée	17.11
61	Purcell & Chatelain	18.00
62	Ottawa Drug Co. Ltd.	25.00
63	Ottawa Motor Sales	19.46
64	Ottawa Welding Co.	24.00
65	Ottawa Transportation Co.	3.36
66	Northern Electric	4.31
67	Stewart-Warner Sales	8.75
68	Marchand Electrical Co.	2.35
69	R. O. Morris Motors Ltd.	4.81
70	Z. Miron & Fils	1.38
71	J. A. Maurice & Fils	63.00
72	MacLeod Eng. Ltd.	2.70
73	Kelly & Leduc	63.61
74	Keyes Supply Co. Ltd.	31.90
75	A. B. Jardine & Co.	1.69
76	Imperial Oil Ltd.	69.66
77	Hull Electric Co.	15.11
78	Département des Incendies	234.00
79	Can. Pacific Ry. Co.	219.93
80	Brake Service Station	23.97
81	Boucher Frères	1.36
82	Bell Téléphone Co.	5.82
83	J. Baillot & Fils	11.00
84	Alie Machine Shop	18.75

SALAIRE: Paies Nos. 9-10-11-12-13 (mars 1943)

Neige	6,474.66
Egoûts	250.52
Rues Pavées	153.77
Imprévus	235.40
Compensation	68.00
L. Thériault	E. Décosse
F. E. St-Jean	A. Morin
H. Meilleur	J. Baker
E. Duguay	A. Beauchamp
W. Boudria	

5. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Thériault: Que le 4ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 4ième RAPPORT DU COMITE DE MARCHE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Marché et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Rose, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

85. Josephat Sarrazin	(Marché)	\$5.10
86. Gatineau Power Co.	"	1.02
L. Thériault	E. Décosse	
F. E. St-Jean	A. Maurice	
H. Meilleur	A. Beauchamp	
E. Duguay	A. Morin	
W. Boudria	J. Baker	

6. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin Meilleur:

Que le 4ième rapport du comité de Marché et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 4ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE & HOSPITALISATION

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur

l'échevin E. Perreault, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

87	W. Desmarais	(Ass. Municipale)	\$17.06
88	Purcell & Chatelain	"	26.46
89	Boucher Frères	"	6.93
90	Jos. Pilon Ltée	"	13.87
91	Kelly & Leduc	"	6.65
92	W. Desmarais	"	5.45
93	Adrien Ferland	(Santé)	25.00
94	Beauchamp & Fils	"	13.00
95	Gauthier Cie Ltée	"	36.50
96	A. Lambert	(vidanges) (hospitalisation)	25.00 25.00
97	Hospice St-Charles	"	798.57
98	Ministère de la Santé	"	14,337.69

SALAIRES: Paies Nos. 9-10-11-12-13 (mars 1943):

Hospitalisation	\$50.00
Vidanges	50.00
Assistance municipale	83.30

L. Thériault	W. Boudria
F. E. St-Jean	E. Décosse
H. Meilleur	A. Maurice
E. Duguay	J. Baker
	A. Beauchamp

7. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 4ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Boucher, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Mauricé, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse:

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

99. Réclamation de Ernest Bilodeau:— Que le Greffier de la cité soit chargé d'informer le réclamant que la cité de Hull ne peut pas entretenir sa réclamation en dommages.

100 Réclamation de M. R. Lespérance:— Cette réclamation est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport au conseil municipal.

101 Réclamation de M. W. Hamelin:— La lettre de monsieur W. Hamelin, en date du 24 mars, 1943, est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité.

102 Réclamation de Madame J. Joanette:— Conformément aux recommandations faites dans le rapport du comité spécial, en date du 30 mars, 1943, qu'une offre de \$100.00 soit faite à Madame J. Joanette en règlement final de sa réclamation. Sur acceptation de la présente offre, que le Trésorier de la cité soit autorisé à en effectuer le paiement.

L. Thériault

W. Boudria

F. E. St-Jean

J. Baker

H. Meilleur

A. Morin

E. Duguay

A. Beauchamp

8. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 4ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 4ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 30 mars 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Décosse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

103	Léon Couture	(Evaluateur)	\$9.00
104	Soublière & Lepage	"	.21
105	L'Opinion	(Papeterie)	66.64
106	Powis Brothers	"	10.15
107	G. E. Gauvin & Fils	"	65.00
108	A. A. Laflamme	"	51.63
109	J. H. Hill	"	18.00
110	Le Progrès de Hull	"	28.09
		(Greffier)	11.20
111	Municipal Finance Ass.	(Trésorier)	10.00
112	Léon Couture	(V. pour taxes)	86.20
113	A. Champagne	(H-de-Ville)	3.22
114	Maurice & Fils	"	12.00
115	Charron & Ménard	"	4.90
116	Soublière & Lepage	"	9.74
117	Purcell & Chatelain	"	4.85
118	Bélanger Frères	"	71.12
119	Joseph Fex	"	.50
120	Emmanuel Gagné	(Ass. municipale)	9.00
121	Louis Lafrance	"	28.00
122	Oscar Lambert	"	5.00

123	A. L. Raymond	"	59.00
124	P. D'Aoust	"	108.00
125	J. Sarrazin	"	5.00
126	National Grocers Co. Ltd.	"	5.00
127	Lemieux & Dompierre	"	40.00

**SALAIRES: Paies Nos. 9-10-11-12-13 (mars 1943)**

Hôtel-de-Ville	\$20.40
Evaluateur	100.00
Comité des bâtiesses	100.00

Que le rapport du Greffier de la cité concernant la papeterie, en date du 22 mars, 1943, soit approuvé et que Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité en date du 29 mars, 1943, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation, soit approuvé.

E. Décosse, Président	W. Boudria
L. Thériault	A. Maurice
F. E. St-Jean	A. Morin
H. Meilleur	J. Baker
E. Duguay	A. Beauchamp

**BUREAU DE L'EVALUATEUR**

**Rapport No. 15**

Hull, P.Q., le 29 mars 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs :

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et des mutations pour le mois de mars 1943.

(Pour rôles d'évaluation 1942-43 et 1943-44)

**QUARTIER 1 (Val Tétreau)**

Rôles 1275-1276-1277-900-901-902-903 Substituer Corporation Episcopale Catholique du Diocèse d'Ottawa à Cité de Hull.

440 Substituer Ernest Lattion à Vve Zéphirin Gervais pour 12 rue Bégin.

1269-70 Substituer Maurice Gagné à Aimé Lafrance, pour 14 rue Booth, cadastre 255-914-915.

308a Substituer Raoul Bonin à Aimé Guenther lot E. 121.

1672 Substituer Dame Marguerite Sauvé à Philimore Sauvé pour 5 rue Lois.

#### QUARTIER 1a (Wrightville)

4185 Ne charger qu'un service d'eau à 56 rue Jogues (Léon Bergeron) à partir du 1er mars 1948.

3443-44 Substituer John B. Forster à Fred. McDonald pour 40 rue Bourque.

2328 Substituer Alfred J. Booth à Télesphore Morin pour 70-72 rue Amherst.

4304 Substituer Alfred J. Booth à Télesphore Morin pour lots 247-78-579 et 247-79-580.

2681-2 Substituer Gilbert Champagne (346 Boulevard St-Joseph) à Cité de Hull.

2161 Retrancher Cité de Hull, laissant Fred. McFadden (74 rue Belleau) seul propriétaire à 27 rue Carrière.

2105 Substituer Jean-Paul Dubois à Cité de Hull, pour 308 rue Montcalm.

3988 Substituer 256-1½ 6a à 256-6a.

3987 Inscrire le cadastre suivant: 256 1½ 7a et 1½ 6a.

3817 Substituer Ernest Dallaire à Caisse Populaire N.-Dame et Ernest Groulx pour 23 rue Lois.

2953 Substituer Henri Tremblay à Edmond Côté pour 81 rue Nicolet.

2278 Substituer Eugénie Strutensky à Victor Falardeau, Auréa Gingras et Alex. Strutensky, pour 179, rue Amherst.

#### QUARTIER 2 (Montcalm)

5190 Substituer Paul Emile Tremblay à Vve Eliza Deschamps et Estate C.-W. Wright, pour 6-8 rue Dupuis.

5218 Substituer Alphonse St-Amour à Dame Joseph Menard pour 158 rue Montcalm.

5282 Substituer Aimé Rose à Skipworth Succ. Charles, pour 22' Nord du lot 244 au lieu de N.E. 244 et \$650.00 pour le terrain et \$1550.00 pour bâtisses, total \$2200.00.

5283 Substituer 44' Sud-Est lot 244 à 33' avec \$1100.00 pour terrain et \$3000.00 pour bâtisses un total de \$4100.00.

5293 Substituer \$300.00 pour terrain au lieu de \$400.00 un total avec bâtisses de \$3900.00 au lieu de \$4,000.00.

#### QUARTIER 3a (Frontenac)

7404 Ne charger que 2 services d'eau à 35 rue Falardeau du 1er mai 1943.

7605 Retrancher \$600.00 pour maison démolie en janvier laissant le terrain vacant évalué à \$450.00 avec 1/2 service d'eau à 13 rue Frontenac

7391 Retrancher Cité de Hull, laissant Arthur Morissette seul propriétaire à 53 rue Falardeau.

7547-48 Substituer Pierre Laurier à Lucien Girard pour lots 14-43 et 14-46 à 32 rue St-Pierre.

#### QUARTIER 4 (Dollard)

8507 Substituer Rodolphe Charbonneau comme propriétaire et Ferdinand Côté comme occupant à Succ. Tétreau et Emery Montcion pour 33-35 rue Notre-Dame.

8252 Substituer Edgar Dussault et Mde Dussault comme propriétaire et Pierre Duval comme occupant à Geo-D. Graham et S.-E. pour 14 rue Kent.

8354 Substituer Gérard R. Comte à Dame J. D. Chéné pour 152 rue Maisonneuve.

8051 Substituer Ronaldo Plante à Vve Joseph Plante pour 63 rue Langevin.

#### QUARTIER 5 (Laurier)

9718 Substituer Georgiana Sicard à Succ. Dr. J. E. Bélanger pour 203 rue Laurier.

9163 Retrancher Cité de Hull, laissant Winton Compton seul propriétaire à 151 rue Dollard.

9324-25 Substituer Emile Ladouceur à Cité de Hull, pour lots 134-135 rue Maisonneuve.

9004 Substituer Ernest Lauzon à Cité de Hull, pour 136 rue Laval.

9468-69 Substituer Roland et Hervé Thibodeau (St-Valentin, Co St-Jean) à Succ. Julie Demers-Lafleur pour propriétés à 389 et 391 rue Champlain.

9562. Substituer Levis Désroches (274 Rideau, Ottawa,) à Caisse Populaire Notre-Dame pour 184 rue Champlain.

9343 Substituer Adien Desjardins comme propriétaire et Aldège Meunier comme occupant, à Dame Estelle Diamond.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

Hull, le 22 mars 1943.

Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins.

Messieurs,

Veuillez autoriser le trésorier de la Cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$211.89 et débiter les départements suivants:

Trésorier	\$89.55
Greffier	78.76
Ingénieur	8.16
Police	24.62
Evaluateur	6.00
Santé	4.00

Bien à vous,

H. LEON LEBLANC

Greffier

9. Proposé par l'échevin E Décosse, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 4ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire le transport du stock et de l'outillage provenant du Magasin Municipal, tel que mentionné dans le rapport de l'acheteur en date du 30 mars 1943.

Adopté.

Monsieur l'échevin E. Perras prend son siège.

11. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le Greffier soit autorisé à demander à la Commission Municipale de Québec, la permission d'escompter un billet d'un montant n'excédant pas \$175,000.00 pour un mois du 1er mai 1943.

Le paiement de cet escompte devra se faire avec les argents perçus en mai 1943.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le salaire du capitaine Zéphir Leblanc à partir de la date qu'il a cessé de le payer jusqu'au 1er avril 1943.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le rapport de l'Ingénieur en date du 5 avril 1943, concernant les décorations faites au manège militaire en date du 12 novembre 1942, soit accepté; que le Trésorier soit autorisé de payer au Gouvernement Fédéral, département des travaux publics la somme de \$26.45 le tout sans préjudice aux droits de la Cité. Les fonds devant être pris à même les "imprévus".

Adopté.

14. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le Greffier de la Cité soit autorisé de demander, par la voix des journaux et dans deux publications de construction reconnues, des soumissions pour la construction des services d'égoûts mentionnés dans le règlement numéro 391 de la Cité de Hull; ces soumissions devront être sous enveloppes scellées, adressées au Greffier de la Cité et remises à ce dernier avant quatre heures de l'après-midi du 27 avril courant.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin A. Morin:

Que des soumissions soient demandées pour l'assurance flotte-automobiles, qui échoit le 21 avril 1943. Ces soumissions devront être sous enveloppes scellées et adressées au Greffier de la Cité avant 4 heures p.m. le 21 avril 1943.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin J. Boucher:

Qu'une copie du rapport du comité de circulation et du transport urbain en date du 29 mars 1943, soit envoyé à la compagnie Hull Electric et à monsieur Gray, contrôleur du trafic.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que l'acheteur soit autorisé à faire l'achat de marchandises au montant de \$1135.25 tel que mentionné dans le rapport des chefs de départements en date du 30 mars 1943.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que monsieur Adrien Ferland soit la personne désignée pour faire observer les dispositions du règlement numéro 390 de la cité, concernant les chiens, sans aucune rémunération de la part de la cité; qu'il soit aussi nommé gardien de l'enclos de chiens conformé-

ment aux dispositions dudit règlement numéro 390; que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à signer un contrat avec monsieur Ferland suivant les stipulations de l'article 12 dudit règlement numéro 390.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins Boucher et Beauchamp, de l'aviseur légal du trésorier et du greffier de la cité, de monsieur Lucien Massé, auditeur de la cité, soit chargé de faire une étude de la refonte de la Charte de la cité de Hull. Ce comité devra faire rapport au conseil.

Adopté.

20. VU que la cour d'appel a rendu jugement autorisant la cité de Hull à faire enquête sur l'administration de la police en mettant en cause l'ancien Maire Alphonse Moussette et certains échevins;

VU que le public de la ville de Hull demande cette enquête et vu que le conseil ne s'est jamais objecté à la tenue de cette enquête et a toujours demandé qu'elle soit tenue sans tarder;

VU que le jugement de la cour d'appel autorise le conseil à marcher immédiatement avec l'enquête judiciaire,

Il est proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

QUE le procureur de la cité de Hull, tel qu'appointé par la résolution du 7 avril 1941, et chargé de la direction de cette enquête soit prié d'agir immédiatement et de se rendre auprès des autorités compétentes pour fixer la date la plus rapprochée pour la tenue de l'enquête judiciaire de la cité de Hull sur l'administration de la police suivant la résolution maintenue en appel par la Cour.

Adopté.

21. CONSIDERANT que la population de notre cité a démontré, en maintes circonstances, qu'elle désirait avoir des terrains de jeux pour les enfants;

CONSIDERANT que la population de notre cité a démontré, en maintes circonstances, qu'elle désirait avoir des terrains de jeux pour les enfants;

CONSIDERANT que ces terrains de jeux sont devenus nécessaires pour le bien-être et la sécurité des enfants dans toutes municipalités bien organisées;

CONSIDERANT que l'endroit désigné comme "Parc Moussette" est le seul emplacement sur les bords de la rivière Ottawa, dans les limites de la cité de Hull, où les familles peuvent se rendre pour bénéficier des bienfaits de la vie en plein air,

Il est proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin W. Boudria:

Et résolu que le comité des bâtisses de la cité de Hull soit autorisé d'agir comme le représentant de ce conseil municipal pour la location des bâtisses et des concessions qui sont ou pourraient être érigées sur le terrain du "Parc Moussette" ainsi que sur tous autres terrains de jeux étant la propriété de la cité de Hull, que le trésorier de la cité soit chargé de créditer à l'appropriation "terrain de jeux" les revenus provenant de cette source.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que la soumission de I. Ducharme & Fils soit acceptée pour 26 paires de bottines à \$6.00 et 26 paires de claques à \$1.00 la paire pour les hommes du département de police; aussi pour 35 paires de bottines à \$6.00 la paire pour les hommes du département des incendies. Ces bottines devront être de la marque "Police and Postman".

Adopté.

23. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que la soumission de monsieur Lucien Michaud, 125 rue Principale, soit acceptée pour 23 uniformes et trois habits civils pour

les hommes du département de police, à raison de \$1,020.02 pour le tout, taxes de vente comprises.

Adopté

24. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la soumission de monsieur Marian Tomaro soit acceptée au prix de \$900.00, taxes de vente comprises, pour 8 tuniques, 8 vestons et 70 paires de pantalons pour les hommes du département des incendies.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que les minutes des assemblées du 1er, 8 et 22 mars 1943, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'un vote de félicitations soit adressé au directeur Emile Bond et son personnel de la brigade de feu, qui a été classé "premier" dans la catégorie "B" de la province de Québec, et "3ième" au Canada pour la prévention des incendies en 1942. Que copie de cette résolution soit envoyée au directeur des incendies et son personnel.

Adopté.

Hull, le 5 avril 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit voté à la Chambre de Commerce Junior de Hull pour aider à la semaine de nettoyage et d'embellissement qui sera tenue à Hull du 16 au 23 mai prochain. Les fonds devant être pris à mêmes les appropriations pour "im-prévus".

(signé) F. E. ST-JEAN,  
échevin

Il y a des fonds disponibles pour ce montant au crédit des appropriations pour imprévus

(signé) JOS. RAYMOND,  
Trésorier.

Hull, le 5 avril 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$300.00 par mois, plus les dépenses de déplacement, soit employé pour retenir les services de monsieur Bernard de Grandguillot dans le but de faire établir un nouveau système de réévaluation des propriétés immobilières dans la cité de Hull. Les fonds devant être pris à même la ligne de crédit au montant de \$24,000.00 autorisée par la Commission municipale de Québec pour ces fins.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Le 25 mars 1943, la Commission municipale de Québec a approuvé une ligne de crédit de \$24,000.00 pour faire le travail d'expertise de la réévaluation. Cet emprunt devra être contracté à mesure que les dépenses seront faites. Le total emprunté sera remboursé à même le produit d'une émission d'obligations par un règlement d'emprunt.

(signé) JOS. RAYMOND,  
Trésorier

Hull, le 30 mars 1943.

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$1829.30 soit employé pour l'achat de marchandises, les fonds devant être pris à même les appropriations suivantes:

Réparations de services \$42.75; Chantier municipal \$131.40; bornes-fontaines \$59.00; Egouts \$28.05; Magasin-stock \$82.95; Magasin-outillage \$84.10; Dégelage \$1.15; Neige \$527.00; Comp-  
teur \$327.00.

(signé) A. MAURICE,  
échevin

Police \$36.60.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Incendies \$288.35; Lumière et Alarme \$68.50.

(Signé) A. BEAUCHAMP,  
échevin

Hôtel-de-Ville \$152.45.

(signé) E. DECOSSÉ,  
échevin

A l'exception des items pour "magasin-stock", "magasin-outillage" et "neige" les montants mentionnés ajoutés aux dépenses déjà approuvées n'excèdent pas le budget de 1943.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

27. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que ce conseil ajourne au 12 avril courant.

Adopté.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
Distrit de Hull

Octroi octroyé par la Cité de Hull

No. 9

QUARANTE (40)

SEANCE DU 12 AVRIL 1943

PAROISSE B (Gouge)

À une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 12 avril, 1943, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, J. A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, J. E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Considérant que la Chambre de Commerce de Hull a demandé à ce conseil municipal de lui accorder un octroi afin de lui aider à défrayer les dépenses de la tenue du congrès de l'Union des Chambres de Commerce de l'Ouest de la province de Québec;

Il est proposé par l'échevin J. L. Thériault, secondé par l'échevin J. E. Décosse:

Et résolu, conformément à l'avis de motion donné le 10 avril, 1943, que ce conseil est heureux de voter une somme de \$75.00 comme octroi à la Chambre de Commerce de Hull afin de lui aider à défrayer les dépenses de la tenue, en mai prochain, du congrès de l'Union des Chambres de Commerce de l'Ouest de la province de Québec. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour la Publicité. Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer cette somme de \$75.00 à la Chambre de Commerce de Hull.

Adopté.

2. Considérant que la Chambre de Commerce Junior de Hull a, par une lettre en date du 18 février, 1943, demandé à ce conseil de lui consentir un octroi en faveur de l'organisation et de la tenue d'une semaine d'embellissement et de nettoyage dans notre cité;

Il est proposé par l'échevin J. L. Thériault, secondé par l'échevin J. E. Décosse:

Que ce conseil est heureux de collaborer avec la Chambre de Commerce Junior de Hull dans l'organisation de la semaine de nettoyage et d'embellissement qui sera tenue dans notre cité du 16 au 23 mai, 1943, en octroyant la somme de \$75.00 répartie comme suit:— \$50.00 pour être distribué en prix pour un concours d'embellissement des demeures des citoyens de Hull, laquelle somme sera payée par le Trésorier de la cité directement aux gagnants de ce concours et suivant la décision des juges qui seront nommés à cette occasion, et \$25.00 pour aider à la Chambre de Commerce Junior de Hull à défrayer les dépenses de son organisation de cette semaine d'embellissement. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour la Publicité.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. A. Rose:

Que l'Ingénieur de la cité soit chargé de faire faire le nettoyage du ravin avoisinant la rue Carillon; les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

4. Considérant que la maison A. Guertin & Cie détient la police d'assurances sur la flotte-automobiles de la cité depuis plusieurs années et qu'elle a toujours donné un service courtois et empressé;

Considérant que ce genre d'assurances a été placé avec compagnies dites "du tarif" par l'entremise de cette maison de courtiers en assurances;

Considérant que la maison A. Guertin & Cie est l'une des plus vieilles maisons établies dans notre cité pour faire ce genre d'affai-

res et que son personnel est compétent, courtois et empressé;

Considérant que les propriétaires de cette maison d'affaires sont d'importants contribables de notre cité et qu'ils ont toujours déployé un esprit de civisme remarquable;

Il est proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les assurances couvrant la flotte-automobiles de la cité soient placées dans une compagnie dite "du tarif" par l'entremise de la maison Aimé Guertin & Cie à une prime annuelle de \$687.85.

Proposé en amendement par l'échevin J. H. Meilleur, secondé par l'échevin J. E. Duguay:

Que la soumission de M. E. Binet pour les assurances flotte-automobiles de la cité de Hull soit acceptée à une prime annuelle de \$672.87.

Pour l'amendement:— les échevins Duguay, Meilleur, Perras (3).

Contre: les échevins Boudria, Baker, Morin, Rose, Thériault, Boucher, Beauchamp, Maurice, St-Jean, Desjardins et Décosse (11).

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

5. Proposé par l'échevin J. H. Meilleur, secondé par l'échevin J. Aimé Rose:

Conformément à l'avis de motion donné le 5 avril, 1943, que monsieur Bernard de Grandguillot soit engagé, à raison de \$300.00 par mois, plus ses dépenses de déplacement jusqu'à un maximum de \$50.00 par mois, afin de faire établir un nouveau système de réévaluation des propriétés immobilières dans la cité de Hull, sujet à la signature d'un contrat entre les partis intéressés.

Proposé en amendement par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin J. L. Thériault:

Que la résolution principale soit référée à l'Aviseur Légal afin qu'il avise ce conseil quant à la légalité et à la régularité de la

motion principale sur l'engagement d'un expert pour établir un nouveau système d'évaluation.

Pour l'amendement:— les échevins Baker, Morin, Thériault, Boucher, Maurice, Desjardins, Décosse. (7).

Contre: les échevins Boudria, Duguay, Meilleur, Rose, Beauchamp, St-Jean, Perrin (7).

Le vote étant également partagé, son honneur le Maire vote contre l'amendement qui est perdu et la motion principale remportée.

Hull, le 10 avril, 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un montant de \$75.00 soit employé pour donner un octroi à la Chambre de Commerce de Hull pour le congrès des Chambres de Commerce de l'Ouest de la Province de Québec, qui sera tenu à Hull en mai prochain.

(signé) J. L. THERIAULT,  
Échevin

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND,  
Trésorier

Hull, le 12 avril, 1943

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai l'adoption d'un règlement pour amender la clause 38 du règlement numéro 299, des taxes d'affaires et licences, de manière à ne charger que \$50.00 par année sur toute personne, ou compagnie résidente vendant des automobiles

(signé) F. ERNEST S-JEAN,  
échevin

6. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil ajourne au 19 avril courant.

Adopté.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL }  
Distrit de Hull

No. 10

SEANCE DU 19 AVRIL 1943

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 19 avril 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur l'échevin E. Perras prend son siège

1. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin E. Décosse:

Que la lettre de monsieur Cadieux, en date du 5 avril 1943, avisant qu'il tient la cité responsable de dommages qu'il aurait subi à la suite d'une chute sur le trottoir, soit référée à l'ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que la lettre de Me Alexandre Taché, C.R. en date du 5 avril 1943, avisant qu'il tient la cité responsable des dommages qu'aurait subi monsieur Honoré (Henri) Lafrance, 8 rue Nicolet, Hull, à la suite d'une chute sur le trottoir soit référée à l'ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin E. Décosse:

Que l'offre de monsieur Octave Charbonneau, vidangeur, soit acceptée en paiement de la balance dûe sur son contrat pour l'enlèvement des vidanges, soit \$200.00 comptant et la balance de \$300.00 à être payée dans un délai de quatre mois.

Que la proposition de monsieur Charbonneau soit acceptée pour le renouvellement de son contrat pour faire l'enlèvement des vidanges pour une autre année, à raison du paiement de la somme de \$400.00, dont 25% à être payé comptant et la balance répartie en six versements mensuels et égaux.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Rose:

Qu'à partir du 1er mai 1943, monsieur Etienne Talbot, soit engagé comme gardien du marché à un salaire mensuel de \$65.00, le trésorier est autorisé à payer ce salaire mensuel de \$65.00 deux fois par mois, c'est-à-dire le 15 et le dernier jour de chaque mois. La différence entre le montant prévu dans le budget et l'augmentation accordée à monsieur Talbot devra être prise à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

Messieurs les échevins Meilleur, Perrin et Desjardins, dissidents.

5. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer les factures de Marchand Electrical Co. \$26.12; Kelly & Leduc \$116.62; Northern Electric Co. \$66.62; Boucher Frères \$29.32; J. Pilon Ltée \$3.15; Gatineau Power Co. \$11.25; Ahearn & Soper Ltd. \$63.08; Cité de Hull \$213.79; Ottawa Transportation Co. \$0.50; Robert J. Ferguson & Sons \$3.56; Marchand Electrical Co. \$103.52; Northern Electric Co. \$233.89; Cité de Hull \$70.32; se rapportant à l'installation des systèmes de lumières et alarmes au projet de Wartime Housing Limited, dans le quartier Wrightville. Le trésorier de la cité est autorisé à recevoir le chèque au montant de \$941.80 de

Wartime Housing Limited en paiement des factures énumérées dans la présente résolution.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Perras:

Que la résolution numéro 2 de l'assemblée du 12 avril 1943 accordant un octroi à la Chambre de Commerce Junior de Hull soit rescindée et remplacée par la suivante.

“Attendu qu'avis de motion a été donné antérieurement à cet effet, il est résolu qu'une somme de \$100.00 soit octroyée à la Chambre de Commerce Junior de Hull pour lui venir en aide dans l'organisation d'une semaine de nettoyage et d'embellissement en mai prochain; les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

7. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'a partir du premier jour du mois de mai 1943, et jusqu'à nouvel ordre, les positions occupées par les employés permanents, outre les chefs de départements, soient classifiées de la manière ci-après mentionnée:—

		Minimum	Maximum
Dans le bureau du trésorier			
1	commis principal	\$1500.00	\$1800.00
2	percepteur senior	1500.00	1800.00
3	percepteur junior	1300.00	1500.00
4	commis	1100.00	1300.00
5	percepteur des taxes d'affaires, d'amusements et assistant greffier de la cour du Recorder	1500.00	1800.00
6	Assistant percepteur des taxes d'affaires et d'amusements	1350.00	1700.00
7	acheteur municipal	1350.00	1700.00

Dans le bureau du greffier

1	Assistant-greffier et secrétaire des reviseurs du rôle d'évaluation	1200.00	1800.00
2	Sténographe	1100.00	1200.00

Dans le bureau de l'ingénieur

1	secrétaire du bureau	1100.00	1300.00
---	----------------------	---------	---------

Dans le bureau de l'évaluateur

1	commis	1100.00	1200.00
---	--------	---------	---------

Dans le bureau de Santé

1	inspecteur, assistance municipale	1100.00	1300.00
---	-----------------------------------	---------	---------

Au chantier municipal

1	commis	1100.00	1300.00
2	plombier	1400.00	1750.00
3	assistant-plombier	1200.00	1400.00

A l'Hôtel-de-Ville

1	concierge avec logement		
---	-------------------------	--	--

Au chateau d'eau

1	chef opérateur	1600.00	1700.00
2	assistant-chef opérateur	1350.00	1600.00
3	opérateur	1200.00	1300.00
4	électriciens	1200.00	1350.00

Département de la Police

1	sous-directeur	1675.00	1750.00
---	----------------	---------	---------

Département des incendies

1	sous-directeur	1675.00	1750.00
2	secrétaire	1000.00	1200.00

Département de Lumière et Alarme

1 surintendant	1700.00	2000.00
2—électriciens	1350.00	1550.00

Une augmentation annuelle de \$50.00 sera accordée jusqu'à ce que le maximum de salaire mentionné dans la présente résolution soit atteint pour chacune des positions y énumérées

Adopté.

8. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'échelle de salaire ci-dessous mentionnée s'applique aux titulaires des positions classifiées par la résolution précédente de ce conseil, savoir:—

	Salaire actuel	Maximum
Dans le bureau du trésorier		
Hercule Godbout, commis principal	\$1650.00	\$1800.00
Eugène Léonard, percepteur senior	1650.00	1800.00
Honorius Reinhardt, percepteur junior	1250.00	1500.00
P. Veigel, commis	1150.00	1300.00
L. Normand, percepteur des taxes d'affaires d'amusements, assistant-greffier de la cour du recorder	1675.00	1800.00
Albert Normand, assistant-percepteur des taxes d'affaires et d'amusements	1200.00	1300.00
Dans le bureau du greffier		
René Roger, assistant-greffier	1650.00	1800.00
Dans le bureau de l'ingénieur		
Frs. Bilodeau, secrétaire	1250.00	1300.00

Dans le bureau de l'évaluateur

L. T. Madore, commis	1100.00	1200.00
Victor Falardeau, commis	1100.00	1200.00

Dans le bureau de Santé

Adéodat Lambert, inspecteur, assistance municipale	1150.00	1300.00
---	---------	---------

Au chateau d'eau et usine électrique

Romuald Thibault, chef opérateur	1650.00	1700.00
J. Pichette, assistant-chef opérateur	1500.00	1600.00
J. B. Courval, assistant-opérateur	1200.00	1300.00
J. Lepage, assistant-opérateur	1200.00	1350.00
O. Stucker, assistant-opérateur	1200.00	1300.00
L. Gauthier, électricien	1300.00	1350.00
J. Chénier, électricien	1300.00	1350.00

Département de la police

A Racine, sous-directeur	1675.00	1750.00
--------------------------	---------	---------

Département des incendies

A. Audette, sous-directeur	1650.00	1750.00
E. Caron, secrétaire	1150.00	1200.00

Département de lumière et alarme

M. Archambault, électricien	1450.00	1550.00
W. Lapensée, électricien	1350.00	1550.00

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer les salaires ci-dessus mentionnés de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité et, à partir du 1er mai 1948, en accordant l'augmentation annuelle de \$50.00 jusqu'à ce que ces employés aient atteint le maximum fixé pour la position qu'ils occupent respectivement.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Attendu que les employés ci-dessous nommés ont atteint l'âge de 65 ans, il est résolu qu'à partir du 1er juin 1943, ils soient classifiés de la manière suivante quant à la position qu'ils occuperont, savoir:—

- 1—Wilfrid Latour, concierge suppléant, à 45.00 par mois.
- 2—Ludger Viau, tourne-clefs suppléant à \$45.00 par mois.
- 3—Cléophas Piché, électricien suppléant à \$50.00 par mois.
- 4—Zéphir Leblanc, pompier suppléant à \$55.00 par mois.
- 5—Joseph Bélanger, pompier suppléant à \$50.00 par mois.
- 6—Francis Perron, constable suppléant à \$50.00 par mois.

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer les salaires de ces employés de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité et suivant l'échelle de salaires ci-dessus établie.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Morin:

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire faire les réparations nécessaires aux pavages dans les rues où circulent les tramways de la compagnie Hull Electric et que le coût de ces réparations faites sur toute la superficie endommagée par les rails de la compagnie soit réclamée d'elle.

Adopté.

II. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à renouveler et signer les contrats avec les vidangeurs pour une autre année aux mêmes conditions à l'exception de monsieur O. Charbonneau dont le cas a été réglé par une résolution précédente de la présente assemblée et en ajoutant les clauses suivantes:—

1. les vidangeurs devront s'abonner aux téléphones à leurs places d'affaires ou à leurs résidences.

2. les vidangeurs devront établir un système uniforme de collection du coût de l'enlèvement des vidanges.

3. Donner à l'inspecteur d'obliger le contracteur à destituer un ou des employés pour raisons valables.

Adopté.

Hull, le 19 avril 1943

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai l'adoption d'un règlement pour amender la clause numéro 7 du règlement numéro 386 de la cité de manière à obliger toute personne faisant le transport de vidanges à couvrir sa voiture d'une toile imperméable ou autre couverture mobile.

(signé) E. PERRAS,  
échevin.

Ajournement Sine Die



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL  
District de Hull }

No. 11

SEANCE DU 3 MAI 1943

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 3 mai 1943, à laquelle assemblée étaient présents :

Son Honneur le Maire-Suppléant, monsieur Achille Morin, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire-Suppléant.

1. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé à l'unanimité:

Que ce conseil offre à Madame Isidore Plouffe et aux membres de sa famille l'expression de ses profondes condoléances à l'occasion du récent décès de leur mère, Madame Ludger Genest, épouse de feu le chef Ludger Genest.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que ce conseil offre à messieurs J. B. Pharand et Josephat Pharand l'expression de ses sincères sympathies à l'occasion du récent décès de la mère de ces messieurs, Madame J. B. Pharand, et de leur frère, monsieur Wilfrid Pharand.

Adopté

3. Proposé par l'échevin J. E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que ce conseil apprend avec regret le décès du fils de monsieur Louis Gingras, forgeron au chantier municipal, et lui offre, ainsi qu'à sa famille l'expression de ses sincères sympathies.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:—Fred. C. McLean; J. Bte. Michon; Jos. Caron; Wilfrid Latour; H. Desrosiers; Aurèle Séguin; Le directeur du comité des précautions en cas de raids aériens; La Chambre de Commerce de Hull; Requête des citoyens de la rue De Lorimier; Requête des citoyens de la rue Champagne; Alfred Larose.

Adopté.

#### 5ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances, dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Décosse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Can. National Telegraphs .....	(trésorier)	\$0.37
2	Bélanger Frères Cie .....	(H-de-Ville)	80.89
3	Blue Bird Dust Products .....	"	9.00
4	Builders Sales Ltd. ....	"	4.10
5	P. D'Aoust .....	"	2.30
6	Joseph Fex .....	"	24.50
7	Savonnerie Leda .....	"	13.75
8	Soublière & Lepage .....	"	3.57
9	Studio St-Jean .....	"	3.00

10	Josaphat Sarrazin	"	8.16
11	W. D. St-Cyr	"	0.67
12	G. H. Wood & Co.	"	7.20
13	Woods Manufacturing Co. Ltd.	"	35.76
14	Gauvin & Fils	(Papeterie)	36.36
15	Office Specialty Mfg.	"	8.40
16	Imprimerie Provinciale	"	26.60
17	D. Gestetner	"	66.05
18	Le Progrès de Hull	"	16.78
19	Imprimerie Leclerc	"	4.14
20	P A. Larocque	"	14.65
21	J. B. Deschamps	(imprévus)	148.78
22	Jean Gagné	(C. des bâtisses)	1.00
23	Léon Couture	(Evaluateur)	13.60
24	Léon Couture	(V. pour taxes)	50.00
25	Burroughs Adding Machine	(Assurances)	50.70

SALAires: Paies Nos. 14-15-16-17 (avril 1943)

Evaluateur	\$80.00
Comité des bâtisses	80.00
Comité de récréation	66.55
Hôtel-de-Ville	23.80

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 24 avril, 1943, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire les transports y mentionnés dans ses livres.

Que le rapport de l'Evaluateur municipal, en date du 27 avril, 1943, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la cité soit approuvé.

E. Décosse, président	A. Maurice
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
L. Thériault	E. Duguay
H. Meilleur	W. Boudria
J. Baker	

Hull, le 24 avril, 1943.

Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins.

Messieurs :

Veuillez autoriser le trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$277.50 et débiter les départements suivants :—

Trésorier	\$6.88
Greffier	154.85
Ingénieur	14.62
Comité Publicité	15.30
Feu	14.55
Comité bâtisses	25.86
Santé et Hospitalisation	13.55
Police	25.36
Evaluateur	6.53

Bien à vous,

Le Greffier,

H. LEON LEBLANC,

#### BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 4

Hull, P.Q., le 27 avril, 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et des mutations pour le mois d'avril, 1943.

(Pour rôles d'évaluation 1942-43 et 1943-44).

QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

374, 375, 376, 377. Substituer Gatineau Power Co. Ltd. à Scott Estate.

- 318A. Retrancher cette entrée. Devra être inscrite à 318.
- 318 Substituer Lot 121 à pte. O. 121 avec \$300.00 d'évaluation au lieu de \$160.00 pour terrain formant avec bâtisses un total de \$1,200.00 au lieu de \$1,060.00 à 50 rue Bourget, Raoul Bonin, propriétaire, et charger 66' pour neige, améliorations rue Bourget et 99' rue Coallier.
- 1011 Substituer Mme Vve Joseph Joanisse à Caleb Legros pour 31 rue Graham.
- 1271 Inscrire Polydore Poulin comme propriétaire pour Cadastre 255-916 et retrancher la Cité de Hull.
- 274 Substituer Mme Vve Henri Mulligan à Henri Mulligan, pour propriété, 43 rue Prévost.
- 1110 Substituer Gabrielle Lacasse à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.
- 1111 Substituer L. Villeneuve à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.
- QUARTIER 1a (Wrightville)
- 2126 Substituer Aldège Périard (35 rue Chauveau) à Mme Irène Meloche pour 260 rue Montcalm.
- 3533 Substituer R. Champagne (7 rue Montpetit) à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.
- 3162 Substituer Gaston Phillion (54½ rue Lois) à Cité de Hull.) Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai 1943.
- 3719-3720. Substituer Honoré Tessier (174 rue Laurier) à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.
- 3022 3023 Substituer Mme William Blackburn (8 rue Nicolet) à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.
- 2390 Substituer Léopold Lavoie à Richard Ayers pour 62 rue Binet.
- 2052 Substituer François Thibault à Emile Ladouceur pour 297 rue Montcalm.

3600 Substituer Urgel Dagenais à Cité de Hull, pour 47 rue Archambault.

4294 Substituer Emile Langlois à Cité de Hull pour 89 rue Demontigny.

2267 Incrire Arthur Bond pour 147 rue Amherst. Retrancher Cité de Hull.

4208-4209-4183. Substituer Daniel, Roland, Jean Caron à J. E. D. Caron.

4179 Substituer Etienne Levesque à Cité de Hull et substituer 254-53-372 à 254 pte. N. 53-272 et 254 pte. S. 59-371 avec évaluation de \$700.00 et retrancher 4177 et 4178. Améliorations 70' rue De Lorimier et 100' rue Jogues.

4180. Substituer \$700.00 à \$575.00 pour terrain formant un total avec bâisse de \$3,275.00 et inscrire 64 pieds pour arrosage, neige, etc au lieu de 42 pieds et substituer 254-N. 58-375 et 254-59-371 à 254-N. 58-375 et 254 N. 371.

#### QUARTIER 2 (Montcalm)

5418 Incrire un seul service d'eau de Mai 1943. à 46 rue Iberville.

5320 Substituer Mme Philias Paré à Philias Paré pour 52 rue Wright.

5100 Substituer Mme Philias Paré à Philias Paré pour 90 rue St-Rédempteur.

5303 Substituer Edmond Lapointe à Jos. Gabriel Maloney et Substituer lot 261-263 à pte 261-263 pour 41-43 rue Wellington.

5476 Incrire le nom de Mme F. Dupuis Letourneau avec Gabriel Dupuis pour 31-33 rue Papineau.

#### QUARTIER 3 (Lafontaine)

6231 Substituer Daniel, Roland, Jean Caron à J E. D. Caron.

6015 Ne charger que 7 services d'eau au lieu de 8 services de mai, 1942 pour 127-129 rue Principale.

QUARTIER 3a (Frontenac)

7683 Substituer Mme Vve Alexina Labelle à Joseph Labelle pour 74 rue Garneau.

7122 Substituer Edgar Blais à Cité de Hull.

7260 Incrire Philias Tessier comme occupant et substituer Mme Nap. Labelle à Mme Nap. Lalonde.

7831 Substituer Edmond Boudreault à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.

7341 Substituer Albert Lacroix (15½ rue St-Florent) à Cité de Hull. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.

7705 Incrire Joseph Levasseur comme occupant.

7920A Inscrire Epiphane Tremblay avec évaluation de \$200.00 sur partie 2a.

7527, 7528. Inscrire Vve Doris Chartrand comme propriétaire. Retrancher la Cité de Hull.

6812 Inscrire Aldège Thibodeau comme propriétaire. Retrancher la Cité de Hull.

7554 Substituer Daniel, Roland et Jean Caron à J. E. D. Caron.

7539 Réduire de \$300.00 l'évaluation pour machines qui ont été enlevées de mai 1942 laissant un total de \$700.00 au lieu de \$1,000.00.

7215 Substituer Mme F. Sauvé à François Sauvé.

QUARTIER 4 (Dollard)

8270 Substituer Camille Desormeaux à Lucien Bertrand pour 73 rue Dollard

8194-8198 Substituer Daniel, Roland et Jean Caron à J. E. D. Caron.

8277 Substituer Conrad Legault (87 rue Dollard) à la Cité de Hull.

8220 Substituer Régina Renaud (89 rue Maisonneuve) à Bernardin Bertrand pour 35 et 37 rue Kent.

8434 Substituer M. F. A. Wright à J. Laverdure, Enr.

8219 Inscrire Eveline Fontaine comme propriétaire de l'immeuble avec Rodolphe Fontaine et W. Groulx comme propriétaire occupant.

QUARTIER 5 (Laurier)

9619 Substituer Noellie Daoust à Clément Schryer pour 321 rue Notre-Dame.

9170 Substituer Edgar Trottier à Cité de Hull.

9458 Charger les Taxes Municipales et Scolaires de mai, 1942 au lieu de novembre 1941.

9355 Retrancher \$450.00 pour maison démolie pour 1942-43 seulement, laissant une évaluation de \$1,600.00 au lieu de \$2,050.00 pour 1943-44 l'évaluation sera telle que portée au rôle, c'est-à-dire \$2,100.00.

9421 Substituer \$400.00 à \$600.00 pour évaluation du terrain. Substituer \$1,000.00 à \$1,800.00 pour les bâtisses.

9421a Substituer \$200.00 à \$1,000.00 pour le terrain, et inscrire \$800.00 aux bâtisses.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,  
Evaluateur

5. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 5ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE & HOSPITALISATION  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Perras, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meil-

leur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

26.	Maison Funéraire Emond .....	(Santé)	\$8.00
27.	Can. Nat. Railways .....	"	4.85
28.	J. M. Hill .....	"	3.00
29.	A. Ferland .....	"	25.00
30.	Service Social de Hull .....	"	3.85
31.	A. Lambert .....	"	20.00
		(Hospitalisation)	25.00
		(vidanges)	25.00
32.	A. L. Raymond .....	(Ass. municipale)	50.00
33.	E. Paré .....	"	20.00
34.	Lemieux & Dompierre .....	"	44.00
35.	Edmond Laramée .....	"	77.00
36.	Emmanuel Gagné .....	"	13.00
37.	P D'Aoust .....	"	88.50
38.	G. Atlantic & Pacific .....	"	16.00

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17 (avril 1943)

Hospitalisation .....	\$40.00
Vidanges .....	40.00
Assistance municipale .....	5.26

E. Décosse	A. Maurice
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
H. Meilleur	E. Duguay
J. Baker	A. Morin
L. Thériault	

6. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean :

Que le 5ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

DEPARTEMENT DU FEU

39	Walters Axe Co.	\$4.16
40	Jos. Pilon Ltée	1.84
41	Patterson Motors Ltd.	11.56
42	National Fire Protection Ass.	10.00
43	Lafrance Fire Ltd.	20.20
44	Kelly & Leduc	2.81
45	Hull Coal Co.	286.44
46	Dominion Rubber Co. Ltd.	63.08
47	Bélanger Frères Cie	29.88
48	J. Baillot & Fils	5.00

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

49	Marchand Electrical Co.	17.40
50	Webster & Sons Ltd.	.90
51	Keyes Supply Co. Ltd.	.85
52	Kelly & Leduc	.51
53	General Body & Fender Works	12.25
54	Campbell Motors Ltd.	6.69
55	J. Baillot & Fils	18.60
56	Ahearn & Soper Ltd.	10.38

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17 (avril 1943)

Département du feu 9.10

Département Lumière et Alarme ..... 74.80

A. Beauchamp, Président	L. Thériault
E. Décosse	E. Duguay
F. E. St-Jean	A. Maurice
H. Meilleur	W. Boudria
J. Baker	

7. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 5ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 5ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'EAU dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. Boudria, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

57	Ottawa Light Heat & Power.....	\$5.25
58	Hull Coal Co. ....	216.25
59	Gatineau Power Co. ....	300.95
60	Nichols Chemical Ltd. ....	14.18
61	Nichols Chemical Ltd. Note de crédit	\$360.00

#### SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17 (avril 1943)

Réparations services.....	\$386.31
Dégelage .....	7.72
Arrosage .....	264.85

Chateau d'eau 105.85

W. Boudria, Président	H. Meilleur
E. Décosse	J. Baker
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
L. Thériault	E. Duguay
A. Maurice	W. Boudria

8. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 5ième rapport du comité de l'eau, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 5ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Meilleur, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

62	Hill J. M.	\$9.00
63	Caisse Police	.33
64	Léo. Régimbald	.70
65	J. Pharand	3.06
66	Pharmacie Principale	1.15
67	R. O. Morris Ltd.	12.86
68	Kelly & Leduc	5.39
69	Hull Coal Co.	1.00
70	E. Bélanger	1.00
71	Bank Hotel Ltd.	8.00
72	Département des incendies	23.87
73	J. R. Gaunt & Son	18.36
74	A. Couture & Cie	.75

75 H. L. Byles ..... 8.04

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17 (avril 1943)

Police ..... \$250.47

H. Meilleur, Président A. Maurice

E. Décosse A. Beauchamp

F. E. St-Jean E. Duguay

J. Baker W. Boudria

L. Thériault

9. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin  
W. Boudria:

Que le 5ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu,  
soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DES RUES & AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en  
chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur  
l'échevin A. Maurice, Président, Son Honneur le Maire Raymond  
Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meil-  
leur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, F. E. St-  
Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour  
paiement.

76	Wright Brothers Supply Ltd.	\$105.09
77	Thornton & Truman Ltd.	2.50
78	Service Supplies Ltd.	5.30
79	Thomas Robertson Ltd.	3.68
80	Ottawa Welding Co.	6.00
81	Purcell & Chatelain	9.64
83	Ottawa Motor Sales Ltd.	90.92
84	Ottawa Paint Works	7.80
85	McMullen-Perkins Ltd.	7.85
86	Z. Miron & Fils	3.52

87	J. A. Maurice & Fils	28.00
88	Marchand Electrical Co. Ltd.	5.75
89	Maryland Casualty Co.	1,094.12
90	Laurentian Stone Co. Ltd.	46.86
91	Laval Motor Sales	75.76
92	Kelly & Leduc	19.47
93	Keyes Supply Co. Ltd.	1.07
94	Just Equipment Supply Ltd.	60.90
95	Instruments Limited	9.46
96	Imperial Oil Ltd.	26.10
97	Hull Electric Co.	2.57
98	Dominion Rubber Co. Ltd.	5.25
99	Département des incendies	73.80
100	Can. Pacific Ry	113.17
101	Jos. Brunet	1.25
102	Wilfrid Arvisais	27.03
103	Bell Telephone Co.	5.82

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17 (avril 1943)

Neige	\$2,592.71
Rues	10.80
Egouts	436.98
Rues pavées	325.35
Imprévus	158.35
Compensation	54.40

A. Maurice, Président

J. Baker

E. Décosse

A. Beauchamp

F. E. St-Jean

E. Duguay

L. Thériault

W. Boudria

H. Meilleur

10. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin  
E. Décosse:

Que le 5ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui  
vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 5ième RAPPORT DU COMITE DE PARCS ET MARCHE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Parcs et Marché dûment assemblé en chambre, mardi le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Rose, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

104	Gatineau Power Co.	(Marché)	\$1.02
105	Josaphat Sarrazin	"	5.10
106	Purcell & Chatelain	(Parcs)	7.35
107	P. Monfils	"	15.00

E. Décosse	J. Baker
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
L. Thériault	E. Duguay
H. Meilleur	A. Morin

11. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 5ième rapport du comité des Parcs et Marché, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 5ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi, le 27 avril 1943, auquel assistaient:— Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. E. Décosse.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

108 Réclamation M. Rondeau, 390 rue Champlain, Hull:— le Trésorier de la cité est autorisé à payer la somme de \$18.05 à monsieur Rondeau en règlement final de sa réclamation en dommages contre la cité, sans préjudice aux droits de cette dernière.

109 Réclamation de M. Wilfrid Hamelin, 223½ rue Laval, Hull:— le Trésorier de la cité est autorisé à payer la somme de \$10.00 à monsieur Wilfrid Hamelin en règlement final de sa réclamation en dommages contre la cité, sans préjudice aux droits de cette dernière.

110 Réclamation de monsieur Raoul Lespérance:— Cette réclamation est référée à l'Aviseur Légal de la cité pour rapport au conseil.

E. Décosse

A. Beauchamp

F. E. St-Jean

E. Duguay

L. Thériault

A. Morin

H. Meilleur

A. Maurice

J. Baker

12. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le 5ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que l'acheteur soit autorisé à faire l'achat de marchandises au montant de \$2598.97 tel que mentionné dans le rapport des chefs de départements en date du 27 avril 1943.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que suivant le rapport du secrétaire du comité des bâtisses, en date du 3 mai courant, le trésorier de la cité, soit autorisé à endosser le chèque émis en faveur de Wm. Hurteau, 184 rue St-

Rédempteur, la cité se désistant du droit qu'elle a dans le paiement dudit chèque.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le trésorier soit autorisé à faire le transport du stock et de l'outillage provenant du magasin de la corporation et de la Papeterie fournie par le Bureau de l'ingénieur, tel que mentionné dans le rapport de l'acheteur en date du 27 avril 1943.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le règlement numéro 399, amendant la clause 7 du règlement numéro 386 des vidanges, soit adopté tel que lu; que le Greffier de la cité soit autorisé de faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur du dit règlement.

Adopté.

17. Considérant qu'il est devenu nécessaire et opportun dans l'intérêt général des contribuables de la cité de faire faire le cadastre des immeubles dans la cité de Hull.

Il est proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Et résolu que ce conseil prie l'honorable Ministre des Terres et Forêts de la province de Québec de bien vouloir acquiescer à la requête de ce conseil municipal de faire faire le cadastre des immeubles, non subdivisés officiellement, dans la Cité de Hull en commençant par les quartiers Val Tétreau, ou numéro un (1) et Wrightville, ou numéro Un "A" (1-A); la cité de Hull s'engage, par la présente résolution, à payer au Gouvernement de la province de Québec une compensation jusqu'à concurrence de \$2.00 par propriété pour ce travail d'arpentage et de préparation d'un plan officiel et livre de renvoi.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin A. Maurice:

Pour donner suite à l'avis de motion donné le 27 avril dernier, ce conseil est heureux de souscrire la somme de \$25.00 pour une demi-page d'annonce dans le programme-souvenir qui sera publié à l'occasion du Congrès de l'Union des Chambres de Commerce de l'Ouest de la province de Québec qui sera tenu dans notre cité le 11 mai courant; les fonds devant être pris à même les appropriations pour la publicité.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin L. Thériault:

Afin de donner suite à l'avis de motion donné le 27 avril dernier, que le trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$100.00 à monsieur François Bilodeau, à titre de compensation annuelle pour services rendus comme acheteur municipal; les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Conformément à l'avis de motion donné le 27 avril 1943, que le trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$100.00 comme octroi à l'œuvre des scoutes dans la cité de Hull; cette somme devant être répartie à raison de \$25.00 à chacune des troupes des paroisses Notre-Dame de Grâces, St-Rédempteur, St-Joseph de Wrightville et de l'église protestante. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Thériault:

Qu'à partir du 3 mai 1943, une augmentation de \$0.2½ de l'heure soit accordée à tous les salariés à l'heure, employés dans les différents services municipaux; la somme requise pour combler la différence entre les salaires prévus dans le budget pour ces

salariés à l'heure et l'augmentation présentement accordée devra être prise à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Rose:

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé d'émettre les ordres nécessaires afin que les déchets enlevés des rues pavées soient déposés au lac Minnow par l'entrée de la rue Taché et en commençant près de la rue St-Rédempteur pour se diriger vers la rue Carillon.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin A. Rose:

Que les minutes des assemblées du 5, 12 et 19 avril 1943, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le trésorier soit autorisé à souscrire au nom de la cité de Hull, un montant de \$10,000.00 pour l'achat des titres du quatrième emprunt de la Victoire, à 3%, échéant le 1er mai 1957. Ces obligations seront ajoutées au compte des placements du fonds d'amortissement de la cité.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que permis soit donné à monsieur Alfred Larose de construire à ses frais et dépens un trottoir sur la rue St-Laurent suivant les lignes et niveaux donnés par l'ingénieur.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé d'aviser la compagnie Hull Electric que la cité la tient responsable des dommages causés aux pavages des rues par l'opération de ses tramways et qu'elle exige que la compagnie fasse, d'hui au 15 juin 1943, les réparations aux pavages entre ses voies et deux pieds de chaque côté de celles-ci; ces réparations devant être faites d'une manière acceptable au conseil municipal. Au cas où la compagnie ne se conformerait pas aux exigences du présent avis dans le délai mentionné, la cité de Hull entreprendra elle-même l'exécution de ces travaux de réparations et en réclamera le coût de la dite compagnie par les moyens légaux à sa disposition.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que la soumission de monsieur W. H. Kelly, entrepreneur général, de Hawkesbury, Ont., au montant de \$52,565.00 soit acceptée pour la construction de canaux d'égoûts dans les rues suivantes:— chemin d'Aylmer, Front, Montcalm, Montmorency, Dumas et Chapleau; qu'un contrat notarié soit préparé et que son honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le dit contrat; que le trésorier de la cité soit autorisé de recevoir le chèque de dépôt en garantie de l'exécution du dit contrat par M. Kelly au montant de \$5,256.50; que le Greffier de la cité soit autorisé de retourner à l'autre soumissionnaire Lakeshore Construction Co. Ltd. 137 avenue Cartier, Pointe-Claire, P.Q., le chèque de dépôt en garantie qui accompagnait sa soumission.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin F. E. Jean:

Conformément à l'avis de motion donné le 27 avril dernier, le trésorier de la cité est autorisé de payer la somme de \$75.00 à monsieur Wilfrid Latour comme remboursement final des dépenses personnelles faites pour l'achat de plantes et arbustes pour le parc de l'Hôtel-de-Ville; les fonds devant être pris à même les appropriations pour les parcs.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que la résolution numéro vingt-trois, de l'assemblée du 5 avril 1943, soit rescindée et remplacée par la suivante:

"Que la soumission de monsieur Marian Tomaro soit acceptée au prix de \$1170.00, toutes taxes de vente comprises, pour 23 tuniques et 46 paires de pantalons d'uniformes, et 3 habits, 3 vestons et 6 paires de pantalons civils, pour le département de police."

Adopté.

30. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'aviseur légal soit autorisé à prendre des procédures contre les personnes qui refusent de payer pour le service d'enlèvement des viadanges.

Adopté.

31. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin J. Boucher:

Que Mademoiselle Adeline Thibault, 144 rue Wright, Hull, soit engage comme sténographe à l'Hôtel-de-Ville à un salaire de \$1,200.00 par année, tel que prévu dans le budget de l'année; que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le salaire de Mademoiselle Thibault de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité.

Proposé en amendement par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que monsieur Léo. Groulx, 334 rue Champlain, soit engagé comme sténographe à l'Hôtel-de-Ville à un salaire de \$1,000.00 par année; que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le salaire de monsieur Léo. Groulx de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité à même les prévisions budgétaires de l'année.

Proposé en sous-amendement par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Perras:

Que la question de l'engagement d'un sténographe à l'Hôtel-de-Ville soit renvoyée à la prochaine assemblée ajournée de ce conseil.

Pour le sous-amendement les échevins: Boudria, Baker, DuGuay, Meilleur, Rose, Beauchamp, Maurice, St-Jean, Perras, Desjardins, Décosse. 11.

Contre les échevins Boucher et Thériault. 2.

Son Honneur le Maire-Suppléant déclare le sous-amendement remporté, l'amendement et la motion principale rejetés sur la même division.

Hull, le 27 avril 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour une contribution de \$25.00 à chacune des troupes de scoutes de la cité de Hull, soit trois troupes chez les catholiques et une troupe chez les protestantes, les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Je soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Hull, le 27 avril 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour compensation annuelle à monsieur Frs. Bilodeau pour ses services comme acheteur municipal, les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(signé) E. DECOSSÉ,  
échevin

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Hull, le 27 avril 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$25.00 soit employé pour  $\frac{1}{2}$  page d'annonce dans le programme-souvenir du Congrès de l'Union des Chambres de Commerce de l'ouest de la province de Québec, les fonds devant être pris à même les appropriations pour la publicité.

(signé) L. THERIAULT.  
échevin

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnés.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Hull, le 27 avril 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$75.00 soit employé pour remboursement final à monsieur W. Latour de dépenses personnelles faites pour l'achat de plantes, les fonds devant être pris à même les appropriations pour parcs.

(signé) A. ROSE,  
échevin

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier.

Hull, le 27 avril 1943.

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$2867.31 soit employé pour l'achat de

Marchandises, les fonds devant être pris à même les appropriations suivantes:

Département du feu, Lumière et alarme \$402.87; \$153.10.

(signé) A. BEAUCHAMP,  
échevin

Police \$29.55.

(signé), H. MEILLEUR,  
échevin

Magasin stock \$231.34; Outilage \$37.00; rues pavées \$560.00; réparations servies \$16.95; Arrosage \$157.50; égout \$41.70.

(signé) A. MAURICE,  
échevin

Hôtel-de-Ville \$88.33.

(signé) E. DECOSSÉ,  
échevin

Chlorination \$900.00:

(signé) W. BOUDRIA,  
échevin

Ces montants sont au crédit des comptes mentionnés, moins magasin-stock et outillage pour lequel il n'y a pas d'appropriations.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

31. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que ce conseil ajourne au 17 mai 1943.

Adopté.

Échevin E. Duguay (signé)

Échevin H. Meilleur (signé)

Échevin A. Beauchamp (signé)

CANADA, {  
PROVINCE DE QUEBEC, {  
CITE DE HULL

District de Hull

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de a dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 31ème jour de mai 1943, à laquelle assemblée étaient présents :

Son Honneur le Pro-Maire Monsieur l'échevin Achille Morin, au fauteuil et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire-Suppléant.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 399

Amendant le règlement No. 386  
concernant l'enlèvement des vidanges  
dans les limites de la Cité.

ATTENDU que ce Conseil juge à propos d'adopter un règlement pour amender le règlement No. 386 concernant l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité de Hull.

ATTENDU qu'avvis de motion a été régulièrement donné

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et statué comme suit :

1. Le premier paragraphe de l'article 7 du règlement No. 386 est par les présentes abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

“Toute voiture hippomobile ou automobile servant au transport ou transportant des vidanges ou ordures ménagères, dans les limites de la cité, devra être recouverte d'une toile imperméable ou d'une couverture mobile quelconque. Les voitures transportant

“ces vidanges devront être étanches, de même que les réceptacles recevant les dites vidanges devront être étanches. Les matières putrescibles seront déposées ensemble, de même les matières non-putrescibles dans un autre récipient.”

**2. Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi.**

FAIT ET PASSE en la cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC, **RAYMOND BRUNET,**  
Greffier **Maire.**



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL  
Distrit de Hull }  
No. 12

SEANCE DU 17 MAI 1943

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 17 mai 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Maurice, F. E. St. Jean, E. Perras, A. Desjardins, et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé à l'unanimité:

Que ce conseil offre à monsieur l'échevin William Boudria et à sa famille l'expression de ses sincères sympathies à l'occasion du décès de Madame René Marion, née Laurette Boudria.

Adopté debout.

2. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que l'ingénieur soit autorisé de poser le raccordement d'égoût à la propriété de monsieur Trottier sur la rue Notre-Dame, et que le trésorier soit aussi autorisé de percevoir de ce dernier la taxes d'amélioration locale, basée sur le frontage de son lot, qui est chargé pour l'égoût de la rue Notre-Dame de Marston à 300' Nord.

Adopté.

3. Attendu que la cité projette de faire les réparations sur la rue Fortier entre le Chemin de la Montagne et le boulevard Montclair.

Attendu que ces réparations sont urgentes à la suite du développement des projets du Wartime Housing Ltd.

Attendu que ces réparations ne peuvent se faire sans qu'au préalable l'entrevoie de la Hull Electric soit nivellée.

Il est proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le greffier soit autorisé d'aviser la compagnie Hull Electric de procéder immédiatement aux réparations et au remplissage entre les voies sur leur ligne de la rue Fortier entre le chemin de la Montagne et le boulevard Montclair.

Adopté.

4. Considérant les conditions anormales causées par la présente guerre.

Il est proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin E. Décosse:

Que le trésorier de la cité soit autorisé d'accorder un crédit de \$10.00 aux propriétaires de taxis de la cité de Hull, pour chaque taxi payant une licence à la cité pour l'année 1943-44.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin E. Perris, secondé par l'échevin E. Duguay:

Pour faire suite à la correspondance échangée entre le Ministère de la Santé de la province de Québec et la cité de Hull au sujet d'une réclamation au montant de \$14,947.08 faite par l'Hôpital du Sacré-Cœur de Hull pour l'hospitalisation de certains malades durant la période du 1er janvier 1936 au 1er octobre 1941, ce conseil est consentant à payer, en règlement final des arrérages réclamés par le dit hôpital, la somme de \$3,750.00; le paiement de cette somme devra être réparti sur une période de deux années et payable comme les autres comptes de l'assistance publique.

Adopté.

Monsieur l'échevin E. Perris quitte son siège.

6. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin A. Morin, ~~les deux sont en état de faire leur travail dans la ville et de faire leur travail dans la ville~~ et que l'ingénieur de la cité soit chargé de préparer les plans et devis pour la construction de l'égoût de la rue Charlevoix, à partir de la rue Carillon jusqu'à un point à 150 pieds à l'ouest; que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions, par la voix des journaux, pour l'exécution de ces travaux; ces soumissions devant être remises entre les mains du greffier au plus tard le 7 juin 1943.

Que l'ingénieur de la cité soit chargé de préparer les plans et devis pour la construction de l'égoût de la rue Charlevoix, à partir de la rue Carillon jusqu'à un point à 150 pieds à l'ouest; que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions, par la voix des journaux, pour l'exécution de ces travaux; ces soumissions devant être remises entre les mains du greffier au plus tard le 7 juin 1943.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés de signer les contrats d'achat de propriétés ci-dessous énumérés et que le trésorier de la cité soit autorisé à en payer les montants respectifs, savoir:—

M. J. M. Pichard, lot 117, quartier Frontenac (3a), pour la somme de \$4,866.00, les bâties érigées sur le dit lot restant la propriété du vendeur.

M. et Mme M. Kareem, lot 114, quartier Frontenac (3), pour la somme de \$3,800.00 avec les bâties dessus érigées.

M. Josephat Pharand, la superficie nécessaire à l'élargissement de la rue St-Laurent à même les lots partie 114 et 113, du quartier Frontenac (3a) pour la somme de \$1,17500, les bâties restant la propriété du vendeur.

Le montant requis pour l'achat de ces immeubles est prévu dans le règlement d'emprunt numéro 391.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin J. Boucher:

Que Mademoiselle Adeline Thibault, 144 rue Wright, soit engagée comme sténographe à l'Hôtel-de-Ville à un salaire de \$1,100.00 par année, tel que prévu dans le budget de l'année; que

le trésorier de la cité soit autorisé de payer les salaires de Mademoiselle Thibault de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité.

Proposé en amendement par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que monsieur Léo. Groulx, 334 rue Champlain, soit engagé comme sténographe à l'Hôtel-de-Ville à un salaire de \$1,000.00 par année, que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le salaire de monsieur Léo. Groulx de la même manière que pour les autres employés réguliers de la cité à même les prévisions budgétaires de l'année.

Pour l'amendement les échevins: Morin, Maurice, St-Jean, Desjardins, Décosse. 5.

Contre l'amendement les échevins: Boudria, Duguay, Meilleur, Rose, Thériault, Boucher 6.

Son Honneur le Maire déclare l'amendement défait et la résolution principale remportée sur la même division.

9. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin F. A. St-Jean:

Que le Greffier de la cité soit autorisé d'acheter l'ameublement et les accessoires de bureau nécessaire à l'aménagement du bureau de la sténographe à l'Hôtel-de-Ville; les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations du budget à cet effet.

Adopté.

Ajournement Sine Die.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC }  
CITE DE HULL  
District de Hull

No. 13

SEANCE DU 7 JUIN 1943

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 7 juin 1943, à laquelle assemblée étaient présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, J. Boucher, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, A. Desjardins et E. Décosse, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin L. Thériault:

Ce conseil apprend avec regret le décès du docteur J. Aldéric Ste-Marie, et offre à la famille du regretté docteur et à son frère, Me J. Wilfrid Ste. Marie, C.R., l'expression de ses profondes condoléances.

Adopté debout.

2. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— W. Boudria, Le comité de l'oeuvre des terrains de jeux de Saint-Joseph de Wrightville; La Chambre de Commerce Junior; L'Association des employés permanents de l'Hôtel-de-Ville; W. H. Whidden; Le notaire H. Desrosiers; M. Emile Morin, R.P. Adams, Edgar Leduc, C. R. Fontaine; Cie Hull Electric; Le Directeur du Service du Ca-

dâstre; Zéphir Legault, M. Bishop, L'oeuvre des terrains de jeux de Notre-Dame; Me A. Taché, Wartime Housing Ltd.

Adopté.

## 6ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 1er juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Décosse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	G. E. Gauvin & Fils	(Papeterie)	\$33.05
2	Imprimerie Provinciale	"	18.36
3	Imprimerie Leclerc	"	4.96
4	Can. Charts & Supplies Ltd.	"	90.00
5	J. M. Hill	"	16.50
6	P. A. Larocque	"	16.90
7	Office Specialty Co.	(ameublement)	41.00
8	Chez Henry Burger	(Imprévu)	121.99
9	Millar Wallace	(ameublement)	15.00
10	Isidore Michaud	(trésorier)	5.00
11	Léon Couture	(V. pour taxes)	5.90
12	J. M. Hill	(ameublement)	84.50
13	Bélanger Frères Cie	(H-de-Ville)	15.00
14	Boucher Frères	"	1.18
15	Balais Capital Ltée	"	9.00
16	Hull Coal Co.	"	59.68
17	Ottawa Paint Works	"	1.26
18	Purcell & Chatelain	"	3.68
		(Pares)	3.11
19	Léon Couture	(Evaluateur)	11.00
		(publicité)	25.00

20. Union des Chambre de Commerce	(publicité)	25.00
21. Purcell & Chatelain (C. des bâtisses)		23.09
22. Thomas Robertson Ltd.	"	11.04

SALAIRE: Paies Nos. 19-20-21-22-18 (mai 1943)

Assistance municipale	\$19.75
Commission municipale de la récréation	377.55
Comité des bâtisses	103.90
Evaluateur	100.00
Hôtel-de-Ville	39.45

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 22 mai, 1943, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité, en date du 31 mai, 1943, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la cité, soit approuvé.

F. E. St-Jean	J. Baker
H. Meilleur	A. Morin
L. Thériault	A. Maurice
E. Duguay	A. Beauchamp

Hull, le 22 mai 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les échevins,

Messieurs, Veuillez autoriser le trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$331.15 et débiter les départements suivants:

Trésorier	\$17.77
Greffier	95.68
Ingénieur	112.84
C. des bâtisses	0.09
Feu	19.33

Police	47.74
Evaluateur	10.46
Hosp. & Santé	27.24
	<b>\$331.15</b>

Bien à vous,

le greffier,

H. L. LEBLANC,

#### BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 5

Hull, P.Q., le 31 mai, 1943

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et des mutations pour le mois de mai, 1943.

Pour rôles d'évaluation 1942-43 et 1943-44

#### QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

1710 Substituer Gérard J. Marier à Bissonnette Succession L. pour 77 Blvd. St-Joseph.

1871 Subsituer André Méthot à Méthot Alice ux: Madaire W. pour 41 rue Booth.

404-5-6. Incrire Robert Mc-Murtie comme propriétaire occupant pour lots 37-38-39 rue Belleau. Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1942.

198 Substituer Sylvio Tremblay et Mme Berthe Maisonneuve à Odinat Lambert pour la propriété 45 rue Lanaudière.

1052 Incrire C. Desjardins occupant.

975 Incrire Aldège Pagé occupant.

324 Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai 1943.

1731 Substituer Léopold Cregheur à Succession L. Bissonnette.

- 1001 Incrire 1 service au lieu de 1/2 à partir du 1er mai, 1943.  
1013 Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai, 1943.  
1101 Incrire 1 service au lieu de 1/2 à partir du 1er mai, 1943.  
423 Incrire 3 services au lieu de 2 à partir du 1er mai, 1943.  
434 Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai, 1943.  
444a Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai, 1943.  
879 Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai, 1943.  
676a Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai, 1943.  
1379 Incrire 2 services au lieu de 1 à partir du 1er mai, 1943.  
1385 Incrire 2 services au lieu de 1, à partir du 1er mai, 1943.  
1607 Incrire 3 services au lieu de 1, à partir du 1er mai, 1943  
1179-80 Substituer Lawrence Laliberté à Athanase Ville-neuve.  
1719 Substituer Hermas Malette à Damien Dagenais pour  
65-67 Blvd. St-Joseph et inscrire 1 service d'eau.  
26-180 Substituer Marie Cordélia Pilon Boulet à Céline Pilon  
Boulay.  
1396 Incrire \$500.00 pour terrain et \$650.00 pour bâtisses.  
Formant un total de \$1150.00 et canceller rôle 1395.  
1396 Substituer Lionel Thérien à Succession L. Bissonnette.

#### QUARTIER WRIGHTVILLE (1a)

- 2025-27. Substituer A. Bélanger (Hull, Ltée à J. L. Des-surault.  
2023-24 Substituer A. Bélanger Hull Ltée à Bélanger Dalpé Ltée.  
2195-6-7 Substituer Stanislas Dubuc à Antonine Emard Levesque pour 8-69, 70, 71 rue Rouleau.  
4115A Retrancher fond de commerce le magasin étant fermé.  
2116 Substituer Eugénie Charlebois ux: Basile Charlebois à Frank Bunnell et Frank E. pour 288 rue Montcalm.  
2137A Retrancher cette entrée Mme Lefebvre a fermé son magasin.  
2831-32 Substituer Herminie Brisebois à Stevens Daly.

4527-8-9. Substituer Edmond Lacroix à Arthur Meilleur pour 1 rue Labelle.

3774 Substituer Eugène Chartrand (2½ rue Deslauriers) Hull Sud. à Mme Oscar Faubert pour le lot 141-235.

3728-29. Substituer Laura Béland (31 rue Joffre) à Germaine DeSève.

3685 Substituer Omer Bigras à Jean Paul Faubert.

4545 Substituer Antonine Emard Levesque à Amanda Lévesque et all pour 39 rue Labelle.

4547 Substituer Antonine Emard Levesque à Léon Gagnon.

4194 Substituer Nathan Lemieux et James Lemieux à Nathan Lemieux, Vaive Mme Philippe ux: Philippe Vaive.

3380A Substituer René Desabrais à Succession M. Lafranchise. Envoyez factures à Mme J. S. McKinnon.

2290 Retrancher Aldège Montion. Laissant la Cité de Hull la seule propriétaire.

3183 Substituer Louis Fortin à Délina Lafrance.

3215 Substituer Régina Guérette Robitaille à Jos. Guérette.

1269 Substituer Maurice Gagné à J. Aimé Lafrance.

#### QUARTIER 2 (Montcalm)

5:39 Substituer Géo. Courville à Philias Rochon comme propriétaire occupant.

5526 Substituer Josephat Fournier à Louis Lafrance pour 44 rue Garneau.

5459 Substituer Emile Laurin à Vve Clara Gagné pour 77-79 rue Papineau.

5282 Retrancher \$1,550.00 pour bâtisses démolies laissant seul le terrain à \$650.00 et ½ service d'eau.

5293 Annuler rapport du mois de mars le 29 laissant l'évaluation telle que précédemant soit \$900.00 pour terrain et \$1,575.00 pour bâtisses formant un total de \$2,475.00.

5297 Substituer \$300.00 pour terrain à \$400.00 et bâtisses à \$3,600.00 un total de \$3,900.00 au lieu de \$4,000.00.

5299 Substituer Aurèle Morin (61a rue Wellington) à Edgar Fréchette pour 27 rue Wellington.

5145 Substituer Canada Cement à Vital August.

6514 Substituer J. Alfred Malo à Alfred Gollain.

### QUARTIER 3 (Lafontaine)

6281 Substituer Emile Séguin à Succession D. Caron.

6284 Ne charger qu'un  $\frac{1}{2}$  service d'eau au lieu de 1 service, pour 1943-44 et créditez aussi les mêmes charges pour 1941-42 et 1942-43.

### QUARTIER 3a (Frontenac)

7802 Substituer Vve L. Croteau à Raoul Godin pour 99  $\frac{1}{2}$  rue St-Laurent.

6804 Retrancher le fond de commerce à J. B. Galarneau depuis 5 ans.

7565 Taxes Municipales et Scolaires à partir du 1er mai, 1943.

7694 Substituer Vve Lorenzo Fournel à Lorenzo Fournel pour 100 rue Garneau.

6957 Substituer Aldège Philion à Mme Veuve Louis Boucher.

7684 Substituer Mandoza Pharand à F. Leblanc pour 76 rue Garneau.

7575 Substituer Laurent Charron (8 rue Guertin) à Cité de Hull pour le lot 135-155 rue Laval. Retrancher \$350.00 pour la maison démolie laissant seul terrain à \$600.00 et  $\frac{1}{2}$  service d'eau.

6853 Charger 3 services d'eau au lieu de deux.

6881 Charger 3 services d'eau au lieu de deux.

7778 Substituer Joseph Chapman à Rod. Charbonneau.

7605 Substituer Aldège Goulet (15 rue Frontenac) à Scott Estate pour le lot 341 évalué à \$450.00. Retrancher \$600.00 pour la maison démolie et charger  $\frac{1}{2}$  service d'eau.

6893 Substituer Hélène Labelle à Roland Lainesse.

QUARTIER 4 (Dollard)

- 8367 Retrancher le nom de Lucien Laverdure laissant seul Jules Laverdure comme propriétaire.
- 8282 Substituer Armand Bernier à Willie Sarazin.
- 8098a Retrancher cette entrée pour 1943-44 le magasin est fermé.
- 8416a Retrancher la taxe d'affaire soit \$20.00.
- 8480 Substituer R. H. Fortin à Vve Jos. Reinhardt.
- 8344 Substituer Mme W. Lavigne ux: W. Lavigne à Odinat Lambert.
- 8350 Substituer Léo. Danis à Mme Vve Jos. Danis.
- 8152-8154 Substituer M. J. Guérette à Jos. Guérette.
- 8153 Substituer Rosario Guérette à Jos. Guérette.
- 8267 Substituer Evariste Robillard (215 dixième rues, Niagara Falls à Edmond Gaudreau.

QUARTIER 5 (Laurier)

- 9897 Substituer Wilfrid Renaud à Vve Joseph Marion.
- 9577 Substituer Joseph Antonio Presseau (217 rue Notre-Dame) à Alphonse Raymond pour lot S. 347 rue Notre-Dame.
- 9663 Subsituer J. Bte. Richard à Charles Normand pour 232 rue Notre-Dame.
- 9708 Substituer Hector Croteau à Louis Chamond pour 159 rue Laurier.
- 9099 Substituer Mme Vve Donat Béland à Donat Béland.
- 9522 Retrancher \$275.00 laissant \$1,675.00 pour terrain et retrancher aussi partie Sud 272. Retrancher 33 pieds d'améliorations, arrosage, neige.
- 9523 Incrire Albert Beaudin pour pte Sud 272 avec \$275.00 d'évaluation, 33 pieds pour améliorations, neige, arrosage,  $\frac{1}{2}$  service d'eau.
- 9237A Retrancher \$825.00 pour pompes enlevées et \$400.00 pour fonds de commerce.

- 9226 Ne charger qu'un service d'eau à 178 rue Dollard pour 1943-44.
- 9732 Substituer René Baillot à H. P. Dupuis et inscrire évaluation pour terrain seulement soit \$650.00 maison étant démolie, 1/2 service d'eau à 249 rue Laurier.
- 9733 Substituer René Baillot à H. P. Dupuis pour 251 rue Laurier.
- 9737 Substituer cadastre 127- lot 126 1 à Nord 127 et Sud 126.
- 9736 Substituer 126-2, 123 et 90-1 à 123 N. 126 pte. 90.
- 9943 Substituer Mme H. Maas à H. Massé.
- 9004 Retrancher Modeste Roy.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Evaluateur.

3. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 6ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 6ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi, le 1er juin 1943, auquel assistaient: Son Honour le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St. Jean, E. Perras et E. Décosse.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

23. Réclamation de Air Marshall Bishop:— La lettre de la maison Andrew Hamilton, Limited, en date du 18 mai, 1943, au

sujet de cette réclamation est référé à l'ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité qui est prié de bien vouloir aviser le conseil municipal de ses responsabilités légales dans cette affaire.

24. Réclamation de M. Léo. Bégin:— La lettre de Me Alexandre Taché, C.R., procureur de monsieur Bégin, est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité qui est prié de bien vouloir aviser le conseil municipal de ses responsabilités légales dans cette affaire.

25. La lettre de monsieur P. Emile Tremblay, 14 rue Dupuis, Hull, en date du 28 avril, 1943, et le dossier concernant cette affaire sont référés à l'Aviseur Légal de la cité pour rapport au conseil municipal.

La lettre de l'Aiseur Légal de la cité, en date du 25 mai, 1943, informant le conseil municipal que la cause de Dame Rita Arvisais Perrault vs la Cité de Hull a été renvoyée avec dépens contre la demanderesse a été lue au cours de l'assemblée de ce comité.

F. E. St-Jean A. Maurice  
A. Morin A. Beauchamp  
L. Thériault

4. Proposé par l'échevin J. Boucher, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 6ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

## 6<sup>ème</sup> RAPPORT DU COMITÉ DE SANTE et HOSPITALISATION

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 1er juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Perras, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

26	Gen. Hospital Mattawa	(Hospitalisation)	\$93.80
27	Orphelinat St-Joseph	"	854.70
28	Hôpice St-Charles	"	2,556.75
29	Gauthier Cie Ltée	(Santé)	88.00
30	Adéodat Lambert	"	60.00
31	Beauchamp & Fils	"	54.00
32	Adrien Ferland	"	25.00
33	Laurentian Stone Co. Ltd.	"	17.48
34	Dpt. du Feu	"	1.52
35	Boucher Frères	"	7.29
36	Hôpital Sacré-Coeur-Bureau Médical	(clinique)	1200.00
37	Lemieux & Dompierre	(Ass. Municipale)	55.00
38	G. Atlantic & Pacific Tea Co. Ltd.	"	8.00
39	Adrien Desjardins	"	20.00
40	A. L. Raymond	"	57.00
41	Maurice & Fils	"	15.00
42	J. E. Paré	"	10.00
43	Louis Lafrance	"	49.00

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (mai 1943)

Santé & Hospitalisation \$62.10

Vidanges 71.60

H. Meilleur	E. Duguay
A. Morin	A. Beauchamp
L. Thériault	A. Maurice
E. Décosse	

5. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 6ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation, qui vient d'être lu, soit approuvé.  
Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE PARCS & MARCHE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Parcs et Marché dûment assemblé en chambre, mardi le 1er juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Rose, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, L. Thériault, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

44	Spratt & Ritchie	\$19.50
45	Purcell & Chatelain	3.68
46	Jos. Pilon Ltée	12.04
47	K. McDonald & Sons	25.00

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (mai 1943)

Parcs	\$100.75
F. E. St-Jean	E. Décosse
H. Meilleur	E. Duguay
A. Morin	A. Beauchamp
L. Thériault	A. Maurice

6. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 6ième rapport du comité de Parcs et Marché, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de POLICE dûment assemblé en chambre, mardi le 1er juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Meilleur, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, A. Morin, A. Rose, L. Thériault,

J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron, et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

48	St-Louis Machine Shop	\$0.75
49	William Scully Ltd.	11.94
50	Léo. Régimbald	3.60
51	Poste de service Rochon	0.50
52	Paris Café	0.80
53	Ovila Lusignan	7.60
54	Kelly & Leduc	8.05
55	Garage Bertrand	2.75
56	H. L. Byles	9.00
57	E. Allard	4.00
58	Ass. Ambulancière St-Jean	16.20

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (mai 1943)

Police ..... \$217.40

H. Meilleur, président E. Duguay

A. Morin J. Baker

L. Thériault A. Beauchamp

F. E. St-Jean A. Maurice

E. Décosse

7. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 6ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS  
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur

l'échevin A. Maurice, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, J. Boucher, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

82	Wright Brothers Supply Ltd.	56.52
83	St-Louis Machine Shop	56.25
84	Thomas Robertson Ltd.	12.81
85	Poste de Service Rochon	.50
86	Jos. Pilon Ltée	25.17
87	People's Gas Supply Co. Ltd.	3.15
88	Ontario Ready Mix Concrete Ltd.	41.50
89	Laurentian Stone Co. Ltd.	158.21
90	Keyes Supply Co. Ltd.	2.75
91	Kelly & Leduc	7.99
92	Instruments Ltd.	20.67
93	Imperial Oil Ltd.	26.10
94	Dépt. du Feu	56.70
95	Hull Electric Co.	1500.00
96	Holman Machines Ltd.	39.00
97	Frazer Duntile Co. Ltd.	22.47
98	Auto Used Parts Salvage	9.35
99	Can. Pacific Ry.	114.10
100	Boucher Frères	124.88
101	Bell Téléphone	(note de crédit) 1.17
102	A. Amyot & Fils	15.71
103	T. Lanctot	27.98

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (mai 1943)

Neige	\$40.80
Rues	41.90
Egoûts	416.85
Trottoirs	24.30
Rues Pavées	2572.43

Compensation .....	68.00
Imprévus .....	262.28

A. Maurice, Président	E. Duguay
F. E. St-Jean	A. Maurice
H. Meilleur	A. Morin
L. Thériault	A. Beauchamp
E. Décosse	

8. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que le 6ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

#### 6ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE et ALARME A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi, le 1er juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin A. Beauchamp, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins W. Boudria, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, L. Thériault, J. Boucher, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perron et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

#### DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

59 Bureau des Examinateurs électriens .....	\$35.00
60 Poste de service Rochon .....	23.20
61 Purcell & Chatelain .....	3.82
62 Northern Electric .....	119.20
63 Dépt. du Feu .....	36.83
64 Campbell Motors Ltd. ....	.38
65 Bell Téléphone .....	1.00

DEPARTEMENT DU FEU

66	Welch & Johnston Ltd.	15.40
67	Poste de Service Rochon	32.75
68	Perfection Metal Polish Co.	9.00
69	Patterson Motors Ltd.	.98
70	R. O. Morris Motors Ltd.	.17
71	G. Montpetit & Fils	3.88
72	Lafrance Fire Engine Ltd.	17.50
73	Kelly & Leduc	1.34
74	Keyes Supply Co. Ltd.	2.50
75	Imperial Oil Ltd.	121.50
76	Hôpital Sacré-Coeur	2.00
77	Hugh Carson Co.	18.00
78	Can. Tire Corp.	2.99
79	Champlain Oil Products	90.00
80	Balais Capital Ltée	9.00
81	J. Baillot & Fils	6.50

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (mai 1943)

Département du feu ..... \$20.08

Département Lumière et Alarme ..... 108.20

A. Beauchamp, président L. Thériault

F. E. St-Jean E. Décosse

H. Meilleur E. Duguay

A. Morin

9. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le 6ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Eau dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 juin 1943, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin W. Boudria, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins

J. Baker, E. Duguay, H. Meilleur, A. Morin, A. Rose, J. Boucher, A. Beauchamp, A. Maurice, F. E. St-Jean, E. Perras et E. Décosse.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

104	Nichols Chemical Co. Ltd.	\$2,334.78
105	Wallace & Tiernan Ltd.	74.38
106	Perfection Metal Polish	3.00
107	Ottawa Electric Ltd.	3.32
108	Northern Electric	.84
109	Neptune Meters Ltd.	3.55
110	Hull Coal Co.	59.06
111	Gatineau Power Co.	311.44
<b>SALAIRE: Paies Nos 18-19-20-21-22 (mai 1943)</b>		
	Réparations services	1688.72
	Chlorination	12.80
	Bornes-fontaines	28.40
	Tuyaux Principaux	86.60
	Arrosage	322.98
	Chateau d'eau	191.50

F. E. St-Jean

J. Baker

H. Meilleur

A. Maurice

L. Thériault

A. Morin

E. Décosse

A. Beauchamp

E. Duguay

10. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le 6ième rapport du comité de l'Eau, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé à l'unanimité:

Que le rapport des opérations financières de la cité pour l'année se terminant le 30 avril 1943, préparé par le trésorier de la cité et les auditeurs, soit approuvé.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin L. Thériault:

Que le rapport du directeur E. Bond, en date du 27 mai 1943, concernant certains changements dans le personnel de son département soit approuvé tel que lu.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin E. Duguay:

Que l'ingénieur soit autorisé de procéder à la construction d'un raccordement d'égoût pour la propriété de monsieur Jos. Leblanc, 170 rue Lois.

Une convention devra être signée par monsieur Leblanc par laquelle il s'engage de payer, lui ou ses successeurs, une charge annuelle de \$4.60, basée sur son frontage et sur le coût par pied linéaire de l'égoût de la rue Talon, entre les rues Raymond et boulevard Saint-Joseph. Ce montant devra être payé pour 40 ans. Lors de la construction d'un maître égoût sur la rue Lois, monsieur Leblanc ou ses successeurs devront alors payer selon la répartition du dit égoût comme les autres propriétaires riverains.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin W. Boudria, secondé par l'échevin J. Baker:

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire faire l'installation de deux lampes de rue dans les rues Ste-Ursule et Bourget, dans le quartier Val Tétreau, au coût de \$135.00 suivant son rapport en date du 28 mai 1943. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Décosse:

Attendu que l'employé ci-dessous nommé a atteint l'âge de 65 ans, suivant le rapport du Directeur du département de police en date du 1er juin 1943, il soit classifié de la manière suivante quant à la position qu'il occupera à partir du 1er juillet 1943, savoir:

15. Hilaire Pelchat, constable suppléant, à \$50.00 par mois. Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le salaire de cet employé de la même manière que pour les autres employés réguliers de la Cité; le trésorier et aussi autorisé à payer le plein salaire de l'employé ci-haut nommé jusqu'au 15 juillet 1943, comme compensation des vacances annuelles auxquelles il a droit.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le compte de Morris Motors Ltd., de Hull, au montant de \$78.64 pour réparations faites au camion Fargo à la suite d'une collision avec un tramway de la compagnie Hull Electric. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations de l'année.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur: Que l'acheteur soit autorisé à faire l'achat de marchandises au montant de \$1872.31 tel que mentionné dans le rapport des chefs de départements en date du 1er juin 1943.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le trésorier de la cité soit autorisé à faire le transport de la marchandise et de l'outillage provenant du magasin de la corporation et de la papeterie fournie par le bureau de l'ingénieur tel que mentionné dans le rapport de l'acheteur en date du 1er juin 1943.

Adopté.

19. Considérant que l'échevin F. E. St-Jean occupe le poste de Président de la commission municipale des terrains de jeux;

Considérant que l'échevin F. E. St-Jean est le président fondateur de l'Association municipale de récréation de la cité de Hull;

Considérant que l'échevin F. E. St-Jean s'est dévoué depuis plusieurs années dans le but de doter notre cité de terrains de jeux pour les enfants;

Il est proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Maurice:

Qu'en reconnaissance des précieux services rendus à notre population par l'échevin F. E. St-Jean que l'endroit désigné comme étant les subdivisions 267 à 270 du lot 254 et les subdivisions 115 à 140 du lot 247, situé, entre les rues Labelle, Montmorency, Montcalm et Amherst, soit dorénavant connu et désigné comme étant le Parc St-Jean.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé de procéder immédiatement à la construction d'un mur sur la rue Kent, en face de la propriété de monsieur Myre, suivant son rapport en date du 1er juin 1943. Le coût de ces travaux ne devant pas excéder la somme de \$450.00 prise à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé de prendre les procédures légales requises pour percevoir de la compagnie Hull Electric la somme de \$330.79 de dommages suivant le rapport de l'ingénieur de la cité en date du 4 juin 1943.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin W. Boudria:

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé de faire faire les réparations au système électrique de la station de police au coût estimé de \$350.00, dont \$276.00 pris à même les appropriations du budget.

de l'année pour les réparations à la bâtisse du poste de police et \$74.00 à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin A. Maurice:

Conformément au rapport du comité des bâtisses de la cité, en date du 20 mai 1943, que le trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$5.00 à Me. J. Wilfrid Ste. Marie pour honoraires dans l'affaire Adrien Desjardins. Les fonds à cette fin devant être pris à même les argents reçus dudit comité des bâtisses.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin A. Rose:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à signer le contrat de services entre la cité de Hull et monsieur Bernard Grandguillot relativement au travail d'expertise de la réévaluation des immeubles dans la cité de Hull; le dit contrat ne devra être signé que lorsque l'aviseur légal l'aura étudié quant à sa forme.

Proposé en amendement par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin J. Boucher:

Que l'aviseur légal fasse une étude du projet de réévaluation des immeubles de la cité et avise le conseil municipal si la procédure suivie dans cette affaire est légale, avant la signature du contrat avec monsieur B. Grandguillot.

Pour l'amendement les échevins: Morin, Thériault, Boucher, Desjardins, Décosse. 5.

Contre les échevins: Boudria, Baker, Duguay, Meilleur, Rose, Beauchamp, Maurice, St-Jean, Perrin. 9.

L'amendement est défait et la résolution principale est remportée sur la même division.

25. Considérant que le règlement numéro 391 de la cité, approuvé par les électeurs-propriétaires et par le Lieutenant-Gouverneur en conseil le 4 décembre, 1942, prévoit à la construction d'un canal d'égoût dans la rue Booth, de Chapleau à Eddy, au coût estimé de \$5,800.00;

Considérant qu'à cet item il y a eu transposition de nom de rue par une erreur cléricale et que le dit canal d'égoût doit être construit dans la rue Chapleau, de la rue Booth à la rue Eddy,

Il est proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Greffier de la cité soit chargé de demander au Lieutenant-Gouverneur en conseil de la province de Québec, suivant les dispositions de l'article 394 de la Loi des Cités et Villes, de bien vouloir accorder la permission de faire la modification nécessaire au règlement numéro 391 de la cité en substituant le nom de la rue Chapleau, de la rue Booth à la rue Eddy, à celui de la rue Booth, de la rue Chapleau à la rue Eddy; il est bien entendu que ce changement de noms de rues n'affecte en rien le coût estimé de la construction du canal d'égoût dans la dite rue Chapleau, lequel reste le même soit \$5,800.00.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé de procéder immédiatement à la construction de trois travées approches de vingt-deux pieds de longueur chacune au pont sur le ruisseau Brewery, chemin Hull-Aylmer, au coût de \$12,000.00 suivant son estimation. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Que l'ingénieur de la cité soit chargé de remplir toutes les formalités requises par le ministère des Travaux Publics de la province de Québec afin de profiter de l'octroi de 50% du coût de cette construction conformément à la teneur d'une lettre en date du 25

mai 1943, adressée à monsieur le Député Alexis Crón, de Hull, par l'honorable Ministre des Travaux Publics de la province de Québec.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin A. Maurice :

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un acte notarié à l'effet d'apporter une correction à la description d'une propriété adjugée à monsieur Josephat Pharand lors de la vente pour taxes tenue le 7 novembre 1934, laquelle était erronément décrite comme étant le lot 135-partie Centre 114, du quartier Frontenac (3-A) quand elle aurait dû être décrite comme étant une partie du lot 114 du même quartier; cet immeuble avait été adjugé par le Greffier de la cité pour le compte de la commission scolaire catholique de Hull.

Adopté.

28. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin E. Duguay :

Que l'ingénieur soit autorisé de procéder à la construction d'un raccordement d'égoût pour la propriété de monsieur Bastien situé à l'angle sud-ouest des rues Montcalm et Labelle.

Une convention devra être signée par monsieur Bastien, dans laquelle il s'engage de payer, lui ou ses successeurs, une charge annuelle de \$4.46 basée sur son frontage et sur le coût par pied linéaire de l'égoût de la rue Montcalm, ce montant devant être payé pour 30 ans. Lors de la construction d'un maître égoût sur la rue Montcalm entre les rues Labelle et Montmartre M. Bastien ou ses successeurs devront alors payer selon la répartition du dit égoût comme les autres propriétaires riverains.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin A. Rose :

Que la résolution numéro 1 de l'assemblée du 1er décembre 1941 soit rescindée à l'effet de dissoudre le comité de la récupéra-

tion des objets de rebut; que les membres qui faisaient partie de ce comité soient avisés en conséquence.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin A. Rose:

Attendu que l'état de santé de monsieur Léon T. Madore, commis dans le bureau de l'évaluateur de la cité, ne lui permet plus de continuer dans ses fonctions, qu'un congé en maladie lui soit accordé; que le trésorier de la cité soit autorisé à lui payer l'équivalent de trois mois de son salaire en considération de ses vingt-trois années de service à l'emploi de la cité.

Adopté.

31. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin W. Boudria:

Suivant les recommandations faites à ce conseil par le comité des bâtisses et la commission municipale de récréation, qu'un gardien soit engagé pour le Parc Moussette à raison de \$20.00 par semaine, en plus de son salaire le gardien sera logé gratuitement au parc municipal Moussette.

Les devoirs et attributions du gardien seront les suivantes: faire la surveillance au parc municipal Moussette, faire les réparations d'entretien aux bâtisses mises à la disposition de la commission, faire la surveillance et voir à l'érection des patinoires des parcs municipaux Moussette, Larocque, Fontaine, Reboul et autres.

Que le gardien du parc municipal Moussette soit autorisé à faire les achats pour et jusqu'à concurrence de \$5.00 par mois. Ce montant lui sera remboursé sur présentation des reçus approuvés par le président de la commission, et sera payable de la même façon que les autres comptes payables.

Adopté.

32. Proposé par l'échevin H. Meilleur, secondé par l'échevin E. Duguay:

Qu'un montant de \$200.00 soit accordé à l'oeuvre des terrains de jeux de Saint-Joseph de Wrightville, organisée par le Rév. L. A.

Lémieux, Ptre, pour l'achat d'accessoires de jeux, etc. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

33. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin A. Rose:

Qu'une somme de \$200.00 soit octroyée à l'oeuvre des terrains de jeux du parc Fontaine afin de continuer l'oeuvre déjà commencée et que ce montant soit chargé à même les imprévus.

Adopté.

34. Proposé par l'échevin L. Thériault, secondé par l'échevin A. Maurice:

Suivant l'avis de motion donné le 1er juin 1943, ce conseil est heureux de souscrire la somme de \$50.00 pour une page d'annonce dans le programme-souvenir publié par le Club Rotary de Hull; les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations de la commission de la publicité, de l'industrie et du tourisme; sur réception de la facture que le trésorier de la cité soit autorisé à en effectuer le paiement.

Adopté.

35. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin E. Décosse:

Que, pour faire suite à la demande des camionneurs pour une augmentation de salaire, les taux suivants soient payés: camions de deux tonnes et plus, \$1.25 de l'heure; camions de une à deux tonnes \$1.00 de l'heure; camions d'une demie à une tonne \$0.90 de l'heure.

Adopté.

36. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Qu'un montant de \$300.00 soit employé pour faire le nivellement du parc "St-Jean" dans le quartier Wrightville (1-A) rue Montcalm. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour terrains de jeux.

Adopté.

37. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à signer le contrat d'achat d'une partie du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St-Laurent, suivant le plan préparé par l'ingénieur de la cité, de la propriété de monsieur Boudreau, laquelle est décrite comme étant une partie du lot 114 du quartier Frontenac ou 3-A au prix de \$2,100.00; que le trésorier de la cité soit autorisé de payer cette somme de \$2,100.00 à même les fonds prévus par le règlement numéro 391 de la cité dès que ce contrat aura été signé par les parties intéressées.

Adopté.

38. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que le trésorier de la cité soit autorisé de payer le plein salaire jusqu'au 15 juin 1943, aux employés ci-dessous nommés, dont les positions ont été reclassifiés par la résolution numéro 9 de l'assemblée du 19 avril 1943, savoir: Messieurs Wilfrid Latour, Ludger Viau, Cléophas Piché, Zéphir Leblanc, Joseph Bélanger et Francis Perron. Ce paiement de salaire sera fait à ces employés en autant que les chefs des services municipaux concernés émettront un certificat au trésorier de la cité attestant que ces employés n'ont pas pris avantage de leurs vacances annuelles depuis le 1er mai 1943.

Adopté.

39. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que les minutes des assemblées du 3 et 17 mai 1943, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

40. Proposé par l'échevin E. Décosse, secondé par l'échevin H. Meilleur:

Que MM. Lucien Massé et compagnie, comptables licenciés, soient ré-engagés comme auditeur de la cité pour l'exercice finan-

cier 1943-1944 au même salaire et conditions de l'an dernier.

Adopté.

41. Proposé par l'échevin E. Perras, secondé par l'échevin E. Duguay:

Afin de se rendre à la demande faite par le Ministère de la Santé et du Bien-être social, en date du 1er juin 1943, que le trésorier de la cité soit autorisé de payer à l'Hôpital du SacréCoeur de Hull la somme de \$3,750.00 en règlement final d'une réclamation au montant de \$14,947.09 fait par cet hôpital pour l'hospitalisation de certains malades durant la période du 1er janvier 1936, au 1er octobre 1941; le paiement de cette somme de \$3,750.00 devra être réparti sur une période de deux années et payable de la même manière que pour les comptes de l'assistance publique.

Adopté.

42. Proposé par l'échevin A. Rose, secondé par l'échevin A. Morin:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à émettre une proclamation déclarant un congé civique le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1943, et que tous les citoyens soient invités à observer ce jour férié.

Adopté.

43. Proposé par l'échevin E. Duguay, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que monsieur Albert Sabourin, inspecteur de la pesée du pain, soit employé comme inspecteur des permis de construction au même salaire qu'il reçoit actuellement; monsieur Sabourin devra faire rapport relativement à son travail d'inspecteur des permis de construction à l'inspecteur des bâties, monsieur J. E. Bédard, à l'Hôtel-de-Ville.

Adopté.

44. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Perras:

Conformément à l'avis de motion donné le 1er juin 1943, que le trésorier de la cité soit autorisé de verser la somme de \$75.00 à titre d'octroi au Club de Tennis Laurier, Inc. de Hull; les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

Hull, le 1er juin 1943.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'une somme de \$75.00 soit octroyée au Club de Tennis Laurier de Hull et que cette somme soit prise à même les imprévus

(signé) F. E. St-Jean,  
échevin

Il y a des fonds disponibles au compte des imprévus.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Hull, le 7 juin 1943

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$200.00 soit employé pour un octroi en faveur de l'oeuvre des terrains de jeux de St-Joseph de Wrightville. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Hull, le 1er juin 1943

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit employé pour une page d'an-

noncee dans un programme-souvenir publié par le Club Rotary de Hull. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour le comité industriel.

(signé) L. THERIAULT,  
échevin

Je soussigné, trésorier de la cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée, viz: comité industriel.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Hull, le 1er juin 1943.

Nous donnons avis de motion qu'à la prochaine assemblée nous proposerons qu'un montant de \$1872.31 soit employé pour l'achat de marchandises, les fonds devant être pris à même les appropriations suivantes:—

Police \$37.10.

(signé) H. MEILLEUR,  
échevin

Hôtel-de-Ville \$104.30.

(signé) E. DECOSSE,  
échevin

Parcs \$5.40.

(signé) A. ROSE,  
échevin

Trottoirs \$38.30; Arrosage \$60.50; rues pavées \$297.90; Chantier municipal \$6.60; réparations de services \$145.15; égoûts \$97.45.

(signé) A. MAURICE,  
échevin

Chateau d'eau \$50.90.

(signé) W. BOUDRIA,  
échevin

Lumière et Alarme \$106.16; Feu \$922.55.

(signé) A. BEAUCHAMP,  
échevin

Je soussigné, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit des appropriations des comptes ci-dessus pour couvrir ces montants.

(signé) JOS. RAYMOND,  
trésorier

Ajournement Sine Die.